



Marijuana: un comité du Sénat prêche la légalisation

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Le Canada devrait légaliser le cannabis, soutient un rapport unanime du Comité sénatorial sur les drogues illicites rendu public hier, et amnistier les 600 000 Canadiens affligés d'un casier judiciaire pour cause de simple possession de drogue douce. Le Canada serait alors le premier pays à prendre une telle mesure.

«Le cannabis est beaucoup moins nocif que l'alcool et devrait être traité non pas comme une question criminelle, mais comme une question sociale et de santé publique», a affirmé le président de ce comité, le sénateur Pierre Claude Nolin. «La prohibition n'a donné et ne donnera aucun résultat.»

La vente de cannabis pourrait se faire éventuellement soit dans les magasins de la Société des alcools ou les dépanneurs, a admis M. Nolin, mais son comi-

té n'a pas étudié ces points de détails, qui relèvent des compétences provinciales ou municipales, selon le cas, et varient d'une province à l'autre.

Le comité n'a pas analysé non plus la question de l'approvisionnement en cannabis, disant se limiter aux

Voir MARIJUANA en A 2 ►
□ Cauchon prudent Page A 6
□ À proscrire au volant Page A 6
□ Les policiers furieux Page A 6

Arrosage interdit ?



Pour pallier la pénurie d'eau, la Ville de Québec a interdit vendredi à ses citoyens d'arroser leurs pelouses jaunies, sous peine d'amende. L'Assemblée nationale contrevenait allègrement à la règle, hier après-midi. «Valve oubliée», nous a-t-on dit. Voir textes sur la sécheresse en page A 3.

Gore impressionne à Québec



De passage à Québec hier, l'ancien vice-président américain Al Gore a livré un discours à saveur humaniste sur le rôle de la technologie. Il a aussi eu un court entretien avec Bernard Landry. Avec ses hôtes, M. Gore est plus tard resté muet sur son avenir politique. Détails en C 1.

Landry s'engagerait à tenir un référendum s'il est réélu

LOUIS TANGUAY
LTanguay@lesoleil.com

Les militants péquistes auront un rendez-vous référendaire en plus d'un rendez-vous électoral d'ici deux ans et demi, selon Jean-Pierre Charbonneau.

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes a affirmé au SOLEIL, hier au cours d'un entretien téléphonique, que les membres du PQ devraient avoir droit à une direction plus précise du premier ministre Bernard Landry sur cette question au cours du conseil national du parti qui se tient à Gatineau, en fin de semaine.

Les attentes des militants seraient élevées à ce chapitre si on en croit un document très critique préparé par le secrétaire de la circonscription de Bertrand, et dont Radio-Canada a obtenu une des copies qui circulent depuis quelques semaines chez les députés et dans les associations de comté.

L'auteur y déplore que le PQ, «en chute libre», a «les deux bras pris dans le tordeur» de la lessiveuse dont les rouleaux continuent de tourner.

«Le PQ doit rapidement revoir et clarifier sa position en ce qui concerne la souveraineté du Québec en fonction du nouveau contexte qu'est celui de la mondialisation. Et l'auteur réclame rien de moins qu'un engagement à faire l'indépendance si le PQ est réélu.»

Pour sa part, M. Charbonneau a rappelé que le premier ministre n'exprimait pas un souhait ou un objectif vague quand il a fixé pour 2005 deux objectifs: le plein emploi et la participation du Québec au Sommet des Amériques de Buenos Aires à titre d'État souverain, lors de la réunion spéciale de son cabinet tenue à La Malbaie, il y

Voir RÉFÉRENDUM en A 2 ►

Plaqué pour ses incartades virtuelles, il poursuit un site Internet

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

Un résident de Cap-Rouge pensait bien qu'il visitait en toute confidentialité le site Internet de rencontres dont il était membre. Erreur. Lorsque sa conjointe a découvert ses incartades virtuelles, elle l'a quitté. Tenant le propriétaire du site responsable de la rupture de son couple, il l'intente aujourd'hui une poursuite de 50 000 \$ contre celui-ci. Il éva-

lue ses «dommages moraux» qui en découlent à 50 000 \$.

Son manège s'est fait jour quand est venu le temps de passer à la caisse. Dans sa déclaration déposée en Cour du Québec, le Carougeois délaissé relate qu'il avait adhéré comme «membre privilégié» au site WebSeduction au coût de 34,95 \$ pour trois mois. Il a utilisé sa carte de crédit pour faire son paiement et il a ensuite reçu le relevé détaillé des transactions effectuées avec celle-ci. Il

ne s'attendait toutefois pas à ce que sa conjointe examine ce relevé...

Il dit avoir été questionné «de manière incisive» par la femme, qui exigeait d'obtenir le code d'introduction et le mot de passe à WebSeduction. Après avoir consulté une grande partie des messages informatiques ainsi que les relevés détaillés des transactions effectuées à l'aide de la même carte de

Voir INTERNET en A 2 ►

La liberté avant tout

Un an après les événements du 11 septembre 2001, LE SOLEIL a voulu savoir si le monde a vraiment changé pour nos voisins américains. Jusqu'au 14 septembre, notre journaliste Julie Lemieux vous transportera donc à Seattle, une cible potentielle qui a abrité quelques terroristes, au Texas, État du président George W. Bush, et finalement, à New York, où les cicatrices provoquées par les attentats commencent à peine à se refermer.



Julie Lemieux
JLemieux@lesoleil.com

UN AN APRÈS

SEATTLE — Mike Chamness ne cache pas son inquiétude. «Ce que vous regardez là, c'est notre plus grande faiblesse, c'est le cœur de notre vulnérabilité», lance le policier de Seattle, en pointant les véhicules qui s'engouffrent dans le traversier qui les mènera à Bainbridge Island.

Année après année, environ 27 millions de personnes utilisent la dizaine de parcs qu'offrent les traversiers de l'État de Washington. Des personnes qui ont choisi de vivre sur une des îles de Pudget Sound, mais qui travaillent sur la côte et au centre-ville de Seattle. Ou de simples plaisanciers qui désirent respirer l'air du large et visiter les nombreux bijoux que recèle ce coin de pays.

L'agent Mike Chamness fait partie de la première catégorie. Ce policier a fui la ville et la pollution pour vivre en paix sur Bainbridge Island,

mais il doit en contrepartie utiliser quotidiennement le bateau pour venir patrouiller au terminal des traversiers, où il s'occupe de la sécurité. Et chaque jour, il ne peut s'empêcher de penser que tous ces bateaux, tous ces passagers pourraient très bien devenir une cible de choix pour des terroristes.

Ahmed Ressam n'avait-il pas lui-même tenté de profiter des lacunes qui minent le système de traversiers? En décembre 1999, ce militant d'Al-Qaida a essayé de franchir la frontière canado-américaine avec des explosifs en prenant le bateau de Port Angeles vers Seattle. Heureusement, les douaniers l'ont arrêté. Mais cette histoire démontre bien à quel point la sécurité dans

Voir LIBERTÉ en A 10 ►
□ Facture des attentats: 95 MM\$? Page A 10
□ Aéroports: sécurité déjouée Page A 10

DOIT-ON DÉCRIMINALISER LE POT ?



SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 16
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 4	Petites annonces	S 15
Bridge	S 19	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 14	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 12
Diversissements	B 7	Télévision	B 4

LA MÉTÉO

Maximum 18, minimum 8

Passages nuageux en matinée et généralement ensoleillé en après-midi. Demain: nuageux avec percées de soleil. Samedi: passages nuageux. Détails page S20.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 1,6 mm L'an dernier: 0,6 mm
Cet été: 280,4 mm L'été dernier: 344,7 mm

QUÉBEC,
106^e ANNÉE, N° 245
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00074 2

La clef de sol

840, rue Bouvier

627-0840

Donnacona
285-4535

Panasonic

Récepteur cinéma maison

• Décodeur Dolby Digital/DTS

• Puissance totale 500 watts

• Circuit d'amplification Classe H+ améliorée

26⁷⁷⁵

12 mois

299\$

ONKYO

Récepteur cinéma maison

• Dolby Digital, Dolby Pro Logic/DTS

• Puissance totale 325 watts

• Prêt pour le DVD Audio/SACD/Progressive Scan/HDTV

20³²⁵

12 mois

599\$

harman/kardon

Récepteur cinéma maison

• Puissance totale 275 watts

• Dolby Digital, Dolby Pro Logic II/DTS

• Logic 7 et VMAX

23⁷²⁵

12 mois

699\$

INTERNET

Suite de la Une

crédit, elle a mis fin à la relation qui durait depuis six ans.

Dans son action, l'homme allègue que, dans sa publicité, WebSeduction, de Montréal, s'engageait à protéger la vie privée de ses membres. En conséquence, estime le demandeur, l'entreprise n'aurait pas respecté les usages qui, affirme-t-il, le sont par les sites Internet de rencontres similaires. Il l'accuse d'avoir commis une faute lourde puisqu'elle n'a pas assuré l'anonymat de ses membres.

L'entreprise Médialinx Interactif, aussi de Montréal, est poursuivie à titre de codéfenderesse car elle est propriétaire du site Internet francophone Sympatico, serveur du site WebSeduction. Toujours selon le résident de Cap-Rouge, Médialinx Interactif garantissait la confidentialité à ses usagers en stipulant sur son site Sympatico qu'un « nouveau service de liaisons téléphoniques anonyme de WebSeduction » était disponible.

Selon le Carougeois, Médialinx Interactif a omis de respecter cette garantie, commettant aussi une faute lourde. Cette faute, conclut-il, est la cause directe de ses dommages ainsi que de la rupture de sa relation de couple.

C'ÉTAIT HIER

1990 — Le pont Mercier est enfin rouvert à la circulation après 56 jours de fermeture, pendant lesquels les habitués de ce pont devaient contourner la réserve de Kahnawake pour emprunter le pont Champlain.

1987 — Des avions israéliens attaquent des bases de fedayin palestiniens près de Saïda : 41 morts, 60 blessés.

1986 — Quatre pirates de l'air s'emparent d'un Boeing de la Pan Am à Karachi ; l'armée pakistanaise donne l'assaut : 21 morts.

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

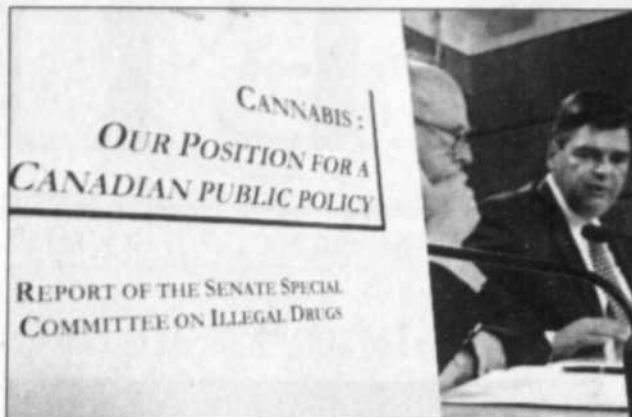
www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
Succ. Terminus Québec, Québec,
G1K 7J6

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198.
Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.
ISSN 0319-0730

MARIJUANA

Suite de la Une



Colin Kenny et Pierre Claude Nolin en conférence de presse

questions de principes, sans aborder les considérations plus pratiques comme la distribution et la vente.

La vente serait interdite aux jeunes de moins de 16 ans, pour des raisons de santé et non pour des motifs « moraux », et serait limitée aux résidents canadiens, pour éviter le tourisme attiré uniquement par la drogue et calmer les craintes des Américains, toujours partisans de la ligne dure.

M. Nolin reconnaît toutefois que les noms déjà transmis aux Américains demeureraient en leur possession même en cas d'amnistie, comme le sont ceux des suspects, jamais condamnés mais fichés comme tels par les corps policiers. « Cela va prendre du temps à nettoyer les conséquences de la prohibition », dit-il.

Le président du comité se dit optimiste, malgré les réticences des corps policiers. « Je pense que le ministre de la Justice Martin Cauchon est en train d'annoncer un changement de politique là-dessus, a-t-il dit en entrevue au SOLEIL. L'ouverture est trop belle », dans le contexte du prochain discours du Trône annoncé pour les prochaines semaines.

« Ce qu'il a dit à ce jour me porte à croire que le gouvernement veut faire quelque chose », ajoute le sénateur. Un comité des Communes se penche présentement sur l'usage des drogues en général, et non seulement du cannabis, et doit présenter son rapport en novembre.

« Le Sénat a réussi à éliminer les lignes de parti sur ce

dossier, dit M. Nolin, et j'espère que le gouvernement sera capable de réussir ce dossier. »

Le comité invite cependant le gouvernement à agir rapidement dans le dossier de l'accès à la marijuana à des fins thérapeutiques.

Quand aux réactions des citoyens, M. Nolin soutient, à la suite de ses consultations, que la population s'inquiète avant tout de l'impact des drogues sur les enfants et de ses conséquences sur le crime organisé.

Il invite les parents à dialoguer avec leurs jeunes et considère son rapport comme un outil d'information pour les parents des 325 000 utilisateurs quotidiens de cannabis, dont 25 000 se font prendre chaque année, soit un demi 1 %.

Le rapport recommande par ailleurs au Canada de faire pression sur la communauté internationale pour déclasser le cannabis de la liste des drogues illicites, sur laquelle il est inscrit depuis 1925. Au pays, il a été ajouté à la liste des interdits en 1923, mais le comité n'a pu retrouver aucune justification d'époque à cette décision.

Le Canada, explique M. Nolin, pourrait expliquer qu'il ne renie pas les traités, mais dire que tel ou tel article ne s'applique pas à lui, comme les Américains le font régulièrement ces années-ci, ou reçoit une interprétation particulière.

Le sénateur se dit convaincu que le Canada pourrait obtenir le déclassement du cannabis, si la décision se prenait au vote simple sans pressions politiques. Une majorité de pays approuverait, croit-il.

« Mais il y a une question d'éducation des individus, et aussi des États », dit-il en évoquant la ligne dure prônée par l'administration américaine. « Les États-Unis ne sont pas un bloc monolithique et l'opinion américaine est très nuancée », à son avis.

Le comité n'a pas étudié les conséquences financières de ses recommandations, mais propose que tous les revenus soient redirigés vers la prévention et le traitement de problèmes causés par l'abus des drogues.

Sur le plan politique, dit M. Nolin, « il faut une stratégie nationale qui ne soit pas uniquement fédérale, pour éviter les disparités entre les provinces ». Une conférence de haut niveau réunissant tous les intervenants, l'an prochain, devrait établir les objectifs et les priorités d'action.

À Ottawa, la coordination serait assurée par un conseiller national relevant du Bureau du conseil privé, et la politique surveillée par un Centre canadien sur les drogues et les dépendances qui ferait rapport directement au Parlement.

RÉFÉRENDUM

Suite de la Une

a deux semaines. Et, d'ici 2005, il ne reste que deux ans et demi, a souligné M. Charbonneau.

Il ne croit pas que les militants demanderont au gouvernement en quel mois, en quelle saison ou en quelle année se tiendra le prochain référendum sur la souveraineté. Mais il est maintenant possible, à son avis, d'être plus précis que lors de la dernière élection. On n'était alors qu'à trois ans du résultat de la consultation de 1995. Mais le temps s'écoule et, en 2005, on sera à 10 ans du dernier référendum.

Jean-Pierre Charbonneau fait aussi valoir qu'un référendum est la seule façon de réaliser démocratiquement la souveraineté du Québec, puisqu'une élection référendaire ne permettrait pas forcément à son parti d'obtenir la majorité absolue des voix s'il était réélu. « Et il faut d'abord être réélu », a-t-il admis.

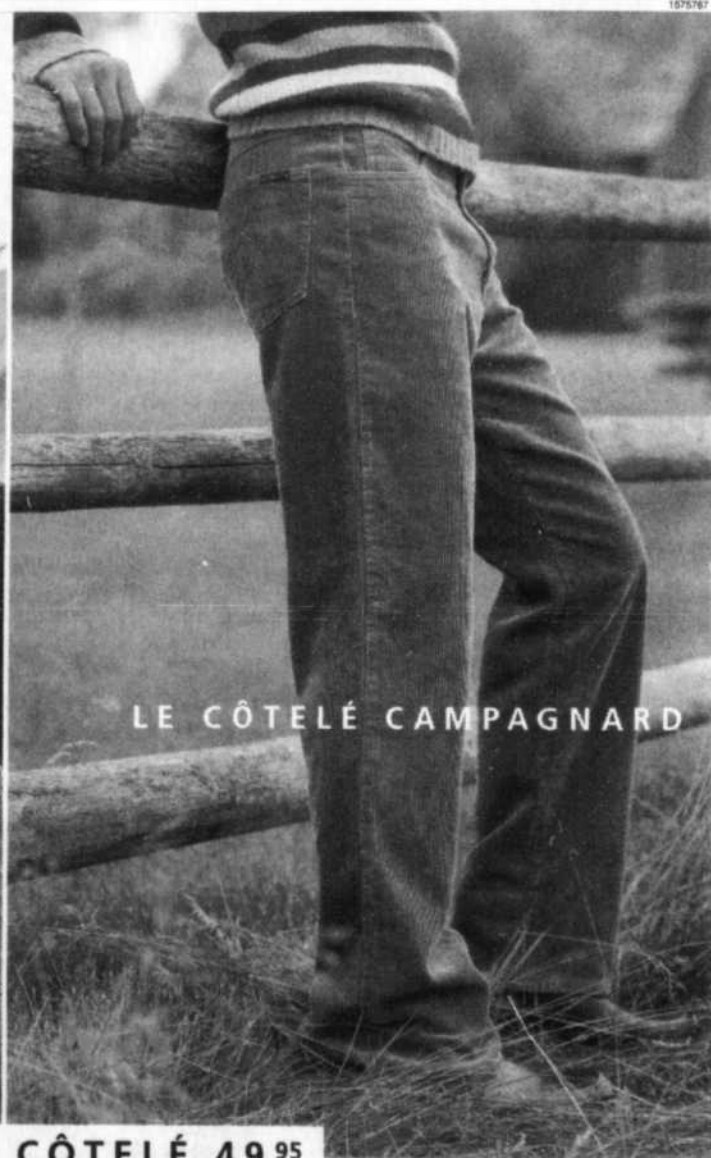
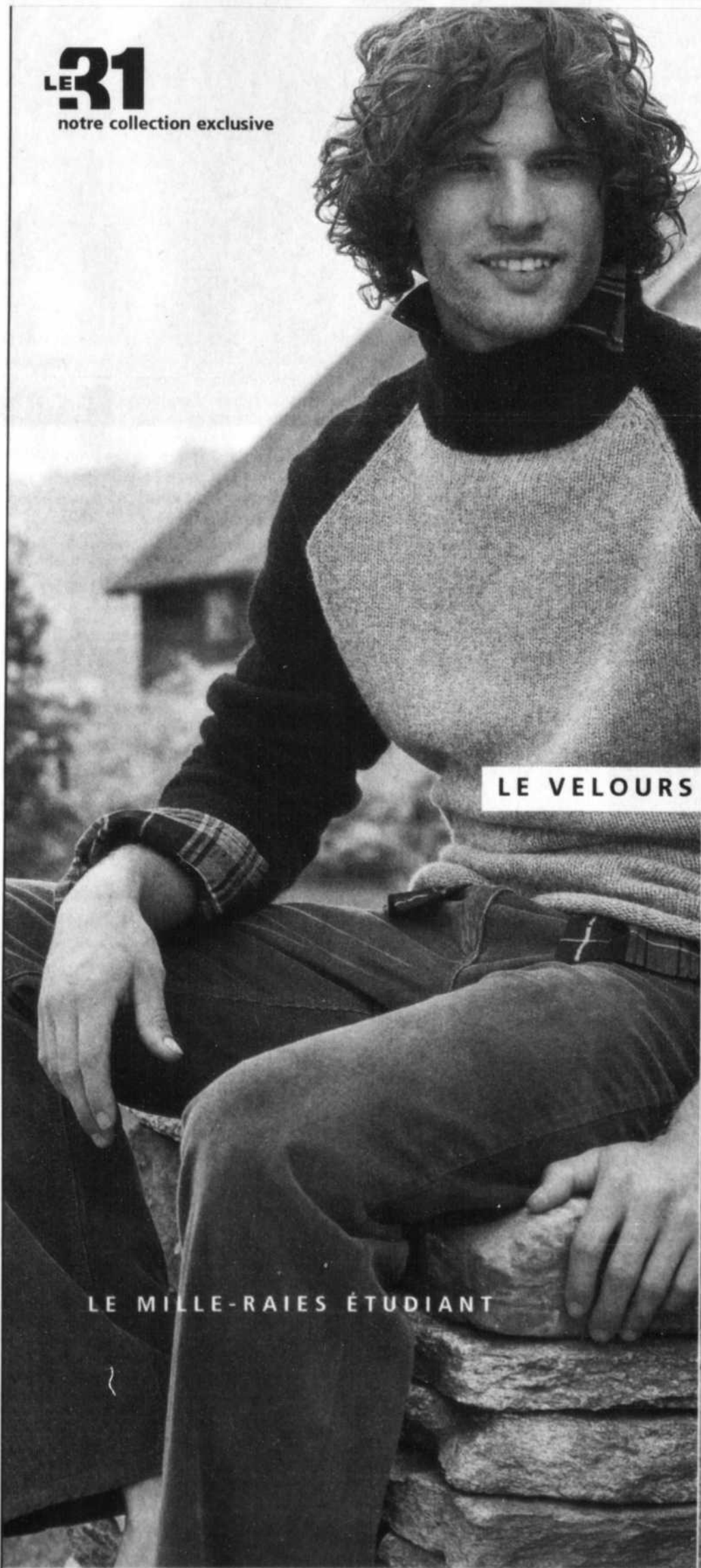
Il souligne en outre que le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, avait parlé d'un délai de cette ampleur avant qu'on remette la souveraineté sur le tapis. D'ici 2005, M. Dumont devra donc « dire clairement pourquoi il a appuyé le OUI ou s'il racontait des histoires ». Les raisons de voter OUI n'ont pas changé depuis 1995, a ajouté M. Charbonneau.

Les Chrétiens, Pettigrew et Dion n'ont pas livré la marchandise promise en 1995 et le ministre trouve « complètement malhonnête » le propos de Pierre Pettigrew rapporté dans un quotidien hier, à l'effet que le référendum d'octobre 1995 « était la façon des Québécois de dire bye-bye à l'enjeu de la souveraineté ».

(Avec la Presse canadienne)

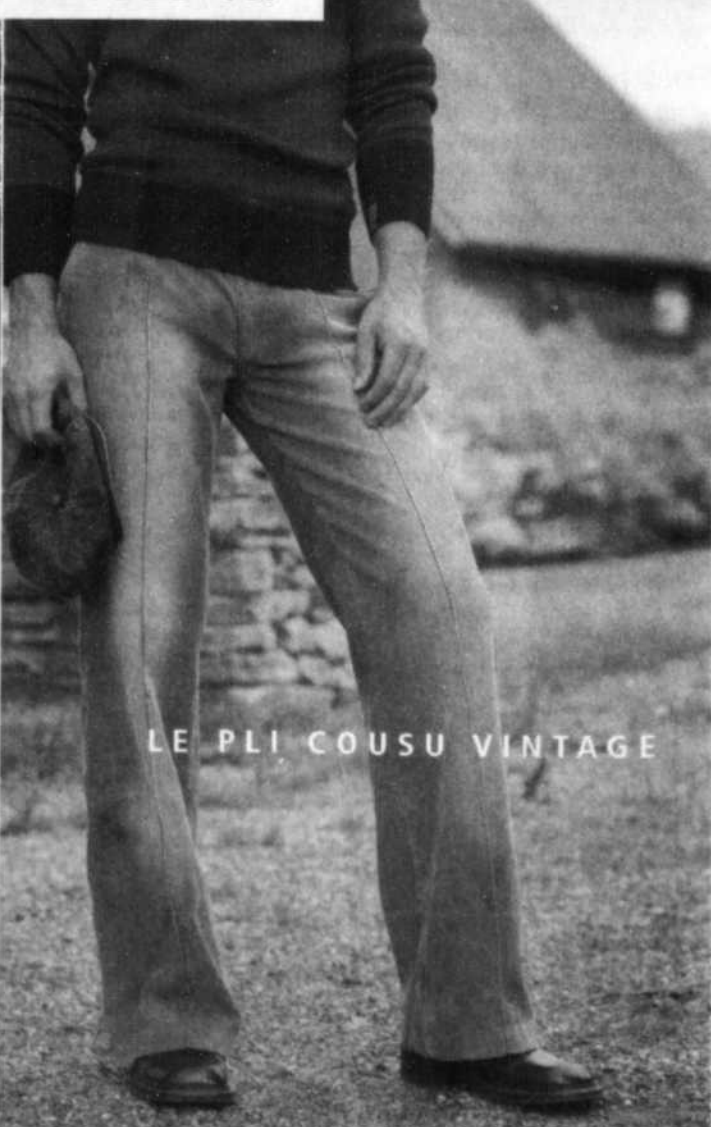
LE 31

notre collection exclusive



LE CÔTELÉ CAMPAGNARD

LE VELOURS CÔTELÉ 49,95



LE PLI COUSU VINTAGE

LE MILLE-RAIES ÉTUDIANT



simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LOTO QUÉBEC Résultats

Tirage du 2002-09-04

1 ^{er} numéro 414752 25 000 \$ décomposable	2 ^e numéro 396675 50 000 \$ décomposable
3 ^e numéro 067236 100 000 \$ décomposable	

NUMÉROS «*TELE*»

368158 129297 233257
non décomposable non décomposable non décomposable

649 Tirage du 2002-09-04

02 08 10 14 31 39
Complémentaire: (30)

Quebec 49 Tirage du 2002-09-04

03 08 15 19 37 43
Complémentaire: (41)

Let's Double Your Tirage du 2002-09-04

09 27 37 39	50 000 \$
03 06 23 48	25 000 \$
03 09 15 47	25 000 \$

*Selon les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.
**Gagnants partagés. Voir détails aux points de vente.

Panaco Tirage du 2002-09-04

09 14 15 19 20 23 26 28 30 39
40 41 43 48 50 51 52 58 66 68

Quiddians Tirage du 2002-09-04

3 4
139 9723

Extra Tirage du 2002-09-04

NUMÉRO
876039

Les modèles d'encastrement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre votre billet et la liste officielle de L.Q., cette dernière a primauté.

Si vous avez un problème de jeu, appelez 1-800-367-8282

ACTUALITÉS

SÉCHERESSE D'AOÛT

Le lac Saint-Charles à son plus bas

Un record d'un demi-siècle, qui risque d'engendrer de sévères restrictions

VIOLAINE BALLIVY
VBallivy@lesoleil.com

■ Le lac Saint-Charles vient d'atteindre son plus bas niveau en 50 ans. Le débit de la rivière du même nom est 10 fois moindre que sa normale et les chutes Kabir Kouba ne sont plus qu'un mince filet d'eau. Québec n'a pas vécu de mois d'août aussi aride depuis quelque 50 ans, et envisage de rationaliser la consommation des industries si la pénurie persiste.

Entre le 1^{er} et le 31 août, Environnement Canada a enregistré à l'aéroport de Québec 11,8 mm de pluie, fracassant le record de 15,4 mm datant de 1953. La moyenne étant de 119,6 mm, Québec a reçu 10 fois moins d'eau que d'habitude pour le mois d'août seulement. Au total, l'été 2002 aura donné deux fois moins de précipitations que la normale.

Les effets de la sécheresse n'ont pas tardé à se faire sentir. Le lac Saint-Charles, qui approvisionne en eau potable 56% de la population de la capitale, a atteint, vendredi, son plus bas niveau en 20 ans, peut-être même plus. « Les registres comptabilisent les données depuis les années 80, mais avec le record battu au mois d'août, on peut supposer que c'est la première fois en 50 ans que le lac est aussi sec », estime Jacques Perron, porte-parole de la Ville.

Quant au débit de la rivière Saint-Charles enregistré à la station de pompage, il est de 0,09 m³/s, alors qu'il devrait se situer autour de 0,9 m³/s.

Devant l'urgence de la situation, Québec a ordonné à ses citoyens de couper court aux dépenses superflues d'eau potable. Et si la sécheresse persiste, « il faudra envisager des mesures additionnelles contre les grands utilisateurs d'eau, comme les industries ou les abattoirs, pour qu'ils réduisent leur consommation », soutient M. Perron. Jamais la mairie n'a pris de telles dispositions auparavant.

« C'est la première fois que nous faisons face à un manque de réserve d'eau », souligne M. Perron. Dans les années antérieures, les citoyens de-

vaient limiter leur consommation parce que le réseau ne pouvait répondre à la demande. Cette fois, ce n'est pas la grosseur des tuyaux qui cause problème, mais bien la ressource hydrique.

TOUJOURS EN BAISSÉ

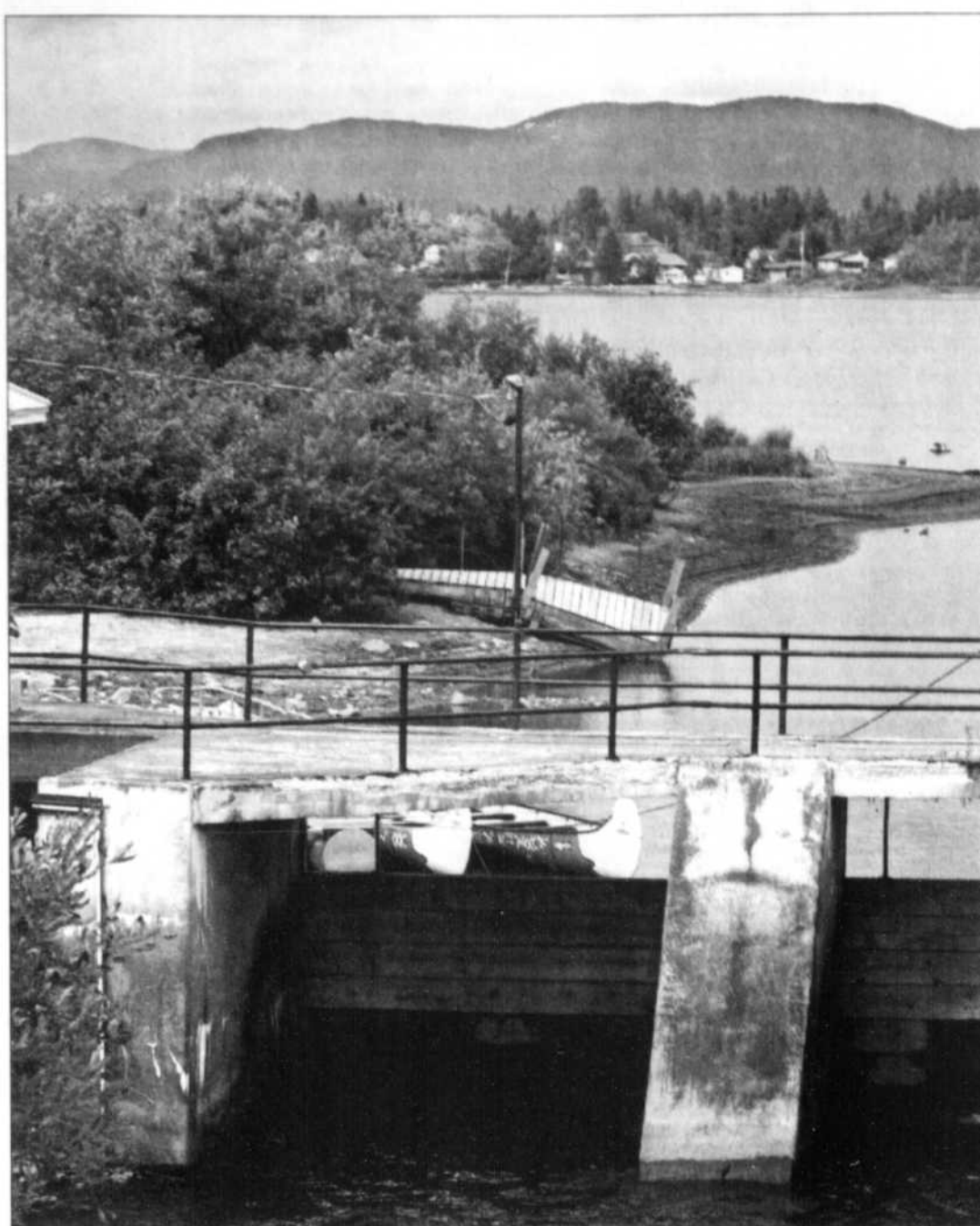
Environnement Canada n'avait pas de bonnes nouvelles hier à annoncer pour les prochaines semaines. Gilbert Fillion, météorologue, prévoit que le mois de septembre apportera un nombre moyen de millimètres de pluie, mais qu'il sera aussi plus chaud que la normale, favorisant l'évaporation des étendues d'eau.

Le niveau du lac Saint-Charles se situe 1,3 m en deçà de son niveau normal, et au cours de la fin de semaine dernière, il a perdu 17 mm. « C'est considérable. Le niveau ne peut pas continuer de baisser autant tous les deux jours », note M. Perron. Il assure toutefois que la population ne manquera pas d'eau potable, mais que le rationnement est de rigueur.

Les usines de traitement des eaux de Sainte-Foy et de Beauport ne sont pas touchées par la sécheresse. Les ingénieurs de la Ville de Québec évalueront donc au cours des prochains jours la quantité d'eau qui pourrait être acheminée, grâce aux interconnexions entre les réseaux, vers les secteurs de la capitale qui en ont le plus besoin. Mais cette compensation ne serait que très marginale.

Les agents de stationnement de la Ville de Québec ont été réaffectés temporairement à la brigade policière chargée de faire respecter les restrictions hydriques. Pris en flagrant délit de l'arrosage de sa pelouse, du lavage de son automobile ou de son entrée de stationnement ou, pire encore, du remplissage de sa piscine, un contrevenant pourra se faire imposer une amende de 135 \$, incluant les frais.

De son côté, la Ville de Québec a suspendu l'arrosage automatique des terrains de soccer et des plates-bandes, et les camions de nettoyage des rues puisent leurs réserves à Beauport ou à Sainte-Foy. Hier après-midi, au passage du SOLEIL, des gicleurs étanchaient la soif des plantes en bordure de l'Assemblée nationale. « Une valve que l'on a oublié de fermer », a-t-on expliqué au service de gestion de l'immeuble, promettant que la situation sera corrigée dès ce matin.



Au lac Saint-Charles, les vannes du réservoir sont tenues élevées de manière à faire monter le niveau d'eau, actuellement à son plus bas depuis 50 ans.

La province entière se déshydrate

La ville de Québec n'est pas seule à souffrir du manque d'eau. La province, réputée pour ses grandes étendues bleues, pâtit tout entière en raison des bouleversements climatiques causés par l'effet de serre.

« La sécheresse du lac Saint-Charles s'inscrit dans une tendance lourde, dans une baisse généralisée des précipitations », soutient Gilbert Fillion, météorologue à Environnement Canada.

La décennie 90 a été la plus chaude enregistrée au cours du XX^e siècle. « Et s'il y a beaucoup de chaleur, il y a nécessairement moins d'eau », assure le météorologue. Il explique qu'au fur et à mesure que les températures grimpent en direction des pôles, les précipitations y sont aussi entraînées. Suivant cette logique, des régions normalement humides pourraient être confrontées à des pénuries d'eau.

M. Fillion admet que beaucoup d'hypothèses sont en jeu, mais souligne tout de même que « de mémoire, on a vu souvent au cours des dernières années des précipitations plus abondantes au nord de la province qu'au sud ».

Chaque été depuis 1996, le Québec a reçu moins de millimètres de pluie que la normale des 30 dernières années. Avec pour conséquence la baisse des réserves hydriques, à petite comme à grande échelle.

« C'est un secret de polichinelle que le niveau des grands lacs est trop bas. Si les précipitations ne suffisent plus à combler toute l'eau qu'on y puise, c'est sûr qu'on abaissera aussi le niveau du fleuve », termine M. Fillion. Ce qui ne sera pas sans avoir d'importantes répercussions sur le développement économique de la voie maritime. V.B.

La décennie 90, la plus chaude enregistrée au XX^e siècle

MEURTRE D'HÉLÈNE MORNEAU

Bolduc aurait eu cinq agents de libération conditionnelle

Le manque d'effectif et la surcharge de travail de nouveau montrés du doigt

NICOLAS HOULE
Nhoule@lesoleil.com

Le meurtre d'Hélène Morneau soulève de nouvelles questions sur le manque d'effectif et sur la surcharge de travail de certains agents de libération conditionnelle fédéraux (ALC). Durant ses six premiers mois de probation, Stéphane Bolduc, le présumé meurtrier, aurait eu affaire à pas moins de cinq agents différents au centre Marcel-Caron.

Stéphane Bolduc était en liberté d'office depuis le 26 janvier 2002. L'homme, qui avait purgé les deux tiers de sa peine pour une série de vols qualifiés, avait été relâché, tel qu'il est stipulé dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions. Il devait toutefois se présenter au centre correctionnel communau-

taire Marcel-Caron avant 23 h quotidiennement pour y passer la nuit. Le 25 août, il n'était pas au rendez-vous et il est possible que ce soit à ce moment que le présumé meurtrier ait agressé Hélène Morneau.

« C'est ce qu'on appelle un non-retour », explique Normand Daoust, porte-parole des Services correctionnels du Canada. Il est parti à une certaine heure, puis il n'est pas revenu, alors les agents ont appelé la police et un mandat d'arrestation a été émis.

Au syndicat des agents de libération conditionnelle, on refuse de faire un lien entre le triste événement et le manque d'effectif. Or, selon les informations obtenues par LE SOLEIL, les agents de Québec ont écrit en août dernier une lettre au sous-commissaire Richard Watkins pour se plaindre de leurs conditions de travail. Ils auraient été 10

ALC pour accomplir le travail de 16, la plupart des agents absents étant en congé de maladie ou en burn-out.

Cette lettre faisait suite à celle envoyée au début de l'été par les agents de Québec et dont LE SOLEIL avait obtenu copie. Les ALC se disaient alors inquiets de la détérioration de leurs conditions de travail à l'approche de la saison estivale et affirmaient ne pas être entendus par Ottawa.

« La situation revient peu à peu à la normale, assure Normand Daoust. En tout temps, les employés ont été en nombre suffisant pour accomplir leurs tâches. »

M. Daoust confirme que le sous-commissaire a reçu copie d'une seconde lettre il y a quelques semaines. Il se refuse cependant à tout commentaire sur le fait que Stéphane Bolduc n'ait pas eu droit à un suivi stable et ait eu

affaire à cinq agents différents. « Par ces lettres, les agents ont attiré l'attention des supérieurs et des moyens ont été mis en place, dit-il. Les employés à temps partiel travaillent davantage, les agents ont été déchargés des enquêtes communautaires, il y a eu embauche d'employés d'été et nous avons mis sous contrat de service un centre résidentiel. »

D'AUTRES QUESTIONS

Le cas du présumé meurtrier soulève également des questions du côté de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

« Il y a des dispositions dans la loi qui permettent à la Commission de s'opposer à la libération d'un détenu », explique Normand Paillette, conseiller principal au département du solliciteur général. La Commission peut

également imposer des conditions standards, comme l'interdiction de consommer certaines substances ou l'obligation de dormir dans un centre correctionnel communautaire. »

Bolduc était assujéti à certaines de ces conditions, qui ne semblent pas avoir eu les résultats escomptés. À la Commission des libérations conditionnelles du Canada, on se défend d'avoir une quelconque responsabilité dans le dossier. Nadine Archambault insiste sur le fait que la loi offre bien peu de marge de manœuvre : « De par la loi, on doit relâcher le détenu à moins que le Service correctionnel renvoie le dossier pour réclamer qu'il purge sa peine jusqu'à la fin de sa sentence. »

Une enquête est en cours au Service correctionnel afin de déterminer avec précision ce qui s'est passé dans le dossier de Stéphane Bolduc.

La Maison Renaud

vous propose

20% de rabais

sur des services de vaisselle sélectionnés de Noritake



Offre valable sur les modèles
Stoneleigh - Lockleigh
Whitecliff Platinum
Pour une durée
limitée

Renaud & cie
L'expérience à votre service

355, rue Marais
Vanier (voisin de Tomas Tam)
681-1944

82, rue Saint-Paul
Québec
692-0122

Cathédrale en proie aux flammes

■ MONTRÉAL — Un violent incendie a partiellement détruit, hier matin, la cathédrale basilique Sainte-Cécile, un véritable joyau architectural situé depuis plus d'un demi-siècle en plein centre-ville de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, au sud-ouest de Montréal. Des travaux de soudure effectués sur la toiture de l'édifice fai-

sant partie du patrimoine canadien seraient à l'origine du sinistre, qui a causé des dommages estimés sommairement à plusieurs millions de dollars. Les flammes ont pris naissance vers 8 h à l'endroit précis où un ouvrier effectuait des travaux de rénovation dans la partie principale du toit de la cathédrale, construite en 1935. Comme le risque d'effondrement est omniprésent, ce n'est qu'aujourd'hui que pompiers et enquêteurs pourront pénétrer à l'intérieur pour procéder à l'évaluation des dommages.(PC)

l'émotion en boîte

De notre collection de bagues Birks à diamants solitaire Birks. Bague de fiançailles en or 14 ou 18 carats, à partir de 1 450 \$.

Certain modèles sont sertis de diamants Birks provenant de gisements canadiens.



BIRKS

DIAMANTS, depuis 1879



Place Ste-Foy 653-4035

1 800 682 2622 www.birks.com

Édouard le turbulent



La tempête tropicale Édouard s'est rapprochée, hier, de la cote Atlantique de la Floride, inondant une partie des terres de l'État déjà saturées par les pluies estivales. Une alerte à la tempête tropicale a été déclarée pour une région s'étendant sur 290 km, de Titusville, en Floride, à Brunswick, en Géorgie. Les résidents doivent s'attendre à passer les 24 prochaines heures dans des conditions météorologiques difficiles.

PROCÈS DES HELLS

Les avocats tiennent à la hausse des honoraires

MONTRÉAL (PC) — Les avocats de la défense détenant des mandats de l'aide juridique dans le procès des 17 présumés membres ou associés des Hells réclament du juge Pierre Béliveau les mêmes honoraires que ceux qu'avait accordés son prédécesseur, le juge Jean-Guy Boilard.

Mais ils risquent d'être déçus car le magistrat a clairement laissé entendre hier qu'il préconise un traitement moins généreux.

En ordonnant l'avortement du procès, le juge Pierre Béliveau avait aboli les honoraires spéciaux dont bénéficiaient les avocats de 10 accusés à l'aide juridique. Chacun leur tour, les avocats ont tenté hier de convaincre le juge du bien-fondé de leur requête.

Le juge a été plutôt transparent au sujet de ses intentions. Il s'est dit disposé à accroître la rémunération des avocats pour le temps consacré à la préparation hors cour.

En revanche, rien ne justifie à ses yeux une meilleure rémunération pour les journées d'audience, a-t-il indiqué à M^e Alexandre Boucher, qui tentait laborieusement de défendre sa position.

« Vos clients risquent moins que les accusés de meurtre », a rétorqué le juge à ceux qui évoquaient le stress qu'ils subissaient, signalant plus tard que les avocats sont au nombre de 10 pour représenter les accusés, une situation susceptible d'alléger la pression sur chacun d'eux.

VIDÉOTRON

Trois autres ex-employés accusés

RICHARD HÉNAULT

RHenaault@lesoleil.com

Trois autres employés déjà congédiés par Vidéotron ont été accusés hier de méfait sur l'équipement de l'entreprise. Des accusations de s'être livré à des voies de fait et d'avoir proféré des menaces ont de plus été portées contre l'un d'eux.

Ces voies de fait et ces menaces auraient été faites le 9 mai, à Québec, par Jacques Carrier, 47 ans, de Saint-Raymond. Le quadragénaire s'en serait pris à un employé de HS Télécom, un sous-traitant de Vidéotron.

Quant au méfait et au complot entre les trois hommes, ils remonteraient au 28 mai, à Lévis. En plus de Carrier, le ministère public a porté des accusations contre Lionel Soucy, 44 ans, de Saint-Émile, et Raynald Desautels, 47 ans, de Saint-Romuald.

Les trois accusés n'avaient pas à se présenter en cour pour leur comparution, hier. Il leur suffisait d'être représentés par avocat. Leurs dossiers reviendront en cour le 30 septembre pour qu'on détermine leur orientation.

Au début de juillet, Vidéotron avait communiqué le congédiement des trois hommes qui, selon l'entreprise, avaient été pris en flagrant délit de sabotage du réseau couvrant le secteur de Lévis. À ce moment, 325 000 abonnés de l'est du Québec avaient été privés de service. Dans le cas des trois employés congédiés, Vidéotron allègue qu'ils auraient tenté de brouiller les ondes avec de l'équipement appartenant à la compagnie.

La semaine dernière, cinq autres employés du câblodistributeur ont été accusés de méfait.

L'un d'eux a de plus été accusé d'avoir menacé un autre employé de HS Télécom ainsi que le propriétaire de cette entreprise.

En juillet, ils auraient été pris en flagrant délit

Place à la Jeunesse avec Animation Radio X

Venez vous amuser sur la terrasse

UNIBROUE de l'Hippodrome de Québec

Spectacle de courses
jeudi 19h et dimanche 18h30

Animation musicale
Tirages

À GAGNER
téléviseur
13"

Et plusieurs cadeaux surprises
Chaque jeudi et dimanche

Promotion spéciale

Achetez le bracelet d'accès à et profitez de ces bas prix

1.98\$

- ✓ Homard (guédille) 3.98\$
- ✓ Bière 1.98\$
- ✓ Ailes de poulet (4) 1.98\$
- ✓ Crevettes de Matane 1.98\$

- ✓ Sushi 98¢
- ✓ Boisson gazeuse 98¢
- ✓ Rouleaux impériaux 98¢
- ✓ Hot-dog 98¢

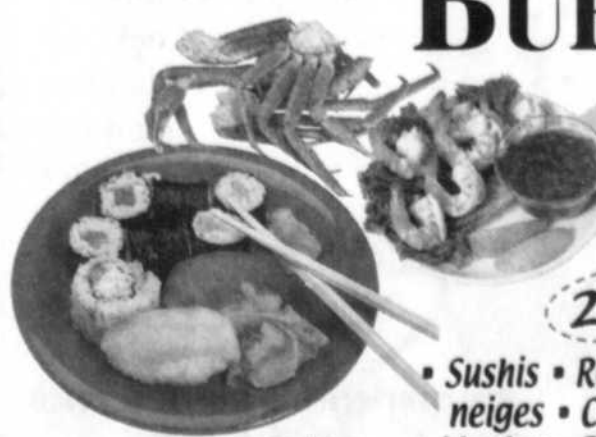
Taxes incluses

Pop-corn
GRATUIT
à volonté

Collaboration: PEPSI CHOCOLAT

BUFFET GASTRONOMIQUE

Maintenant
les jeudi, samedi
et dimanche



FRUITS DE MER

SEULEMENT

23.95\$

FROMAGES FINS

Choix de plus de 15 fromages fins du Québec

Fruits du travail
de nos maîtres
fromagers québécois

- Sushis • Roulés impériaux • Pattes de crabe des neiges • Crevettes de Matane • Saumon fumé
- Moules • Brochettes de crevettes et de pétoncles

En vedette:



Salle à manger dans un environnement sans fumée

HIPPODROME DE QUÉBEC

Réervations

524-5283

L'initiation

Courir sur les toits et lancer des projectiles, escalader des murs de brique, simuler un hold-up à la caisse pop, s'entasser dans un véhicule en marche, prendre de la bière au volant, se précipiter devant un véhicule pour le forcer à arrêter, monter en groupe à l'arrière d'une camionnette en marche, voler un véhicule dans le cadre d'une course à l'exploit....

Non, il ne s'agit pas d'une version paillard de *Fort Boyard*, mais de quelques faits d'arme d'étudiants de l'Université Laval, survenus lors de la rentrée de 1992. À l'époque, les séances d'initiation étaient passablement *rock'n'roll*. L'alcool coulait à flots et donnait lieu à toutes sortes de débordements.

On soumettait les nouveaux étudiants à une série de jeux de mauvais goût, souvent à forte connotation sexuelle, comme le gag de la banane entre les jambes du gars et la fille qui doit s'agenouiller pour la bouffer. Pour le rapprochement des sexes, on n'avait rien trouvé de mieux depuis l'invention des ciné-parcs.

Soucieuse de préserver son image, l'Université Laval avait alors décidé de siffler la fin de la récréation. Dorénavant, l'alcool ne sera plus permis sur le campus lors des activités de la rentrée. Les cérémonies d'initiations devront aussi être approuvées par la direction.

S'il n'était pas rare, il y a 10 ans, d'apercevoir à 10 h le matin des étudiants allongés sur le gazon, un verre de trop dans le nez, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Au cours des deux dernières journées, je me suis promené sur le campus à l'occasion de la rentrée et, ma foi, il faudrait se lever de bonne heure pour débusquer le début de l'ombre d'un scandale. Les initiations

font maintenant dans le politiquement correct, les excès d'autrefois ne sont plus tolérés.

À quoi ça ressemble, maintenant, une journée d'initiation à l'Université Laval? À quelque chose de léger, bon enfant, convivial, à rien de trop salaud, juste assez pour s'amuser.

Prenez les étudiants en informatique. Cette année, l'une de leurs épreuves consistait à faire la brouette, avec l'aide d'un copain, et d'essayer de prendre avec sa bouche un bonbon reposant au fond d'une petite piscine. Ils se sont aussi garroché quelques œufs par la tête, les coquins.

Des œufs, imaginez, alors qu'il y a tant de gens qui crèvent de faim dans le monde. Révoltant et aberrant, comment un doyen peut-il cautionner ce genre de spectacle? Pensons seulement à ce qui serait arrivé si le gars qui faisait la brouette avait glissé sur le jaune et était allé s'assommer la tête au fond de l'eau. Méchant contrat pour un coroner.

Un peu plus loin, j'ai vu quatre étudiantes en agronomie, déguisées en toucan, en train de faire une parodie de *La Danse des canards*. Tout ça alors que le toucan, ce si bel oiseau qui a si fière allure sur les boîtes de céréales, est menacé de disparition à cause de la déforestation. Y a-t-il quelqu'un sur le campus pour ramener à la raison ces étudiants qui font si peu de cas de la préservation de la faune?



Normand Provencher

NProvencher@lesoleil.com

Les nouveaux étudiants en sciences de l'orientation, eux, ont été forcés de se promener d'un pavillon à l'autre, les gars déguisés en Gilligan, les filles en Marianne, à l'image des deux personnages de *L'Île de Gilligan*. Il faut vraiment avoir le cœur sec pour se moquer de ces deux comédiens, si célèbres que j'en oublie leur nom, qui sont devenus la risée sur Hollywood Boulevard après avoir joué dans cette mémorable télé-série.

Si mémorable en fait que même des jeunes de 20 ans s'en souviennent encore, et ce n'est certainement pas grâce à Gildor Roy.

Pour ne pas être en reste, les étudiants en psychologie ont été forcés de se confectionner un costume inspiré de leur livre de chevet, le *Diagnostic Statistics Manual*, le DSM pour les intimes. Chacun devait afficher sur lui un trait de caractère honteux puisé dans le bouquin. On avait le choix entre maniaque, exhibitionniste, schizophrène, sado-maso, dépuisé... Incroyable, où allons-nous, je vous le demande, et vous n'êtes pas obligés de me répondre.

Au pavillon De Koninck, des étudiantes en nutrition avec des jupes en ballons m'ont demandé si je ne voulais pas leur acheter des... suçons! Pas des suçons au tofu ou à la crème Budwig, de vulgaires suçons faits de sucre raffiné et de colorant. Ouache!

Des étudiants en histoire ont fait subir le martyre à leurs nouveaux confrères de classe. Ils

ont été forcés de courir sous un soleil de plomb tout en chantant comme des GI à l'entraînement. Et si l'un d'eux avait été frappé d'insolation, vous auriez l'air de quoi aujourd'hui, hein, vous auriez l'air de quoi, petits insolents? Ça vous en ferait de belles histoires de bizutage à raconter...

On a aussi demandé aux recrues de tourner sur elles-mêmes, le front accoté sur un bâton de baseball, et de courir ensuite comme des poules pas de tête. Encore là, personne n'a pensé plus loin que le bout de son nez, personne n'a songé un seul instant que se frapper la tête contre un bouleau, ça laisse des marques. Ils sont beaux, nos étudiants en histoire, ils sont beaux...

Ce n'est pas tout. On a aussi demandé à ces mêmes étudiants de monter une charge d'une centaine de livres, jusque dans les hauteurs du pavillon Savard. Quelle inconscience, imaginez le tableau si l'un d'eux s'était échappé l'attirail sur le pied en croisant Marianne et Gilligan dans l'escalier.

J'ai même vu, vous ne devinez jamais, des étudiants armés de fusils à l'eau, gros comme ceux de Rambo. Ces mal élevés ne se gênaient pas pour asperger copieusement tous ceux qui exécutaient mal leurs ordres. Attitude dictatoriale, utilisation d'une arme de façon négligente, gaspillage éhonté d'une ressource si précieuse en cette période de grande sécheresse, c'en était trop, j'ai quitté le campus complètement écœuré devant l'accumulation de saynètes aussi scabreuses et irrespectueuses.

Il y aura élection d'un nouveau recteur à l'automne. J'ose espérer qu'il saura ramener la loi et l'ordre en vue de la prochaine rentrée. Il en va de l'avenir de notre belle jeunesse.

ARCHIVES LE SOLEIL
Il n'y a pas de cas confirmé de contamination par des humains au Canada.

VIRUS DU NIL

36 nouveaux cas d'oiseaux morts

(LE SOLEIL ET PC) — Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a annoncé hier avoir relevé 36 nouveaux cas d'oiseaux morts contaminés par le virus du Nil pendant qu'en Ontario, on ajoute deux cas de contamination probables par des humains.

Il n'y a toujours pas de cas confirmé de contamination par des humains au Canada, mais avec les deux nouveaux cas « probables », il y a désormais cinq personnes qui pourraient être atteintes par la maladie. Il faudra attendre deux semaines encore avant d'avoir le résultat définitif des examens.

La découverte des oiseaux morts au Québec porte à 76 le nombre total d'oiseaux contaminés découverts au cours des dernières semaines dans la province. Par ailleurs, sur les 437 échantillons de moustiques (50 moustiques par échantillon) étudiés jusqu'ici, il y en avait deux où on avait trouvé de la contamination. Ils provenaient de Saint-Lazare et d'Oka.

À titre de comparaison, on a découvert jusqu'ici plus de 42 groupes de moustiques et 230 oiseaux morts en Ontario. Aux États-Unis, la maladie est présente dans 27 États, 673 cas de contamination humaine sont confirmés et 32 personnes en sont mortes.

Un jeune se tue en sautant d'un 14^e étage

Ses tendances suicidaires lui avaient valu un séjour à l'hôpital, la veille même

ÉLISABETH FLEURY

EFleury@lesoleil.com

■ Un jeune homme de 21 ans a mis fin à ses jours hier après-midi en se jetant en bas d'une fenêtre d'un immeuble sis sur la rue Desilets, dans le quartier Saint-Pascal, à Québec. Le décès du désespéré a été constaté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, là où le jeune homme avait été conduit par la police de Québec pour recevoir des soins psychiatriques, la veille...

« On l'a conduit là parce qu'il menaçait de se suicider », a expliqué Jean Mainy, porte-parole de la police de Québec. D'après les informations recueillies par la police de Québec, le désespéré tenait des propos suicidaires depuis au moins trois semaines.

Mardi après-midi, le jeune homme avait été conduit au Centre de crise de Québec par son colocataire, mais le personnel du centre n'avait pas voulu le garder, semble-t-il.

Jointe par le SOLEIL, hier soir, la coordonnatrice du centre, Christiane Allard, préférait « prendre connaissance du dossier avant d'émettre quelque commentaire que ce soit ».

D'après le témoignage de son colocataire, le jeune homme avait récemment fait un séjour en psychiatrie à l'Hôtel-Dieu de Québec.

À l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où les relations publiques sont assurées par la firme Hill & Knowlton Ducharme Perron, on n'avait aucun commentaire à faire, hier. « Le décès d'un jeune homme de 21 ans qui aurait fait une chute d'un 14^e étage a bel et bien été constaté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, s'est contenté de préciser Marie Morneau, de la firme de communications. Comme

il s'agit d'une mort violente, le Bureau du coronar a ouvert une enquête. Pour le reste, on ne peut divulguer aucune information dans ce dossier tant qu'on n'a pas l'autorisation de la famille. »

FRÉQUENT

Dans des cas comme ceux-là, les policiers n'ont d'autre choix que de référer les personnes aux ressources appropriées, a expliqué l'agent Jean-François Vézina, de la police de Québec. « Il arrive régulièrement qu'on réfère des gens aux prises avec des problèmes psychiatriques ou suicidaires, et qu'on intervienne le soir même ou le lendemain après de ces mêmes personnes pour les mêmes choses parce qu'elles ont été libérées », a indiqué l'agent Vézina.

À la suite du décès de Hubert Williamson, ce malade psychiatrique qui s'est suicidé le 15 mars 2001 dans son HLM du quartier Saint-Roch, la coronar André Kronstrom avait dénoncé la confusion générale dans laquelle fonctionne le réseau de services psychiatriques de Québec. Williamson s'était pendu chez lui après avoir été renvoyé successivement des urgences de l'Hôtel-Dieu et de l'Enfant-Jésus le jour de son suicide.

LE SOLEIL
m'amène plus loin

VENTE DÉMÉNAGEMENT Jusqu'à **70%** de rabais
magasin Sainte-Foy
2785, boul. Laurier (en face de Place Laurier)
Premier arrivé - premier servi
Quantité limitée



Vélo

HYBRIDE

CCM T30

389,99\$

289,99\$

CCM T10

499,99\$

349,99\$

Precision 7143

349,99\$

249,99\$

MONTAGNE

CCM F70

249,99\$

179,99\$

Simon Back Response

629,99\$

449,99\$

Simon Back Topanga

779,99\$

599,99\$

PLAY IT AGAIN SPORTS

QUÉBEC

550, rue Marais, local 190

(Près du Reno-Dépôt)

688-3311



CASQUE

Louis Garneau

30% de rabais

VÊTEMENT

Louis Garneau

50% de rabais

ACCESSOIRES

jusqu'à

70% de rabais

SKI-SNOW

neuf - usage

modèle 2001

jusqu'à

50% de rabais

PATINS

CCM modèle 185 ou 120

119,99\$ Spécial

69,99\$

ENSEMBLE 11 MCX

Wilson Gear

Effect

349,99\$

219,99\$

Wilson Pro Staff

449,99\$

299,99\$

Spalding Eagle

349,99\$

249,99\$

ENSEMBLE JUNIOR

Northwestern

109,99\$

69,99\$

GANTS

Etonic, Palmer

14,99\$

7,99\$

SOULIERS

Dexter, Etonic

50%

SACS

Fairway jr

29,99\$

14,99\$

Les inventaires peuvent varier selon les magasins et la disponibilité des stocks.

SAINT-FOY

2785, boul. Laurier

(en face de Place Laurier)

650-3311

LÉVIS

170, route du

Président-Kennedy

(voisin Meubles Napert)

838-3111

VOTRE PRIME CLARINS

CLARINS
PARIS

Enfin un cadeau qui répond à vos besoins!

Chez Les Ailes de la Mode, jusqu'au 22 septembre 2002, obtenez une des quatre troussees spécialement adaptées à votre type de peau à l'achat de deux produits Clarins, dont un produit soin*. Votre trousse Clarins contient une sélection de quatre produits offrant une quantité équivalente à deux semaines d'utilisation essentielle à votre routine beauté quotidienne.

*Une offre par cliente. Jusqu'à épuisement des stocks.

SI VOTRE JEUNESSE S'ENDORT, RÉVEILLEZ-LA!

Nouveau Total Double Sérum

Totalement efficace pour des résultats visibles, même sur les peaux qui semblent ne plus réagir à aucun soin.

Totalement Multi-Régénérant par une action sur les cinq fonctions vitales de la peau.

Totalement préservé grâce à un nouveau conditionnement opaque.

2 x 15 ml : 78\$



www.lesailes.com

Nulle part ailleurs

LE QUÉBEC ET LE CANADA

LÉGALISATION DE LA MARIJUANA

Cauchon n'entend pas agir à la hâte

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

QUÉBEC — Il risque de couler encore de l'eau sous les ponts avant que soit permis de fumer un joint dans le fumerio du bureau ou au bar du coin... Car le ministre de la Justice Martin Cauchon semble croire qu'il faudra franchir d'autres étapes avant de légaliser la possession de cannabis, comme l'a recommandé hier le Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites.

« Quand on fait face à des enjeux comme ça, il faut suivre le rythme social, suivre certaines étapes », a affirmé le ministre Cauchon, en entrevue éditoriale au SOLEIL.

Le ministre de la Justice attend en novembre les conclusions d'un deuxième rapport, celui du comité des Communes, avant de se faire une idée définitive sur la marijuana. Mais même si ce comité prônait lui aussi la légalisation du petit joint, il n'est pas acquis que le ministre appuierait ces recommandations.

« Je ne sais pas. Légaliser, c'est tout un saut actuellement ; non seulement

dans la société canadienne, mais dans le contexte international. Il faudra voir les appuis, c'est toujours la même question : jusqu'où on est prêts à aller comme société ? » s'est demandé le ministre.

Ce que Martin Cauchon sait, pour l'instant, c'est qu'il veut modifier la législation sur la marijuana dès le début de l'année prochaine. « Je ne veux pas me traîner les pieds », a-t-il dit, ajoutant que la législation actuelle ne « correspond plus aux réalités de la population ».

Sa motivation première est de faire en sorte que les fumeurs — et non pas les vendeurs — de cannabis ne risquent plus un casier judiciaire. « Cela me semble inconcevable en 2002. »

Pour le ministre Cauchon, la première étape serait de décriminaliser la possession de mari, sans la légaliser. Cela voudrait dire que des contraventions remplaceraient le rendez-vous au palais de justice et le casier judiciaire.

Le ministre ne cache pas que cette approche serait « beaucoup plus efficace » que le processus judiciaire. Devant un délit aussi mineur que la pos-

session simple de cannabis, les policiers choisissent souvent de fermer les yeux et ils évitent d'engorger davantage les tribunaux.

« Dans un contexte où tu veux maintenir illégale (la possession simple), tu auras une loi qui sera plus facile d'application, moins onéreuse au niveau administratif et en ce sens, c'est beaucoup plus réaliste comme approche », a estimé M. Cauchon.

La modernisation de la législation sur la marijuana fera l'objet de discussions avec les provinces en novembre, lors d'une rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Justice.

Un adoucissement de la loi au Canada créera nécessairement « un choc des idées » avec le voisin américain, reconnaît le ministre Cauchon. Toutefois, il affirme n'avoir eu aucune conversation avec les autorités américaines à ce sujet.

Sans attendre l'approbation des États-Unis, le ministre de la Justice considère qu'il faut quand même que le Canada fasse des changements qui « s'inscrivent dans une mouvance internationale ».



Le ministre de la santé François Legault

CONTRATS INDIVIDUELS

Levée de boucliers

Une approche « dictatoriale », jugent les médecins

MARIE CAOUCETTE

MCaouette@lesoleil.com

L'encadrement très rigide que le ministre de la Santé François Legault veut imposer à la pratique médicale, par voie législative, passe très mal la rampe. Les médecins se disent révoltés et blessés par cette approche « dictatoriale », qu'on soupçonne d'être guidée par des motifs électoraux.

Selon le projet du ministère, chaque médecin devrait signer un contrat de deux ans définissant ses activités et le nombre d'heures de travail qu'il devra fournir en échange du droit de pratiquer ainsi que du droit d'être rémunéré par la RAMQ. L'autre partie signataire du contrat serait le dg de l'hôpital ou le dg d'une région régionale.

Aucun nouveau spécialiste ne pourrait, en outre, s'établir dans une grande ville ou un milieu universitaire à moins de détenir le titre de *fellow* qui couronne des études surspécialisées. En périphérie, on permettrait l'arrivée d'un spécialiste pour remplacer un départ.

Par comparaison au contrat individuel pour tous et à l'interdiction de travailler en ville pour les nouveaux spécialistes, les médecins semblent mieux accepter l'obligation qui serait prochainement faite aux médecins en CLSC et en santé publique de travailler, eux aussi, dans les urgences et les centres pour personnes âgées. Jusqu'ici, seuls les médecins en cabinet privé doivent consacrer une dizaine d'heures par semaine aux activités médicales particulières (AMP).

« C'est sérieux, ça va réagir » si c'est ça (un plan d'effectif fermé) qui est sur la table. C'est « sans précédent », commentait la porte-parole de l'Association des hôpitaux, Lisa Massicotte qui ne voulait pas aller plus loin, afin de laisser les parties poursuivre la discussion.

À la veille d'obtenir leur diplôme, les médecins résidents (qui étudient une spécialité) se disent « révoltés, frustrés et démotivés ». Au nombre de 2000 (dont environ 55 % de femmes), ils se sentent « pris en otages ». Permettra-t-

on aux femmes qui veulent élever leurs familles de travailler à mi-temps ? demande le Dr Stéphane P. Ahern.

Il souligne que le gouvernement veut imposer des contrats contraignants pour les médecins mais sans s'obliger à fournir, en contrepartie, des outils de travail adéquats comme des salles d'opération ouvertes. Commentaire plus politique, le Dr Ahern ajoute que c'est le même gouvernement qui a créé la pénurie actuelle de médecins, en 1994, qui cherche à leur en faire porter le prix aujourd'hui.

Pour le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Yves Dugré, l'approche du ministre de la Santé est « dictatoriale ». Cela ressemble à « on-ne-négocie-pas-avec-Dieu ». L'effet est « blessant et démoralisant pour les médecins qui font déjà la job demandée », déplore-t-il.

Sur le fond, le médecin souligne qu'il souscrit aux objectifs du ministère de maintenir les urgences ouvertes et d'assurer des soins médicaux suffisants en région mais qu'il y a d'autres moyens d'y parvenir que cette « approche dangereuse et maladroite ». Il y a de « l'agenda électoral là-dessous, soupçonne-t-il. On prépare des élections sur le dos des médecins. »

Pour le dirigeant de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Rénald Dutil, cette approche « très rigide » ne tient aucun compte des structures existantes (plan de répartition de l'effectif, activités médicales particulières, etc.) qui avaient créé « un équilibre précaire dans le réseau ». Il rappelle qu'il manque 2000 médecins au Québec et que le tiers de la population montréalaise est incapable de s'en défaire. « Le ministre a choisi la voie de l'affrontement. »

Les amendements à la Loi sur les soins de santé et les services sociaux devraient être adoptés à la rentrée parlementaire en octobre puisque les effets de la loi spéciale adoptée en juillet pour régler le cas d'une dizaine d'urgences en difficulté, prendront fin en décembre.

Les policiers ragent

OTTAWA (PC) — Les recommandations du comité sénatorial de légaliser la consommation de cannabis ont fait rêver les consommateurs de « pot » mais ont fait enrager les policiers.

« C'est un bon rapport, s'est réjoui Marc Boris Saint-Maurice, chef du Parti marijuana. On se demande si le sénateur (Pierre Claude) Nolin (le président du comité) ne deviendra pas le seul sénateur du Parti marijuana. On l'accepterait. »

Le parti, qui milite en faveur de la légalisation du cannabis, dit être en accord avec toutes les recommandations du comité. Il se réjouit de voir un groupe de sénateurs, crédibles, avancer ce qu'ils répètent depuis des années.

Les recommandations ont beau les faire planer, les consommateurs demeurent néanmoins réalistes. « Le gros défi, c'est que ces recommandations se traduisent dans la réalité. Ça, c'est au gouvernement de le faire et le gouvernement n'est pas particulièrement friand de ces questions épineuses », reconnaît M. Saint-Maurice, qui note néanmoins que les causes qui seront entendues cet automne en Cour suprême du Canada obligeront peut-être le gouvernement à modifier ses lois.

À l'opposé, l'Association canadienne des policiers s'est dite consternée et déçue des recommandations, déclarant qu'il s'agit là « d'un cadeau de rentrée scolaire aux revendeurs de drogues ».

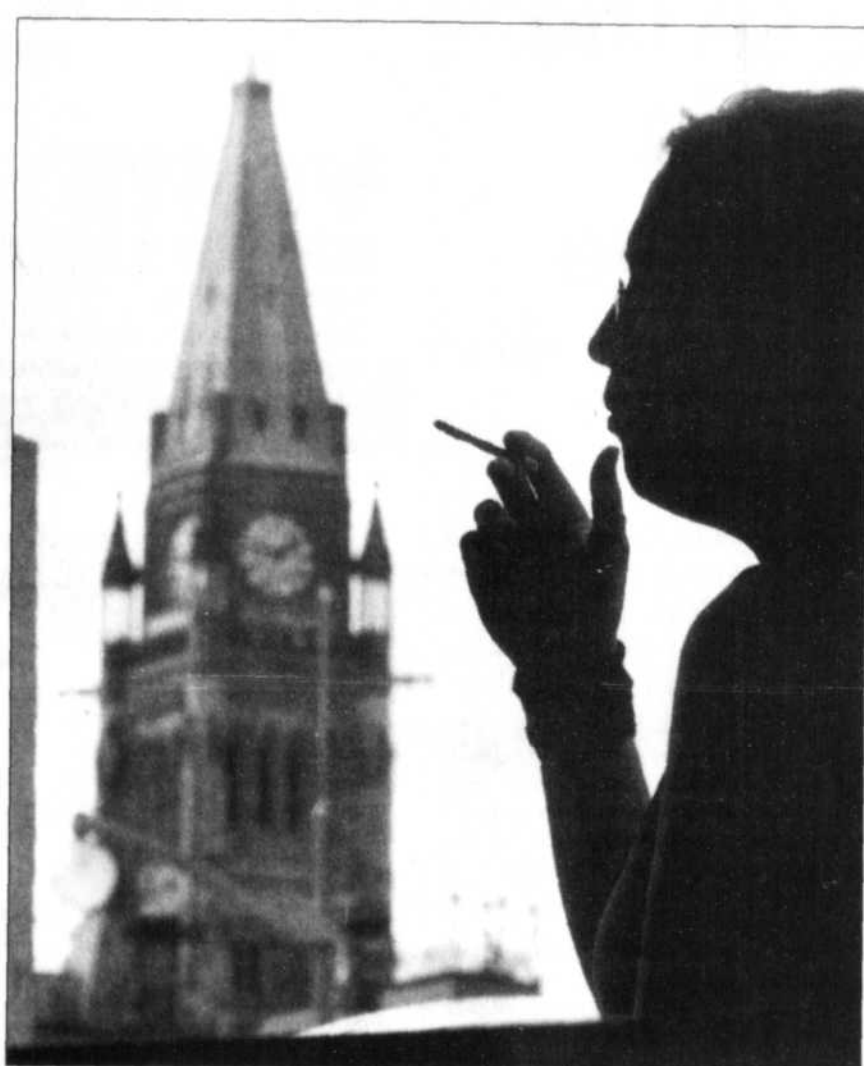
« Il est illusoire de croire que la consommation de drogues illicites, y compris la marijuana, puisse être sécuritaire. Les drogues ne sont pas dangereuses parce qu'elles sont illégales ; les drogues sont illégales parce qu'elles sont dangereuses », affirme David Griffin, agent exécutif de l'association. La légalisation ne ferait qu'augmenter la consommation de drogues qui est à l'origine de plusieurs crimes et comportements violents, estime M. Griffin.

Selon le groupe, qui représente plus de 28 000 policiers, le gouvernement ne doit pas assouplir les lois mais plutôt allouer plus de ressources pour développer et mettre en œuvre une stratégie nationale antidrogue.

Au plan politique, le comité sénatorial a obtenu l'appui du Bloc québécois. « Personne au Canada ne devrait avoir un casier judiciaire pour possession simple de marijuana », indique le député Réal Ménard, porte-parole du Bloc dans ce dossier. Seul bémol : le Bloc n'est pas très chaud à l'idée d'une stratégie nationale de prévention.

M. Ménard déplore aussi que la principale recommandation, qui suggère la légalisation, demeure floue.

Du côté de l'Alliance canadienne, le député Randy White, qui siège au comité des Communes qui se penche sur cette question, affirme que les sénateurs ont omis de citer plusieurs groupes et experts opposés à la légalisation. « Nous avons rencontré de nombreux témoins (...) et le consensus qui se dégage est que la légalisation n'est pas la voie à suivre », note M. White dans un communiqué. Son collègue, le député Keith Martin, fait observer que la décriminalisation serait plutôt la solution à retenir puisqu'elle ferait chuter l'usage de cannabis.



Le comité sénatorial propose de légaliser le cannabis.

DROGUE ET ALCOOL

Un cocktail à proscrire au volant

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — La drogue et l'alcool ne font pas bon ménage au volant, et le comité sénatorial qui recommande la légalisation du cannabis propose également, en contrepartie, une répression accrue de la conduite avec facultés affaiblies lorsque le conducteur mélange drogue et alcool.

Le rapport du sénateur Pierre Claude Nolin demande ainsi une diminution de .08 à .04 du taux d'alcool dans le sang, « les effets conjugués du cannabis et de l'alcool étant systématiquement plus importants que ceux de l'alcool seul et plus encore de ceux du cannabis seul ».

Le groupe de travail s'inquiète surtout du fait qu'alcool et cannabis se consomment très souvent dans un même contexte festif, en fin de semaine. Les personnes qui fument un « joint » sont de la même catégorie d'âge que celles qui sont susceptibles d'avoir un accident d'automobile, et aussi d'un accident pour cause de facultés affaiblies.

Les études colligées dans le cadre du rapport montrent bien que le cannabis rend prudent, au volant. Dans presque tous les cas, dit le rapport Nolin, « la consommation de cannabis diminue grandement la vitesse ».

De plus, rendus plus prudents parce qu'ils sont conscients de leurs déficiences, ces conducteurs gardent une plus grande distance entre leur véhicule et celui qui les précède et manifestent une moins grande tendance à dépasser ou à effectuer des manœuvres dangereuses.

Selon un chercheur, le conducteur

fumeur serait moins agressif que le conducteur buveur, ce qui expliquerait son comportement sur la route. Le cannabis seul n'augmenterait pas la probabilité d'un accident.

Par contre, « la combinaison cannabis alcool augmente significativement le risque », selon une recherche qui estime que leurs effets sont en synergie, et non seulement additifs. Une proportion de conducteurs impossible à déterminer mais jugée « non négligeable » par les auteurs du rapport consomme les deux à la fois, ce qui a convaincu le comité sénatorial « d'opter pour la plus grande prudence » à ce chapitre, à cause des conséquences possibles de ce comportement sur d'autres personnes.

Entre 5 et 12 % des conducteurs pourraient conduire sous l'influence du cannabis, dit le rapport, et ce pourcentage monte à plus de 20 % lorsqu'on ne compte que les hommes âgés de moins de 25 ans.

La proposition du comité rencontre toutefois plusieurs obstacles, la première étant l'absence de tout test de dépistage rapide en situation de conduite. Les méthodes sûres, comme les analyses de sang, d'urine et de salive posent des problèmes juridiques et éthiques sérieux et exigent le consentement du conducteur.

Le comité soutient toutefois que le Programme de classification et d'évaluation des drogues, connu sous son sigle anglais de DEC, et le programme de formation des policiers qui l'accompagne, sont efficaces dans plus de 80 % des cas, alors que les évaluations en laboratoire ont confirmé le jugement des policiers sur le terrain dans cette proportion.

Nouveau sondage réjouissant pour l'ADQ

MONTREAL (PC) — L'Action démocratique du Québec jouit d'un appui tel chez les francophones que ce parti formerait un gouvernement majoritaire si des élections se tenaient aujourd'hui au Québec, selon un sondage Léger Marketing-Le Devoir-TVA-The Globe and Mail.

Après répartition des indécis, l'ADQ recueille 40 % de l'ensemble des suffrages, contre 29 % pour le Parti libéral du Québec et 25 % pour le Parti québécois. Chez les francophones, l'appui à l'ADQ grimpe toutefois à 46 %, contre 29 % pour le PQ et 20 % pour le PLQ.

Cet écart de 17 points entre l'ADQ et le PQ est énorme. Assez pour affirmer que l'équipe de Mario Dumont pourrait constituer un gouvernement majoritaire puisque 85 comtés sur les 125 du Québec ont un électoralat francophone, explique le président de Léger Marketing, Jean-Marc Léger.

Le sondage, mené entre le 27 août et le 1^{er} septembre auprès de 1010 répon-

dants, pour une marge d'erreur maximale de 3,1 %, 19 fois sur 20, confirme donc l'engouement pour l'ADQ, inexistant en février et qui va croissant depuis les printemps. Il révèle aussi que la majorité des Québécois n'a qu'un souhait : aller voter là, tout de suite, dès cet automne. Ils sont 59 % à le réclamer, dont 70 % de libéraux et 72 % d'adéquistes.

« C'est une première depuis l'élection de Lucien Bouchard en 1998, constate Jean-Marc Léger. Fondamentalement, les électeurs n'aiment pas les élections. Mais là, ils sont mécontents et ils aimeraient le dire dans les urnes ! »

On constatera sans surprise qu'une majorité de péquistes (56 %) préfère, elle, retarder l'échéance. C'est pourtant pour les libéraux que l'avenir est le plus menaçant, analyse M. Léger à la lumière des données. « Au printemps, l'ADQ avait gagné des points à même l'électorat du Parti québécois. Cette fois, il va chercher les nationalistes libéraux », dit-il.

Terre-Neuve se dresse à son tour contre Kyoto

Après l'Alberta, une deuxième province productrice d'énergie presse Jean Chrétien de reculer

ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE (PC) — La province de Terre-Neuve et Labrador, tout comme l'Alberta, s'oppose à ce que le gouvernement fédéral ratifie le Protocole de Kyoto visant à réduire les gaz à effet de serre, a indiqué hier le premier ministre terre-neuvien, Roger Grimes.

M. Grimes estime que sa province, l'une des plus grandes productrices d'énergie au Canada, pourrait devoir payer un prix démesuré en emplois et en développement économique si l'accord de Kyoto était ratifié dans son état actuel.

Le premier ministre dit avoir vu des études préliminaires fédérales indiquant que les provinces les plus productrices d'énergie, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Labrador, subiront d'importants impacts économiques négatifs en raison de l'accord de Kyoto.

« Nous sommes tous d'accord pour faire des efforts afin d'arriver à avoir un environnement

plus propre et pour prendre les moyens d'y arriver », a déclaré M. Grimes aux journalistes, à l'Assemblée législative. « Mais nous voulons éviter que la voie empruntée détruise l'économie fondamentale de trois provinces. »

Le respect des exigences du Protocole de Kyoto pourrait entraîner une réduction de 3% du produit intérieur brut de la province, a renchérit le premier ministre Grimes.

Mardi, le premier ministre albertain, Ralph Klein a souligné que son gouvernement allait se battre contre la ratification fédérale, en évoquant notamment la possibilité d'en contester la légalité ou la constitutionnalité.

Dans l'intervalle, l'Alberta va saisir de la question les dirigeants d'entreprises et les premiers ministres des autres provinces, pour les convaincre que Kyoto constitue un trop grand risque pour le Canada, a dit M. Klein.

Quant au premier ministre terre-neuvien, il s'est

dit surpris par la décision du premier ministre Jean Chrétien d'aller de l'avant avec la ratification au Parlement. Il a dit espérer que le leader fédéral consulterait les provinces au préalable.

M. Chrétien a surpris les observateurs au Sommet de la Terre sur le développement durable, à Johannesburg, quand il a annoncé lundi que le Canada allait ratifier le Protocole de Kyoto d'ici la fin de l'année.

LA NOUVELLE-ÉCOSSE VEUT DISCUTER

L'accord exige que les pays industrialisés réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, tenus pour responsables du réchauffement de la planète et de ses conséquences — inondations, sécheresse. Le Protocole requiert que les pays industrialisés réduisent leurs émissions au niveau où elles étaient en 1990.

Les États-Unis, les plus grands pollueurs de la planète, ont refusé de ratifier l'accord, craignant

les conséquences par trop négatives au plan de l'économie américaine et de l'emploi.

Pour sa part, le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, Gordon Balse, s'est montré inquiet des conséquences possibles sur le consommateur. Il a dit tenir à discuter par le menu avec les autres provinces du projet d'implantation du traité, lors d'une rencontre à Halifax, le mois prochain, avant de décider s'il endossera le plan fédéral.

Seules les provinces du Manitoba et du Québec ont signifié leur accord à la ratification du Protocole de Kyoto. Ces deux provinces s'attendent à recevoir des crédits pour leurs exportations d'énergie électrique, qui ne produisent pas de gaz à effet de serre.

Pour ce qui est des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, elles veulent, comme la Nouvelle-Écosse, être informées par le gouvernement central et être consultées.

CONCENTRATION DE LA PRESSE

Lemieux inquiète, mais impuissante

QUÉBEC (PC) — La tendance à la concentration de la presse inquiète la ministre Diane Lemieux, qui rappelle toutefois que le Québec n'a pas le pouvoir d'empêcher les transactions qui rassemblent les médias au sein d'un nombre de plus en plus restreint de groupes de presse.

Commentant l'achat récent des stations de radio CKAC, CHRC et CFOM par le Groupe TVA, lui-même filiale de Quebecor, un groupe qui possède plusieurs magazines et quotidiens québécois, la ministre de la Culture et des Communications a admis que « toutes ces transactions portent leur lot d'inquiétudes ».

JURIDICTION LIMITÉE

Elle a cependant fait valoir que « la juridiction du Québec est extrêmement limitée dans ces situations-là », puisque les communications sont une compétence fédérale exercée par le Conseil canadien de la radio-diffusion et des télécommunications (CRTC).

La ministre dévoilera les orientations du gouvernement québécois dans ce dossier à la fin de la semaine

Cela dit, M^{me} Lemieux a déclaré qu'elle dévoilerait les orientations du gouvernement québécois dans ce dossier à la fin de la semaine. La ministre a précisé qu'« on va occuper tout l'espace qu'on peut occuper. (...) Ce n'est pas comment on peut intervenir sur ces transactions, mais plutôt ce qu'on peut faire pour assurer la qualité du contenu et la diversité de l'information. »

En novembre 2001, la ministre Lemieux avait indiqué être tentée par l'idée d'imposer aux groupes de presse l'obligation de se doter d'ombudsmans pour accueillir les plaintes du public.

Une baisse de 3% du PIB provincial est envisagée

Les Ateliers de conversation anglaise

ACA 19^e année

Cours d'anglais le jour, le soir, le samedi matin, session intensive ou privée.

PETITS GROUPES

Début des cours : semaine du 16 septembre

Place de la Cité, Sainte-Foy
Téléphone : 657-2600

LA SANTÉ DE VOS OS EST IMPORTANTE !

Vous êtes une femme âgée de 55 à 80 ans et vous êtes ménopausée depuis 5 ans

- vous ne recevez pas de traitement contre l'ostéoporose ;
- vous ne prenez pas d'hormones.

Vous pourriez participer à un projet de recherche, d'une durée de 2 ans, portant sur le traitement de l'ostéoporose mené par une équipe expérimentée dans le domaine, sous la supervision du Dr Jacques Brown.

Si vous êtes admissible, vous recevrez gratuitement le médicament à l'étude (prise orale quotidienne vs prise orale mensuelle) ainsi que des suppléments de calcium et de vitamine D.

Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche clinique du CHUL du CHUQ (52.05.03).

Pour plus d'information communiquez avec Le groupe de recherche sur les maladies osseuses avec le Dr Jacques Brown.

Téléphone : (418) 990-0751 (en tout temps)



Quand on aime les couleurs Le Saguenay-Lac-Saint-Jean... l'automne

Des montagnes de couleurs Village-Vacances Petit-Saguenay



À l'automne, des montagnes de couleurs en kayak, à cheval ou encore avec les baleines

Incluant :
• 2 nuits en chalet
• 2 déjeuners
• 2 heures de kayak de mer

À partir de 66\$ par pers. en occ. quad.

À l'automne, le Village-Vacances Petit-Saguenay, une expérience à raconter! Aussi disponible en camping!

1 877 420-3193 ou www.vvps.ca

Chicoutimi en bouffe www.chicoutimienbouffe.com

Du 10 au 20 octobre 2002
Dix restaurateurs de Chicoutimi transforment décors, menus, costumes et ambiance pour un pays d'adoption.

Réservez directement dans les hôtels participants suivants :

- Hôtel Le Montagnais ****
Le Texas/1 800 463-9160
- Hôtel Gouverneur ****
Le Portugal/1 800 463-2820
- Hôtel Chicoutimi ***
La Louisiane/1 800 463-7930

Forfait incluant :
• 2 nuits • 2 petits déjeuners à l'hôtel
• 1 souper table d'hôte dans l'hôtel choisi

Possibilité d'un 2^e souper à Chicoutimi en bouffe, au coût de 21,95\$ parmi les 10 pays représentés :

- La Cuisine Américaine
- La Cuisine Lyonnaise
- La Belgique
- Le Maroc
- L'Inde
- Le Texas
- Le Portugal
- La Louisiane
- Le Viet-nam
- Le Japon

À partir de 99\$ par pers. en occ. double taxes et serv. en sus

14^e anniversaire



Offrez-vous les couleurs du Saguenay!



Forfait incluant :

- une nuit d'hébergement à l'Auberge Le Parasol
- petit déjeuner au choix
- croisière sur le majestueux Saguenay, à bord de la Marjolaine
- dîner au Resto-Gîte « Le Presbytère » de Sainte-Rose-du-Nord
- visite du Musée La Pulperie

À partir de 89\$ par pers. en occ. double taxes en sus



Le Parasol
1287, boul Saguenay Est
Chicoutimi QC
1 800 363-7248

À GAGNER 15 FORAITS couleurs d'automne

Dès le 16 septembre, surveillez votre EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL et courez la chance de gagner l'un des 15 forfaits couleurs d'automne au Saguenay-Lac-Saint-Jean, offerts par les établissements suivants : Village vacances de Petit-Saguenay, Auberge des Battures, Château Roberval, Hôtel Chicoutimi.

LE SOLEIL Québec

Québec Développement économique Canada

FÉDÉRATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
INFO FORAITS : 1 800 463-9651
www.atrsaglac@d4m.com

Ce soir Le Grand Journal

avec Alain Laforest, Véronique Tremblay et Jean-Luc Mongrain

17 h

Flash

avec Patricia Paquin et Alain Dumas

18 h 30

Fun noir

avec Normand Brathwaite

19 h

TQS

Canal 2, câble 13, Bell ExpressVu 102, Star Choice 723, tqs.qc.ca



Effets secondaires garantis.

**Parlez et surfez en même temps
avec le nouveau service Internet
*Sympatico DSL régulier.***



Deux fois plus rapide que l'Internet de base

Un nouveau service qui vous garantit plusieurs effets. Avec un temps d'accès illimité, le service Internet **Sympatico^{MC} DSL régulier** libère votre ligne téléphonique pendant que vous surfez, ce qui occasionne un net penchant à faire les deux en même temps. Composez dès maintenant le **1 888 784-6161** ou visitez le www.bell.sympatico.ca/2dsl

Sympatico[®]
DSL régulier

21⁹⁵\$/par mois
les trois premiers mois

Location du modem incluse*
Trousse d'auto-installation gratuite**

Service offert uniquement aux abonnés résidentiels là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent. Offres et tarifs sujets à changements sans préavis, et les taxes sont toujours en sus. *Tarif de 11,95 \$/mois et frais de modem de 10 \$/mois pour les trois premiers mois. Le tarif mensuel courant de 24,95 \$/mois prendra effet par la suite et comprend les frais de modem. Le service comprend l'accès et 1 Go de téléchargement tant en aval qu'en amont. Toute utilisation excédentaire est facturée par tranche de 100 Mo à raison de 7,95 \$ par Go (1 024 Mo = 1 Go). L'offre se termine le 31 octobre 2002 et est réservée aux nouveaux abonnés. **L'installation n'inclut pas le coût de reconfiguration du câblage chez le client. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.

allez-y



ENTENTE AVEC
LES INNUSVenne
persiste à
réclamer un
référendumLe Bloc s'en tient à la
création d'un comité

SAINT-JEAN (PC) — La députée bloquiste de Saint-Bruno—Saint-Hubert, Pierrette Venne, persiste et signe : toujours opposée à l'entente entre Québec et les Innus, elle veut un référendum au Québec sur la question.

Les députés du Bloc québécois, réunis en caucus à Saint-Jean-sur-Richelieu, pour préparer la rentrée parlementaire, n'ont toutefois pas suivi M^{me} Venne, choisissant plutôt de former un comité pour étudier la question, tenir des consultations et faire des recommandations sur cette entente.

« J'aurais souhaité qu'on recommande un référendum comme les gens me l'ont demandé, en région, et qu'on cesse toute négociation durant ce temps-là », a laissé tomber M^{me} Venne, qui a rencontré les journalistes après une session de travail, juste avant que son chef, Gilles Duceppe, le fasse à son tour.

Le Bloc tiendra un caucus spécial sur la question et M^{me} Venne espère y entendre des experts objectifs, non pas des gens qui ont été mêlés aux négociations. « J'aurais voulu un temps de réflexion, a-t-elle lancé, et les Innus vont avoir un référendum. Comment se fait-il que nous n'ayons pas droit à un référendum sur la question ? C'est certainement deux poids, deux mesures, il n'y a pas d'erreur là-dessus. »

La perception de l'entente, selon elle, est aussi importante que l'entente elle-même. Or, les gens en région lui ont manifesté beaucoup d'inquiétude, a-t-elle rapporté.

Reste à savoir si la députée de la Rivière-Sud de Montréal est la seule, au caucus du Bloc, à craindre les effets de cette entente avec les Innus. « On ne peut pas dire que je n'ai pas l'appui de mes collègues du caucus. On peut dire qu'il y en a qui pensent différemment. On peut dire qu'il y en a qui pensent comme moi et on peut dire qu'il y en a d'autres qui ne parlent pas. »

Le chef du Bloc, de son côté, a cherché à minimiser le poids de la dissidence de M^{me} Venne, tout en lui laissant le droit d'exprimer cette dissidence, affirmant n'avoir « aucun problème » avec celle-ci.

Se disant conscient des « inquiétudes parmi la population blanche et parmi les populations autochtones » face à l'entente, il a annoncé la mise sur pied d'un comité. Celui-ci sera présidé par le député Yvan Loubier, porte-parole du Bloc sur les questions autochtones. Y siégeront quatre députés des circonscriptions directement concernées par l'entente, soit ceux de Charlevoix, de Manicouagan, de Roberval et de Jonquière.

Yvon Picotte
conseiller
pour l'ADQ

TROIS-RIVIÈRES (PC) — L'ex-député libéral Yvon Picotte devient conseiller pour l'Action démocratique du Québec (ADQ). Bien qu'il ait confirmé qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections, il n'est pas question qu'il reste loin de l'arène politique. Il a d'ailleurs asséné, hier, quelques déclarations bien senties au Parti libéral en l'accusant de l'avoir traité avec mépris.

« C'est du mépris. Ce qui est condamnable dans l'attitude du Parti libéral et de son chef — qui a endossé tout ça en restant silencieux — c'est le mépris qu'il a envers une partie de la population », a déclaré M. Picotte.

Au printemps, M. Picotte avait indiqué qu'il était intéressé à s'impliquer au sein du Parti libéral. N'ayant pas de réponse des libéraux, il a manifesté son intérêt pour l'ADQ en août. Le président du caucus libéral, Jacques Chagnon, avait alors mentionné, sur les ondes de la radio, que l'ancien député de Maskinongé et ministre sous Bourassa était « has been ». L'organisateur en chef du Parti libéral, Pierre Bibeau, avait aussi déclaré au quotidien *Le Nouvelliste* que cet homme de 60 ans n'était pas identifié au renouveau.

« Je trouve que le PLQ fait fausse route, réplique Picotte. Il est en train de dire que les gens de 60 ans et plus sont des personnes négligeables. Je pense qu'avec Jean Charest, ce que le Parti libéral a gagné, c'est du mépris envers certaines personnes de la société. En ce qui me concerne c'est inacceptable. Je pense que les gars de 60 ans ont encore leur mot à dire et qu'ils peuvent participer intelligemment au débat politique. »

M. Picotte a rencontré le conseiller régional de l'ADQ, Jean-Pierre Ayotte, hier. Il a également parlé aux instances de l'ADQ à Montréal et devrait rencontrer M. Mario Dumont la semaine prochaine.

ARGENT VERSÉ EN TROP À DES PROVINCES
Manley fait une croix sur 2 milliards \$

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas réclamer près de 2 milliards \$ versés par erreur à quelques provinces canadiennes, n'exigeant un remboursement que de l'Ontario et du Manitoba.

Dans une décision rendue publique hier, le ministre des Finances a en effet décidé de ne réclamer que 1,4 milliard \$ des 3,3 milliards \$ versés en trop à l'Ontario, au Manitoba, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, au cours des dernières années, en raison d'erreurs fiscales.

Ottawa recueille en effet des recettes fiscales pour le compte de la plupart des provinces et leur envoie ensuite les sommes qui leur reviennent, en plus des paiements de péréquation qui redistribuent la richesse entre les provinces canadiennes. L'erreur s'est produite dans les deux aspects de ces paiements.

Le gouvernement accorde 10 ans, à compter de l'année financière 2004-2005, à l'Ontario et au Manitoba pour rembourser les sommes dues. L'Ontario devra retourner 1,3 milliard \$, tandis que le Manitoba devra rembourser

91 millions \$. Ces sommes seront affectées au service de la dette, a indiqué le ministre fédéral des Finances, John Manley.

M. Manley a soutenu que le fait de ne demander remboursement qu'à l'Ontario et au Manitoba était « une décision basée sur le principe que des trop-payés devraient être remboursés et que des trop-payés indirects, qui étaient causés par le système de péréquation, ne devraient pas être remboursés. (...) C'est équitable pour toutes les provinces. »

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi le fédéral ne revenait pas, alors, la formule de calcul de la péréquation, le ministre des Finances a indiqué que « nous avons un accord avec les provinces selon lequel nous sommes obligés de recueillir les taxes et, s'il y a des trop-payés, ils sont, selon les accords, remboursables ».

« Mais le système de péréquation est beaucoup plus complexe. Là où il y a des trop-payés, par exemple au Québec c'était plus de 600 millions \$, c'étaient des paiements indirects. Je trouve que

ce n'est pas équitable de poursuivre ces provinces avec des changements de paiement et d'exiger des remboursements. »

La ministre des Finances du Québec, qui aurait souhaité que les trop-payés aux quatre provinces ne soient pas réclamés par Ottawa et que l'on compense financièrement les provinces qui n'auraient pas profité des effets de l'erreur fiscale, s'est dite consternée par la décision du gouvernement fédéral.

Dans un communiqué émis en réaction à l'annonce de M. Manley, Pauline Marois affirme que « la décision du gouvernement fédéral, parce qu'elle a un impact sur les finances publiques des provinces, aurait dû faire l'objet d'une consultation comme les provinces l'avaient unanimement demandé. (Cetle décision) est tout simplement insoutenable et je ne l'accepte pas. »

M^{me} Marois suppose que les finances publiques québécoises s'en trouveront « perturbées » et que le Québec « risque d'être placé devant un choix odieux entre retomber en déficit ou ne pas répondre adéquatement aux besoins de la population, notamment en matière de santé ».



Le ministre fédéral des Finances, John Manley, a soulevé la colère de son homologue québécoise, Pauline Marois.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2002

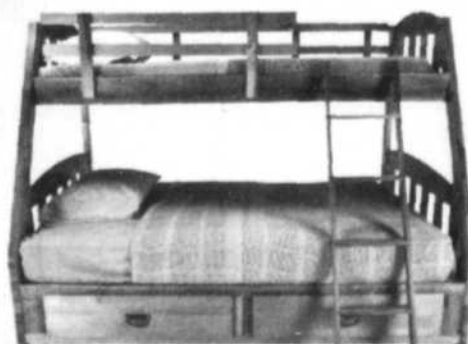
en tout confort^{MD}

rabais 200\$
CANAPÉ TOUT POUR LA MAISON^{MD}
'CONFORT CLASSIQUE'
Rég. Sears 1399,99, 1199,99
Meubles assortis et options sur commande aussi en solde



Achat spécial!

ENSEMBLE MATELAS-SOMMIER SPRINGWALL^{MD}
'SERENA' CHIROPRACTIC^{MD}
Avec ou sans plateau-coussin.
1 place-TG 2 places. L'ens. 466-1016 \$
Dans la limite des stocks.
Les prix varient suivant le style et le format



rabais 50%

LITS 'RANCHO': LIT 1 PLACE
AU-DESSUS D'UN LIT 2 PLACES
Comprend panneaux de chevet, de pied et de maintien,
tiroirs, échelle et longerons.
Rég. Sears 1499,94, 749,97
Lit 1 place au-dessus d'un lit 1 place aussi à 50% de rabais



Il y a des magasins
Sears près
de chez vous

Tous les magasins ne vendent pas de meubles.
Pour plus de détails, voyez la liste ci-dessous.

Alma - ensembles matelas-sommier
Carrefour Alma (418) 662-2222

Chicoutimi - meubles et
ensembles matelas-sommier
Place du Saguenay (418) 549-8240

Drummondville - meubles et
ensembles matelas-sommier
Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381

Hull - ensembles matelas-sommier
Les Galeries de Hull (819) 770-6300

Lévis - meubles et
ensembles matelas-sommier
Les Galeries Chagnon (418) 833-4711

Québec - meubles et
ensembles matelas-sommier
Place Fleur de Lys (418) 529-9861
Place Laurier (418) 658-2121

Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec
Boulevard de la Capitale et autoroute 40
(418) 260-9084

Québec - ensembles matelas-sommier
Les Galeries de la Capitale (418) 624-7311

Sherbrooke - meubles et
ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke
Autoroute 410 et boulevard de Portland
(819) 564-3010

Trois-Rivières - meubles et
ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières
Autoroute 40 et boulevard des Recollets
(819) 379-0992

Victoriaville - ensembles matelas-sommier
Le Grand Place des Bois Francs (819) 357-4000

*Payez en 28 mensualités égales, sans intérêt, jusqu'en janvier 2005. Avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Des frais de crédit s'ajouteront au solde de votre compte pour toute portion impayée d'un montant porté sur votre compte Sears, à compter du mois suivant. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation, des achats par catalogue et sur le site Web. Offre en vigueur jusqu'au samedi 28 septembre 2002. Renseignez-vous.

**R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés

Le choix de meubles varie suivant le magasin.
Renseignez-vous à votre magasin Sears



Avec la carte Sears, pas
d'intérêt avant janvier 2005* pour tous les
meubles** et ensembles matelas-sommier

LE 11 SEPTEMBRE, UN AN APRÈS

Des journalistes déjouent les mesures de sécurité aérienne

NEW YORK (AFP) — Des journalistes du quotidien new-yorkais *Daily News* ont pris 14 fois l'avion, dans 11 aéroports américains, avec dans leurs bagages à main des armes blanches qui n'ont pas une seule fois été détectées, a révélé le journal hier.

La fin de semaine dernière, le *Daily News* a placé dans les bagages de plusieurs reporters des couteaux, des cutters et des bombes de gaz d'autodéfense, objets absolument proscrits par les réglementations fédérales en matière de sécurité aérienne.

Ils ont embarqué à bord d'appareils de six grandes compagnies américaines, depuis des aéroports importants comme JFK à New York, Logan à Boston (d'où sont partis les deux Boeing qui se sont écrasés sur le World Trade Center), Los Angeles, Chicago ou Las Vegas.

Leurs bagages à main ont été inspectés manuellement et sont passés dans les appareils à rayons X, mais les armes blanches, similaires à celles utilisées par les terroristes du 11 septembre, n'ont dans aucun des 14 cas été repérées.

«Aucun contrôle de sécurité n'a repéré ou confisqué ces articles dangereux, qui ont été interdits à bord des avions et dans les aéroports par les autorités fédérales», écrit le tabloïd.

À l'aéroport de Newark (New Jersey), l'agent de sécurité a insisté pour passer une deuxième fois le sac d'un reporter contenant plusieurs appareils électriques et n'a remarqué ni le couteau ni le cutter qui s'y trouvaient.

À l'aéroport de Santa Barbara, en Californie, le journaliste du *Daily News* a été désigné au hasard pour une fouille supplémentaire, manuelle et en principe plus approfondie, de ses bagages à main: là encore, rien n'a été soupçonné.

Aucune des compagnies aériennes, interrogées par le quotidien, n'a accepté de répondre.

Interrogée par l'AFP, Heather Rosenger, porte-parole de l'Administration pour la sécurité des transports (TSA) à Washington, a commenté: «Nous avons clairement du chemin à faire», tout en soulignant que «ce qu'ils ont fait est illégal».



Le pompier new-yorkais Tiernach Cassidy, de la caserne 3 de Manhattan, s'est offert un souvenir indélébile des tragiques événements du 11 septembre.

BACILLE DU CHARBON
Scientifique
congédié

WASHINGTON — Un scientifique américain sujet d'une enquête de la police fédérale (FBI) liée aux lettres piégées au bacille du charbon qui ont fait cinq morts aux États-Unis à l'automne 2001, Steven Hatfill, a été renvoyé de l'Université d'État de Louisiane, où il enseignait, a annoncé la direction. Hatfill, qui s'est plaint à plusieurs reprises d'être harcelé par les autorités, a toujours nié toute implication dans l'affaire du bacille du charbon. «Il est dans le meilleur intérêt de l'université d'État de Louisiane de cesser toute relation avec Steven Hatfill», a indiqué dans un communiqué le recteur, Mark Emmert, sans donner les raisons de cette mesure. Le professeur avait déjà été suspendu en août. Hatfill, 49 ans, s'est récemment plaint officiellement auprès du département de la Justice du traitement qui lui est réservé par les autorités, reprochant notamment à l'Attorney general (ministre de la Justice), John Ashcroft, d'avoir indiqué que les autorités «s'intéressent» à lui dans le cadre de l'enquête. «Je n'ai absolument rien à voir avec ce terrible crime, on détruit ma vie», a affirmé le scientifique. (AFP)

COÛT DES ATTENTATS
Entre 83 et 95 MM\$

NEW YORK — Les attentats du 11 septembre à New York, qui ont tué plus de 2800 personnes et paralysé le premier centre financier du monde, pourraient coûter jusqu'à 95 milliards de dollars à la Ville, mais beaucoup dépendra du nombre d'emplois qui vont fuir la ville pour des endroits jugés plus sûrs. «Bien que ces terribles événements ne pourront jamais être réduits à des chiffres, il est clair que la Ville de New York et la nation vont continuer à souffrir de leurs ramifications économiques dans les années à venir», a déclaré le contrôleur financier de la Ville, William Thompson. «Le chiffre final dépendra, en partie, du nombre d'emplois qui seront éventuellement délocalisés en dehors de New York», a prévenu le contrôleur. L'estimation basse table sur un impact de 83 milliards de dollars d'ici la fin 2004, mais la note pourrait atteindre jusqu'à 95 milliards de dollars. Entre le 11 septembre et la fin 2001, le Gross City Product, la mesure de la richesse de la Ville, a perdu 11,5 milliards de dollars et la métropole a perdu 3 milliards de dollars en impôts et taxes diverses. Bien «qu'il ne soit pas possible de mettre un prix sur la vie humaine», le seul coût humain des attentats a été estimé à 8,7 milliards de dollars. Faute de mieux, les services de la ville ont multiplié le salaire annuel moyen des victimes — 130 000 \$ — par le nombre d'années qu'il leur restait à travailler. (AFP)

LIBERTÉ

Suite de la Une

les terminaux de croisières devrait faire partie des priorités. D'autant plus que Seattle a été identifiée par les terroristes comme une cible potentielle et a même été une terre d'accueil pour quelques-uns d'entre eux.

Or, si les douaniers sont davantage aux aguets depuis le 11 septembre, les mesures de sécurité demeurent minimales dans les points réguliers d'embarquement. Après les attentats, les policiers et les inspecteurs du Washington State Ferry Terminal ont tenté de resserrer la vis, de fouiller des véhicules de façon plus systématique, de s'assurer que les automobilistes ne transportaient pas de colis suspects. Mais les utilisateurs se sont rebellés, frustrés de devoir attendre plus longtemps pour aller travailler. Leur réaction a été si forte que les agents ont reculé, surtout qu'il n'était pas si évident que la loi leur permettait de fouiller les individus sur une base arbitraire.

Alors le danger demeure entier. Quelques inspecteurs se réservent le droit de vérifier les véhicules commerciaux dans les limites que leur accorde la loi. Des policiers à vélo parcourent les environs pour signaler tout individu suspect. Mais aucun système ne permet de détecter la présence de fusils, de bombes, d'armes meurtrières sur ces traversiers, qui peuvent accueillir jusqu'à 300 véhicules.

«Les gens préfèrent sacrifier leur propre sécurité pour garder leur liberté, estime l'agent Chamness. Et ça sera comme ça tant qu'il n'arrivera rien. Malgré le 11 septembre, nous restons une société très naïve. La plupart des gens ne pensent déjà plus à ce qui s'est passé l'an dernier. Ils se sentent à l'abri et c'est ça qui est dangereux. C'est notre sentiment d'invulnérabilité qui nous rend si vulnérables face au terrorisme.»

Selon lui, le danger pourrait venir non seulement de l'intérieur des bateaux, mais aussi de l'extérieur. Une autre embarcation pourrait en effet entrer en collision avec un traversier, causant la mort des occupants sans mettre en cause des kamikazes. Mais bon. Tout en affirmant qu'il faudrait faire plus, le policier admet en soulignant qu'il est impossible de tout prévoir dans la vie, d'éviter tous les dangers.

C'est d'ailleurs ce que semblent se dire les personnes qui utilisent jour après jour ces fameux traversiers. Plusieurs d'entre elles ont accueilli la question du SOLEIL avec de grands éclats de rire. Non, ils n'ont pas peur de prendre le bateau. Non, ils ne pensent pas être la cible d'éventuels attentats terroristes. Non, ils ne pensent pas trop à ça puisqu'il y a tellement d'autres dangers. Oui, la vie continue, comme si rien ne s'était passé. Ou presque.

Est-ce de la naïveté, de l'inconscience, de la sagesse? Difficile à dire. Mais l'agent Chamness a raison: bien peu de personnes dans les rues de Seattle semblent prêtes à s'empêcher de vivre leur vie et de jouer pleinement de leur liberté pour se sentir davantage en sécurité. Même si ce choix pourrait un jour leur jouer des tours et mettre leur vie en danger.



messages textes



restaurants



sports



jouez à plus de 100 jeux



horaire des vols



indications routières



cinéma



canada 411

Des téléphones qui en font plus. Ça c'est cool.



courriel

Vous faites beaucoup plus que parler grâce à nos téléphones cool exclusifs. Entre autres, vous pouvez maintenant jouer à des jeux, échanger des messages textes avec vos amis et même vérifier la circulation. De plus, à l'achat de tout téléphone SCP, vous bénéficiez de 2 mois gratuits de messagerie textuelle illimitée*. Pour en savoir plus, appelez au 1 888 810-5555 ou visitez telusmobilité.com. L'offre est valable dans toutes les boutiques TELUS Mobilité et chez tous les marchands et détaillants autorisés. Le futur est simple™.



renseignez-vous



cotes boursières



messagerie instantanée (MI)

RECOURS COLLECTIF CONTRE LOTO-QUÉBEC

La lutte s'annonce sans pitié

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Le recours collectif de l'avocat québécois Jean Brochu contre Loto-Québec s'annonce comme une bataille sans pitié. Loto-Québec réplique au recours collectif déposé au début du mois d'août en s'attaquant, dans une requête préliminaire, à 80% des allégations de la poursuite.

Le recours collectif intenté au nom de tous les joueurs compulsifs à la suite de l'utilisation des appareils de loterie vidéo contient une centaine d'allégations. Loto-Québec demande rien de moins que la radiation de 40 allégations et de 18 pièces ou documents sur lesquels s'appuient les joueurs.



Loto-Québec s'attaque à 80% des allégations de la poursuite.

Loto-Québec réclame en plus des précisions ou le dépôt de documents au sujet de 37 allégations. Le juge de la Cour supérieure aura d'abord à statuer sur chacune des demandes avant de commencer à entendre le recours sur le fond. La société d'État demande d'éliminer toutes

les déclarations des politiciens au sujet du jeu compulsif auxquelles fait référence le recours collectif. Loto-Québec ne voit pas la pertinence dans le débat d'une déclaration de Bernard Landry, lorsqu'il était ministre des Finances, qui se termine par la phrase « on devrait rendre service à nos concitoyens qui pourraient avoir des problèmes liés au jeu ».

On invoque aussi la non-pertinence d'une déclaration du ministre Serge Ménard, qui, face au jeu pathologique, se demandait « si un jour il ne faudra pas retirer de la circulation les 15 000 appareils de loterie vidéo ».

LE THÈME DU SUICIDE

Loto-Québec demande que soit retiré du débat les cinq paragraphes rappelant les résultats des enquêtes du coroner sur le suicide de joueurs compulsifs. La société d'État argumente que ces rapports des coroners n'ont pas été rédigés pour les fins du litige et n'ont

pas pour but de se prononcer sur sa responsabilité face aux suicides.

Jean Brochu affirme dans son recours que le Québec compte 2,1% de joueurs pathologiques et qu'ils sont 119 000 atteints de la maladie à cause des appareils de loterie vidéo. Loto-Québec veut voir les études sur lesquelles l'avocat s'appuie pour faire de telles affirmations.

Concernant les 119 000 joueurs pathologiques potentiels, Loto-Québec n'accepte pas d'emblée l'affirmation selon laquelle ils ont tous développé une dépendance en utilisant les appareils de loterie vidéo. L'État a pris le contrôle de ces machines en 1993.

La Société des loteries, défendue par la firme d'avocats Heenan, Blaikie, Aubut, veut savoir si les joueurs ont utilisé des appareils avant 1993, si la dépendance s'est développée après 1993, si les joueurs ont consulté des ressources médicales pour leurs problèmes de jeu, et aussi, si les joueurs sont des mineurs.

Enfin, Loto-Québec veut exclure du débat les allégations, basées sur ses rapports annuels et soulignant ses profits ces dernières années. Surtout les profits provenant des appareils de loterie vidéo, qui en 1999-2000 se chiffrent à 553,8 millions \$.

Le nom du juge désigné pour entendre la cause sera confirmé sous peu.



Alex King, 13 ans

Ils risquent la prison à vie

■ MIAMI — Deux frères américains de 13 et 14 ans sont jugés en Floride pour

l'assassinat de leur père, un procès d'autant plus étrange qu'un autre accusé a déjà été jugé la semaine dernière pour le même meurtre. Alex et Derek King, visages angéliques et tenue vestimentaire impeccable, sont accusés d'avoir tué leur père Terry, 40 ans, dans son sommeil le 26 novembre en lui écrasant la tête à coups de bâton de baseball, et d'avoir ensuite mis le feu à la maison. Jugés comme des adultes, mais trop jeunes pour être condamnés à mort, ils risquent la prison à perpétuité. (AFP)

Saisies à répétition

■ Une saisie de plants de marijuana a eu lieu, hier, dans la vallée de la Matapédia. Un homme de 24 ans, Toby Ouellet, a été arrêté et accusé de production de cannabis. « Nous avons saisi 540 plants de cannabis de culture hydroponique et 60 autres plants en terre, pour une somme estimée à 1 450 000 \$ », a indiqué l'agent Claude Ross, de la Sûreté du Québec à Rimouski. Par ailleurs, 525 plants de marijuana ont été saisis à Dolbeau-Mistassini, ce qui porte à cinq le nombre de perquisitions effectuées sur ce territoire au cours des 15 derniers jours. Aucun suspect n'a été appréhendé. L'enquête se poursuit afin de savoir à qui appartiennent les plants et s'il existe un rapport entre cette saisie et les quatre précédentes. N.H.

Sauvagement battu par trois voleurs

ÉLISABETH FLEURY

EFleury@lesoleil.com

Trois voleurs sans scrupule ont sauvagement battu un homme de 53 ans dans sa résidence de Charny avant de prendre la fuite avec une somme d'argent et quelques bijoux, mardi soir. Le quinquagénaire, qui a été roué de coups de bâtons de baseball, repose dans un état grave à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Cette histoire sordide est survenue peu avant 21 h 30 au 2104, chemin du Rail. La victime et sa conjointe de 48 ans regardaient tranquillement la télévision lorsque trois individus cagoules ont fait irruption dans la résidence familiale en défonçant la porte arrière.

Armés de bâtons de baseball, ils auraient roué de coups le quinquagénaire devant les yeux effrayés et impuissants de sa conjointe. « La victime a été frappée partout : à la tête, aux bras, au dos et aux cuisses », a relaté l'agent Christian Cantin, porte-parole de Lévis.

Survoltés, les trois malfrats auraient saccagé l'intérieur de la demeure tout en hurlant au couple de leur remettre argent et bijoux. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, le quinquagénaire venait de recevoir un héritage en argent, en plus d'avoir récemment fait un gain à la loterie. Quant à sa conjointe, il semble qu'elle venait de « changer » ses chèques de la CSST.

L'homme a été roué de coups de bâtons de baseball

L'homme et la femme n'ont eu d'autre choix que d'obtempérer aux ordres de leurs agresseurs. « Les trois individus ont ensuite ligoté le couple et pris la fuite à bord d'une

voiture noire, qui pourrait être soit une Echo, soit une Honda Civic », a précisé l'agent Cantin.

Solidement attachée, la femme serait miraculeusement parvenue à se rendre jusqu'au téléphone pour appeler son fils. C'est d'ailleurs ce dernier qui aurait libéré le couple et composé le 9-1-1 pour obtenir de l'aide. Sérieusement blessé, le quinquagénaire a été conduit en ambulance à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Au moment d'écrire ces lignes, hier soir, l'homme reposait toujours dans un état grave à l'unité des soins intensifs.

CAS SIMILAIRES

Deux événements semblables sont survenus sur la Rive-Sud en février dernier. Dans les deux cas, les malfrats n'ont jamais été appréhendés.

Dans la nuit du 3 au 4 février, deux sœurs de 56 et 58 ans ont été sauvagement battues à coups de bâtons de bois par deux voleurs dans leur modeste demeure du rang des Pointes, à Saint-Agapit. Là aussi, les malfrats avaient défoncé la porte et saccagé l'intérieur de la demeure avant de ligoter leurs victimes et de s'enfuir à bord d'un véhicule avec une maigre somme d'argent.

Quelques heures plus tôt, deux hommes s'étaient présentés à la porte d'une résidence de Saint-Anselme en se disant agents de la Sûreté du Québec. Aussitôt la porte ouverte, les deux voleurs cagoules avaient sauté sur la jeune mère de famille et l'avaient ligotée au berceau de son bébé de sept mois. Arme au poing, ils avaient ensuite amené le père jusqu'à son commerce, une station-service Ultramar, et l'avaient forcé à leur remettre le contenu de la caisse.

solde

d'échantillons de plancher

jusqu'à **50%** de rabais

sur marchandise sélectionnée

SIGNATURE MAURICE TANGUAY

Québec Place Ste-Foy, 2^e étage
(418) 650-6244
1 866 824-7848

LE MONDE

La Libye développe les « pires armes de destruction massive », dit l'Israélien Sharon

■ JÉRUSALEM (d'après AFP) — Le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, a déclaré hier que la Libye « pourrait être le premier pays arabe à disposer d'armes de destruction massive de la pire espèce », dans une allusion à l'arme nucléaire.

« La Libye devient un pays beaucoup plus dangereux que nous ne le pensions et pourrait être le premier pays arabe à disposer d'armes de destruction massive de la pire espèce », a affirmé catégoriquement Ariel Sharon à la télévision publique.

« Nous savons qui travaille avec les Libyens, qui les aide; nous savons qu'il y a des experts irakiens dans ce pays et il est possible que le tout soit financé par des capitaux saoudiens avec la collaboration du Pakistan et de la Corée du Nord », a ajouté M. Sharon à l'occasion de la présentation de ses vœux pour le Nouvel An juif qui sera célébré demain soir.

« Nous suivons ce dossier de très près et avec inquiétude », a-t-il dit.

Le ministre de la Défense, Binyamin ben Eliezer, a pour sa part affirmé à la radio militaire que la « course à l'armement nucléaire dans laquelle la Libye est engagée s'est accélérée ces derniers temps ».

« Nous avons informé qui de droit de cette évolution », a-t-il ajouté en faisant apparemment allusion aux États-Unis.

M. Sharon a, par ailleurs, révélé que le chef du Mossad (les services secrets israéliens), Ephraïm Halevy, nommé ces jours-ci président du Conseil de sécurité nationale, avait été envoyé

aux États-Unis « afin de discuter de plusieurs dossiers dangereux pour notre région ».

Le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi a défendu dans le passé le droit des Arabes à posséder des armes de destruction massive face à Israël, « qui dispose d'armes atomiques et chimiques, et ce, afin d'établir un équilibre dans la région ».

TRIPOLI DÉMENT CELA

Mais la Libye a accusé hier soir le Ariel Sharon d'« hystérie » pour l'avoir accusée de développer « les pires armes de destruction massive », dans une allusion à l'arme nucléaire.

Dénouant la « stupidité et le caractère hystérique » de cette déclaration, un porte-parole libyen a affirmé que son pays n'avait pas d'argent à dépenser sur les armes de destruction massive au moment où il se consacre

au développement de l'Afrique. « Le bourreau Sharon, qui n'a de cesse de perpétrer des tueries, cherche à nuire aux relations de la Libye avec le monde après qu'elle eut annoncé que sa politique se confond désormais avec celle de l'Union africaine », a ajouté Hassouna Chaouch, du ministère des Affaires étrangères.

« Sharon tente de comploter contre la Libye, qui participe à la lutte contre le terrorisme, après avoir été mis au pied du mur par le projet du dirigeant (libyen) Mouammar Kadhafi pour régler la question palestinienne sur la base d'un État démocratique où cohabiteraient juifs et Arabes », a-t-il dit.

Selon le porte-parole libyen, le premier ministre d'Israël a chargé son chef des renseignements de « présenter à Washington de fausses informations pour créer la zizanie entre les Arabes et les États-Unis ».

EN BREF

INDONÉSIE

Un corrompu écope

■ JAKARTA — Un des principaux hommes politiques d'Indonésie, le président du Parlement, Akbar Tanjung, a été condamné hier à trois ans de prison dans une retentissante affaire de détournement de fonds. M. Tanjung, qui préside le deuxième parti du pays, le Golkar, était jugé pour le détournement, en 1999, de 4,5 millions \$US destinés à aider des paysans pauvres. Ces derniers n'ont jamais rien perçu. Deux autres accusés ont été condamnés à 18 mois de prison. Tanjung, 56 ans, est l'un des plus hauts responsables politiques mis en cause dans une affaire de corruption. L'Indonésie est régulièrement classée parmi les pays les plus corrompus au monde. (AFP)



Akbar Tanjung, président du Parlement

ÉTATS-UNIS

Il voulait tuer « W »

■ WASHINGTON — Un homme surveillé par les services américains de sécurité, soupçonné de vouloir s'en prendre au président George W. Bush, a été arrêté à moins de trois kilomètres de la Maison-Blanche, hier, en possession de plusieurs armes à feu. Jeffrey Cloutier, 33 ans, qui vit à Newport (nord-est), doit comparaître aujourd'hui devant un tribunal fédéral de Washington pour violation de la législation sur les armes à feu. La police de Newport avait donné l'alerte dès mardi après que Cloutier eut été entendu en train de faire des commentaires sur la nécessité d'aller à Washington « pour que les choses se règlent », selon la chaîne américaine CNN. Lors de son arrestation, Cloutier, arrivé à Washington hier matin en provenance de Philadelphie à bord d'une voiture de location, était en possession de 16 armes à feu, dont six revolvers, fusils et carabines. (AFP)

CORÉE DU SUD

Enfants poignardés

■ SÉOUL — Un homme qui affirme avoir entendu une voix lui ordonnant de tuer des gens s'il voulait avoir la vie sauve s'est attaqué à un groupe d'enfants d'une école maternelle en blessant 10 à coups de couteau dans la cafétéria d'une église, hier. Un enfant est dans un état critique après avoir été poignardé à la tête, a précisé la police. Deux autres enfants sont dans un état grave et sept souffrent de blessures légères. Les enfants sont âgés entre quatre et sept ans. Pendant une demi-heure avant d'être enfin maîtrisé, le déséquilibré âgé de 53 ans s'est attaqué aux enfants alors qu'ils déjeunaient dans la cafétéria d'une église de Neungdong dans l'est de Séoul. Il s'est emparé de deux couteaux sur une table et a commencé à poignarder les enfants. Des images diffusées par la télévision sud-coréenne montrent des tables, des assiettes et un sol tachés de sang. (AP)

SALVADOR

Souvenir de guerre

■ COPAPAYO — L'exhumation des restes de quelque 150 civils massacrés par l'armée salvadorienne en 1983 à Copapayo, située à 70 km au nord-est de San Salvador, a commencé hier en présence de médecins légistes et de proches des victimes. Les premières excavations, réalisées à la demande de la justice, saisie par les familles des victimes, a permis de recueillir, à une faible profondeur, les ossements de plusieurs femmes et enfants. « J'ai ordonné ces exhumations car les familles veulent donner une sépulture chrétienne à leurs proches », a déclaré le juge. (AFP)

ALLEMAGNE

Qui va gagner ?

■ BERLIN — À deux semaines et demie des élections législatives allemandes du 22 septembre, deux sondages parus hier donnaient des résultats contradictoires, l'un annonçant un coude à coude entre chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates, l'autre tablant sur une très nette victoire des conservateurs. Cette élection est l'une des plus importantes de l'histoire allemande. À l'heure de l'Europe intégrée. (AFP)

De la Cisjordanie à Gaza



Israël a expulsé, hier, vers la bande de Gaza ces deux Palestiniens de Cisjordanie, en dépit des protestations, et rejeté un plan de paix européen prévoyant un État palestinien d'ici 2005. Le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, a en même temps évoqué la possibilité d'un accord politique avec les Palestiniens qui ont répliqué en mettant en doute la sincérité de ses intentions. L'armée israélienne a expulsé vers la bande de Gaza un Palestinien et sa sœur reconnus coupables d'avoir aidé leur frère Ali Adjouri à organiser un double attentat suicide à Tel-Aviv, le 17 juillet. Kifah Adjouri, 29 ans, et sa sœur Intissar, 34 ans, ont été déposés discrètement par un véhicule militaire près de la colonie juive de Netzarim. La Cour suprême d'Israël a donné son feu vert, mardi, à l'expulsion des deux Palestiniens pour deux ans, dans la première mesure du genre. L'Autorité palestinienne a catégoriquement condamné ces expulsions, alors que diverses organisations de défense des droits de l'homme ont jugé qu'elle violait la quatrième convention de Genève.

Hammami est libéré à Tunis

TUNIS (d'après AP) — L'opposant tunisien Hama Hammami, 50 ans, a bénéficié hier d'une mesure de « libération conditionnelle pour des raisons de santé ». Il souffre de coliques néphrétiques, d'une tension artérielle élevée, se plaint aussi de maux de tête et de problèmes de vue, selon son épouse, l'avocate Radhia Nasraoui.

Son camarade Samir Taamallah, 28 ans, a bénéficié de la même mesure, tandis que le troisième opposant, Abdeljabbar Madouri, 32 ans, incarcéré dans la même affaire, reste en prison, ayant écopé d'une peine supplémentaire de deux ans de prison en février dernier pour « propos blasphématoires et injurieux à l'endroit de la cour ».

Condamnés par défaut en 1999 à neuf ans et trois mois de prison ferme pour divers délits liés à leur appartenance au Parti ouvrier communiste tunisien (POCT), les trois opposants avaient décidé en février de sortir de la clandestinité.

Le Sri Lanka lève l'interdiction des Tigres tamouls avant les négos

■ COLOMBO (d'après AFP) — Le Sri Lanka a levé, hier, l'interdiction du mouvement rebelle des Tigres tamouls en prévision de l'ouverture, le 16 septembre, de négociations de paix en Thaïlande, a annoncé le ministre de la Défense, Tilak Marapone.

M. Marapone a indiqué lors d'une réunion du gouvernement qu'il avait fait usage de ses pouvoirs pour lever l'interdiction frappant le mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) depuis 1998.

« Je ferai publier cette décision au journal officiel à minuit aujourd'hui », a précisé le ministre, qui a expliqué qu'un accord formel du gouvernement n'était pas exigé par la loi.

La présidente du Sri Lanka, Chandrika Kumaratunga, qui avait été blessée en 1999 dans une tentative d'attentat attribuée aux LTTE et qui était opposée à la levée de l'interdiction du mouvement, n'a pas participé à la ré-

union de son gouvernement de cohabitation, a précisé le ministre.

Le mouvement des Tigres de Libération de l'Eelam tamoul lutte depuis une trentaine d'années pour obtenir l'indépendance des provinces à population majoritairement tamoule du nord et de l'est du Sri Lanka, pays peuplé en majorité de Cinghalais et où les Tamouls constituent une minorité.

Le conflit a fait 60 000 morts et a été interrompu en février 2002 par un cessez-le-feu conclu sous l'égide de la Norvège.

Le mouvement des Tigres tamouls est interdit depuis janvier 1998 après qu'il eut revendiqué un attentat à la

voiture piégée dévastateur contre le Temple de la dent de Bouddha, un important sanctuaire religieux situé dans la ville de Kandy.

Afin d'instaurer un climat de confiance, le gouvernement du PM Ranil Wickremesinghe avait promis à plusieurs reprises de lever l'interdiction des LTTE avant le début de pourparlers prévus du 16 au 18 septembre en Thaïlande sous l'égide de la Norvège.

M^{me} Kumaratunga, en guerre ouverte avec son gouvernement, s'était en revanche prononcée contre une levée préalable, estimant, le 1^{er} septembre, dans un communiqué, que l'interdiction des LTTE « devrait être levée sur la base de résultats positifs à l'issue des négociations de paix ».

Des groupes nationalistes cinghalais étaient également opposés à la levée de l'interdiction des LTTE.

Le Sommet de la Terre se termine dans la déception

En l'absence du président George W. Bush, le secrétaire d'État Colin Powell est copieusement hué

■ JOHANNESBURG (AFP et AP) — La déception l'emportait hier à Johannesburg, où les deux documents politiques — Plan d'action et Déclaration — ont été adoptés après 10 jours de discussions marathon, sans que quiconque puisse franchement parler de progrès décisif pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement.

« Le Sommet de Johannesburg a manqué d'engagements et d'audace », a regretté le président vénézuélien Hugo Chavez, dont le pays dirigeait le groupe des pays en développement.

Le Plan d'action, un document de 65 pages, comprend davantage de déclarations générales que d'objectifs chiffrés. Les 190 pays présents s'y engageant à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion d'êtres humains sans eau potable ni assainissement adéquat.

« Ce Sommet a évoqué les menaces qui pèsent sur la planète, mais il n'a pas été celui qui a apporté les réponses », a regretté Michael Zammit Cutajar, ancien responsable de la Convention sur le climat, au nom de Malte.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a jugé le Sommet « réussi », après avoir été hué par des écologistes en séance plénière pour l'attitude d'« obstruction » des États-Unis dans la négociation. Treize personnes ont été évacuées de force par les agents de la sécurité, alors que M. Powell, visiblement agacé, a adressé un « Je vous ai maintenant entendus » aux militants avant de poursuivre son discours de cinq minutes à la tribune.

L'Union européenne, qui a échoué à faire adopter un objectif de 15 % d'énergies renouvelables en 2010, a sauvé la face hier en appelant solennellement les pays les plus motivés à la rejoindre pour « aller plus loin » dans des buts quantifiés.

Les pays du Sud, qui souhaitent un effort des pays riches sur l'aide au développement et la levée des subventions agricoles, ont trouvé porte close à Johannesburg.

L'Europe notamment a refusé tout net de rouvrir des discussions menées dans d'autres enceintes internationales, au Sommet de l'ONU sur le développement de Monterrey en mars dernier sur l'aide, et à Doha (Qatar) en novembre 2001 sur les subventions.

Les pays riches consacrent six fois plus d'argent en subventions à leurs agriculteurs qu'en aide au développement (311 MM\$US contre 55 MM\$US respectivement), selon l'OCDE.

L'Union européenne s'est cramponnée à l'engagement pris à Doha de discuter de la réduction des subventions agricoles pendant trois ans, mais sans préjuger du résultat.

« Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions », a convenu le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Il s'est dit déterminé à « revenir là-dessus, et réclamer une véritable négociation de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), juste et équitable pour ouvrir les marchés (du Nord) aux pays en développement ».

PAUVRE ENVIRONNEMENT

L'environnement a été le parent pauvre du Sommet avec une seule avancée, sur la protection des océans, saluée par les écologistes.

À défaut d'engagements chiffrés des États, le Sommet a donné une vitrine aux contributions des entreprises au développement durable.

« Aujourd'hui, les réponses durables et efficaces ne pourront être données que si les entreprises se joignent aux autres acteurs (gouvernements, société civile, syndicats) dans le cadre de partenariats », selon Kofi Annan.

Ces partenariats suscitent la méfiance des associations, qui craignent un retrait des États, et une privatisation des biens essentiels que sont l'eau et l'énergie.

Plus de 200 projets de partenariats ont été présentés à Johannesburg, la plupart destinés à attirer l'investissement privé dans des pays du tiers monde, mais il était quasiment impossible de démêler ce qui relevait du « recyclage » d'anciens projets et du neuf.

Les États-Unis ont été les plus ardents défenseurs de ces « partenariats ». « Les plans, c'est bien, mais les actions c'est mieux », a lancé le secrétaire Colin Powell à la tribune.

Une phrase de M. Powell affirmant que les États-Unis « s'engageaient en faveur de l'environnement, y compris du changement climatique » a déclenché un tollé de manifestants présents dans la salle.

L'administration de George Bush a rejeté en mars 2001 le Protocole de Kyoto, qui engage les pays riches à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, et s'est battue bec et ongles à Johannesburg pour éviter un appel trop pressant à ratifier Kyoto dans le Plan d'action. La Déclaration ne fait pas mention du Protocole de Kyoto.



Ces fillettes sud-africaines participaient hier à une pièce d'artistes des droits des animaux hors de l'emplacement de la conférence de l'ONU, à Johannesburg.

d'activités

Activités sociales

École de danse Yvon Martel

Cours en groupe et sur mesure. 624-2007. 530 B, 63e Rue Est, Charlesbourg. Samedis dansants pour fervents. Membres ou autres, 20h à 1h, 65¢. 7 et 21 sept., 12 et 26 oct., 9 et 23 nov., 7 déc. inscription pour danse en ligne. Salle communautaire. 196, de la Rivière, Loretteville. Lorette et Yvon. 523-7251.

Club de danse sociale de Beauport

Cours de danse sociale débutant le 15 sept., avec des professeurs expérimentés. Info.: Christiane Desmeules, prés., 663-4281. Irène St-Cyr, prof., 661-2301. www.3sympatico.ca/guyjacasse. Rabais 25\$. Inscription à la première session.

Pauline Gosselin Voyages de l'amitié

Bienvenue aux groupes et aux personnes seules

Casino de Charlevoix du 3 sept. 2002 au 24 juin 2003 15\$ transport, 1 repas, taxes, pourboires au restaurant et au conducteur inclus. Festival Western St-Tite 8 sept. Mont-Tremblant du 29 sept. au 1er oct. Permis du Québec. Pauline Gosselin 652-0615.

Théâtre et spectacle

Vieux Clocher de Magog

« François Morency » du 6 au 21 sept. 20h30. Rés. (819) 847-0470. 64, Merry N., Magog. VIEUX CLOCHER DE SHERBROOKE. « Louis-José Houde » ven.-sam. du 9 août au 7 sept. 20h30. Rés. (819) 822-2102, Galt O. Sherbrooke.

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique chaque jeudi, communiquez avec le Télémarcheting au 686-3377 ou 1 800 318-3378, télécopieur: 686-3370 ou triskell@lesoleil.com



Destination Tanguay

36 mois sans frais, sans intérêt**

sur toute la marchandise

**COUREZ
LA CHANCE**
 de gagner un
 des 8 voyages
**« DESTINATION
SOLEIL »**
 de votre choix*

Envolez-vous vers l'une des
8 destinations soleil suivantes:

Acapulco, La Riviera Maya,
 Puerto Plata, Puerto Vallarta,
 Cayo Coco, Cayo Largo,
 Varadero ou Punta Cana

Un coupon de participation par tranche de 100\$ d'achat.
 Du 4 septembre au 29 septembre.
 Le tirage se fera le 2 octobre, à 11 heures.

Bonne chance !

(Tanguay Électronique de Place Laurier est jumelé avec Ameublements Tanguay de Beauport)



TANGUAY

magasinez en ligne www.tanguay.ca

PLACE LAURIER
ÉLECTRONIQUE • INFORMATIQUE
2788, boul. Laurier (SMB) 3
1-877-688-0111 • (418) 888-0111

LES SAULLES
478, boul. St-Joseph
1-800-963-4411 • (418) 871-4411

BEAUPORT
336, boul. Saint-Joseph
1-800-963-4282 • (418) 847-4282

LÉVIS
5728, boul. Étienne-Desjardins (après Kennedy)
1-800-963-4311 • (418) 933-4311

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE
1088, boul. Laurier
1-877-288-4411 • (418) 326-4411

SHAWVILLE
887, boul. Saint-Joseph (Rue 12)
1-800-463-4411 • (418) 725-4411

RIMOUSKI
246, route de l'Église
1-800-515-4711 • (418) 857-4711

RIVIERE-DU-LOUP
246, boul. des Rivières
1-800-463-2255 • (418) 373-1111

TROIS-RIVIÈRES
2288, boul. des Rivières
1-800-963-4711 • (418) 858-4411

CHICOUTIMI
1898, boul. Talbot
1-800-963-4711 • (418) 858-4411

* Règlements disponibles
en magasin.
** Sous réserve de l'appro-
bation du service du
crédit, ne payez que les
taxes de vente. Cartes de
crédit acceptées.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

PETITES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

**« Adoptez une rivière »
met les bouchées
doubles pour le
canyon de la Ste-Anne**

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

■ « Il reste encore 200 sites potentiels au Québec pour les centrales de 50 MW et moins. Moi, je vous dit : "Attention !" Si on laisse passer aujourd'hui, ils vont finir par tous les harnacher. »

Celui qui parle ainsi est le réalisateur du film *Rivières d'argent*, Michel Gauthier. Après une première soirée au Musée de la civilisation mardi soir, le réalisateur présentait son film à Château-Richer hier, devant une trentaine de personnes.

Le projet de construction de petites centrales électriques de moins de 50 MW est sur la table depuis le printemps 2001, lorsque Québec donnait le feu vert à la construction de 36 petites centrales, un nombre qui a finalement été ramené à 14. Des promoteurs tels Boralex et Innergex ont flairé la bonne affaire et commencent déjà à arpenter les sites. Les soumissions doivent être déposées d'ici la fin de septembre.

Le canyon de la rivière Sainte-Anne, sur la Côte-de-Beaupré, est un des endroits retenus. Cette rivière est sous le parrainage du mouvement « Adoptez une rivière ».

BELLES DE JOUR

La question du débit des rivières laisse les citoyens songeurs. Les producteurs privés devront naviguer entre débit « esthétique » et débit « écologique ». En bref, ils devront gérer les turbines de sorte que la chute soit belle le jour et rentable la nuit, tout en s'assurant que les poissons y trouvent leur compte aussi.

Le président d'Innergex, Gilles Lefrançois, a relaté le cas des chutes de la Chaudière. « En juillet, les turbines étaient arrêtées 70 % du temps », affirme-t-il. Ce qui n'a pas empêché le débit de descendre aussi bas que 6 mètres cubes à la seconde, « du jamais vu ».

Pour Michel Gauthier, cette gestion du débit illustre clairement pourquoi Hydro-Québec laisse à l'entreprise privée le soin de construire et d'exploiter les petites centrales. « Débit écologique, débit esthétique, c'est du tapage. Quand Hydro construit un barrage, c'est pour turbiner. Ce ne sera pas possible de respecter un débit esthétique durant 25 ans », croit-il.

Richard Durand représente les syndicats d'Hydro-Québec, qui appuient le mouvement « Adoptez une rivière ». « Les petites centrales vont produire au total 400 à 450 MW. À côté des 32 000 MW produits annuellement par Hydro, c'est complètement inutile. On détruit beaucoup pour ce qu'on va chercher. »

Depuis la sortie de son film, M. Gauthier fait la tournée des régions. Mais ce qu'il voyait comme un exercice d'information menace de lui glisser entre les mains.

« Hier (mardi), au Musée de la civilisation, il y avait 150 personnes, dont 100 étaient des travailleurs et des représentants de producteurs privés. Ils ont monopolisé toute la place, et l'information ne s'est pas rendue aux gens. »

À Château-Richer, le réalisateur a prévenu le coup. Il a demandé en début de séance que les questions proviennent seulement de citoyens de la Côte-de-Beaupré. Une technique qui a porté fruit.

Le transport en commun entre dans le XXI^e siècle

La carte à puce, remplaçant billets et laissez-passer, devrait générer des millions de dollars d'économies

ÉRIC MOREAULT

EMoreault@lesoleil.com

■ Le transport en commun entre (enfin) dans le XXI^e siècle à Québec : finis billets et laissez-passer ; place à la carte à puce. Le système de perception électronique du Réseau de transport de la capitale (RTC) sera en place en 2005. Il coûtera 9,3 millions \$ mais devrait s'autofinancer grâce aux économies réalisées, notamment celles reliées aux fraudes.

Le RTC s'est joint à d'autres organismes de transport urbain de Montréal pour ce projet, en développement depuis un an et demi. Ce qui permettra des économies d'échelle pour ce « projet extrêmement important » qui sera financé sur 10 ans.

Pour le remboursement de l'emprunt, le RTC entend aller chercher plus d'un demi-million \$ seulement en évitant la contrefaçon des laissez-passer mensuels. Les organismes de transport nord-américains évaluent entre 1 % et 5 % les montants annuels perdus aux mains de petits astucieux. Le RTC a ef-

fectué son calcul sur la base de 1 %.

S'ajouteront 23 500 \$ en revenus additionnels qu'on entend puiser dans les poches des touristes et congressistes en goguette en leur offrant des forfaits sur carte à puce. Mais aussi 400 000 \$ en une meilleure planification de la circulation des autobus sur les différents parcours. En effet, les valideuses installées à bord des véhicules transmettront en temps réel l'achalandage pour chaque arrêt.

Ces économies planifiées sont extrêmement conservatrices, soutient Paul Shoiry, le président de l'organisme. Chose certaine, il économisera chaque année 230 000 \$ en impression de titres de transport.

Car il suffira dorénavant d'une carte de plastique réutilisable, du format d'une carte de crédit, pour avoir accès à l'autobus. Il suffira de passer celle-ci à proximité de la valideuse, qui débitera la carte d'un passage si celle-ci est utilisée comme un carnet de billets. Elle servira également de correspondance pendant un temps déterminé. Le passager devra au préalable

s'être rendu dans l'un des 260 points de vente — les mêmes qu'à l'heure actuelle, espère-t-on — pour « charger » sa carte selon la modalité qui lui plaît. Des lecteurs optiques permettront de vérifier le nombre de « crédits » restants.

Le RTC conservera toutefois les boîtes de perception pour ceux qui payent en espèces sonnantes et trébuchantes — ces clients représentent 5 % de l'achalandage.

Toutes les modalités d'utilisation de la carte à puce ne sont pas encore définies. Ainsi, on hésite encore entre une carte avec photo ou au porteur pour les laissez-passer, qui permettrait une utilisation illimitée.

Mais en Outaouais, le système a fait ses preuves depuis plus de deux ans. L'utilisateur peut même payer pour l'année, économisant 10 % et évitant aussi les visites aux dépanneurs pour la recharge mensuelle.

« Je pense qu'on n'a pas le choix », explique M. Shoiry pour motiver la décision du conseil d'administration. Il faut que le transport en commun s'impose comme « l'alternative valable et intéressante » au dieu automobile.

Le RTC entend donc mettre en œuvre diverses initiatives pour « fidéliser » mais aussi augmenter sa clientèle, ainsi que valoriser l'autobus comme une solution des plus valables et concrètes à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

NOUVEAUX ARRÊTS

Cette volonté de moderniser l'image du RTC s'étend aussi à sa signalisation. Profitant de son récent changement de nom et de signature, le RTC changera — une première — tous ses arrêts, dès la mi-octobre. Certains des quelque 4300 panneaux ont plus de 10 ans.

On attend seulement une décision de la Ville concernant les dénominations précises des arrondissements et des districts pour aller de l'avant. Mais on a commencé à habiller les autobus avec leurs nouvelles robes aux couleurs du RTC.

Il en coûtera 140 000 \$ pour fabriquer les arrêts « améliorés », conçus pour livrer une information plus claire et précise. La direction ignore pour l'instant le coût d'installation.

Une simple
carte
donnera
accès à
l'autobus
en 2005



Le président et le vice-président du RTC, Paul Shoiry et Luc Lachance, montrant un des nouveaux panneaux de signalisation des arrêts d'autobus.

Un acériculteur poursuit Financement agricole du Canada

MARC SAINT-PIERRE

MSJPierre@lesoleil.com

Poursuivi par Financement agricole Canada parce qu'il n'a pas remboursé son hypothèque, un acériculteur de Montmagny, Martin Picard, riposte en alléguant que ce qui arrive est la faute de l'institution fédérale et que celle-ci doit plutôt lui verser 50 000 \$ à titre de dédommagement.

La Cour supérieure a été saisie de cette cause qui s'instruit au palais de justice de Montmagny vraisemblablement en novembre. S'ajoute à ce chassé-croisé juridique une poursuite de quelque 87 000 \$ intentée par l'acériculteur contre une notaire de Saint-Raphaël, Lucie Lachance, qui, affirme-t-il, n'a pas fait son travail dans cette affaire d'hypothèque.

Des indications contenues dans la poursuite de Financement agricole Canada, représenté par les avocats Maheu-Boulianne, il se dégage que l'institution a consenti, à l'automne 1998, un prêt pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ au producteur de

sirop d'érable, ceci moyennant une hypothèque sur des immeubles et autres biens. Hypothèque qu'il n'a pas honorée, omettant d'effectuer ses versements mensuels et annuels, ce qui, en fin de compte, selon l'institution, se matérialisait par un solde dû de plus de 46 000 \$ quand elle s'est engagée dans la voie légale.

Dans ce contexte, Financement agricole Canada demande au tribunal d'être déclaré propriétaire des biens déposés en garantie par l'acériculteur.

CONDITIONS ESSENTIELLES

Dans sa contestation de la requête, M. Picard, représenté par l'étude légale Pelletier Lavoie, reconnaît d'emblée que Financement agricole Canada lui a consenti un prêt hypothécaire. Mais l'acériculteur de Montmagny nie devoir quoi que ce soit à l'institution, ne serait-ce que celle-ci lui a avancé 44 000 \$ sans se préoccuper de condi-

tions essentielles qu'elle avait elle-même requises. En l'espèce, l'obligation pour l'acériculteur de conclure un bail de 10 ans sur l'érablière d'un voisin qu'il projetait d'exploiter, document qui devait au préalable être soumis pour étude à Financement agricole Canada.

Poursuivi lui-même, Martin Picard prétend être victime de la négligence de l'institution fédérale et de sa notaire

Du libellé de la contestation, il ressort que l'acériculteur se fiait à l'expertise de la requérante dans le domaine de l'octroi des prêts agricoles et qu'il avait la conviction que le bail était chose conclue, d'autant qu'il recevait des avances de Financement agricole Canada. Ce n'est qu'après avoir encaissé 44 000 \$ et réalisé d'importants travaux d'aménagement que Martin Picard a appris que le voisin avait refusé de signer le bail de 10 ans.

Au tribunal, l'acériculteur soutient que Financement agricole Canada a fait preuve de négligence et qu'il doit en supporter les conséquences, c'est-à-dire que l'hypothèque qu'il détient

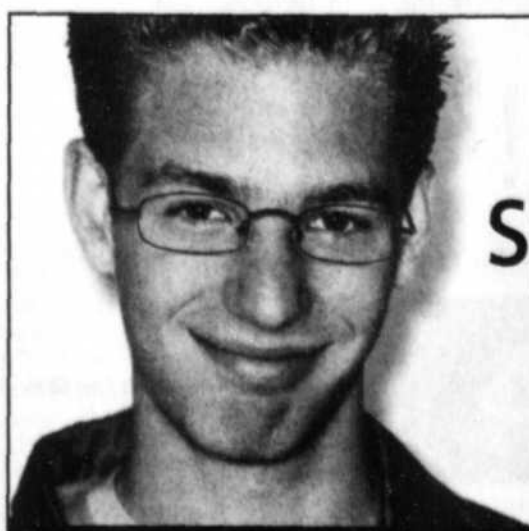
soit radiée et qu'il lui verse 50 000 \$ pour compenser partiellement « les déboursés, dommages et inconvénients de toutes sortes » découlant de sa faute et de sa négligence.

LA NOTAIRE

Dans sa poursuite contre la notaire Lucie Lachance, l'acériculteur magnymontois indique qu'il avait mandaté celle-ci pour compléter la documentation juridique du dossier de prêt conformément aux conditions posées par Financement agricole Canada. Notamment celles concernant le bail de 10 ans.

C'est après avoir mis en place divers équipements, et avoir été mis en demeure de les enlever, qu'il devait apprendre que la notaire n'avait pas conclu ce bail de 10 ans, allègue-t-il.

Les dommages qu'il a subis par la faute et la négligence de la notaire, perte de revenus, coûts de travaux, équipements, l'acériculteur les établit à 74 860 \$. Il réclame aussi 12 700 \$ en compensation de préjudices, inconvénients et divers déboursés.



spécial

étudiant

Dr René Marchand, Optométriste • Acceptons prescriptions de l'extérieur • Examen de la vue sur place

Galeries de la Capitale 623-9039 • Place Fleur de Lys 648-1918 • Place Laurier 656-9138 • Galerics Chagnon 837-5746 • Place du Saguenay 549-4984

Moisson Québec veut plus que des restes

Le géant de la charité alimentaire sollicitera aussi de la marchandise vendable

ALAIN BOUCHARD
ABoucharD@lesoleil.com

Moisson Québec va désormais s'attaquer à convaincre ses fournisseurs de « restes » alimentaires de lui donner une partie de leur marchandise vendable, afin de contrer l'inquiétante pénurie qui la frappe depuis deux ans. Bref, l'organisme va solliciter de vrais dons de Provigo, Metro et cie, plutôt que de se contenter des surplus qu'ils jetteraient de toute manière.

Telle est l'une des démarches que le géant de la charité alimentaire a annoncées hier, en confé-

rence de presse, après avoir dû couper, dans la même journée, 63 % des aliments qu'il distribuait jusqu'ici à 26 maisons d'hébergement.

Moisson Québec verra aussi à solliciter directement les grandes associations de production alimentaire, telle l'Union des producteurs agricoles. Et il tentera enfin de convaincre les gouvernements de traiter fiscalement les dons sur le même pied que les pertes. Celles-ci sont actuellement déductibles d'impôt à 100 % tandis que les dons ne le sont qu'à 50 %.

Ainsi que l'écrivait LE SOLEIL hier, Moisson Québec a choisi de couper les maisons d'hébergement parce que l'alimentation n'est pas le principal service que vont y chercher leurs clients. Contrairement, par exemple, aux soupes populaires et aux comptoirs alimentaires.

Les 63 % de réduction imposés aux maisons d'hébergement permettront de distribuer 30 000 kilogrammes de nourriture de plus par mois aux 134 autres organisations de charité qu'elle approvisionne. Le volume d'aide annuel se chiffre par 9 millions \$.

CHUTE DE 14 % EN DEUX ANS

Après avoir chuté de 4 % en 2001, la récolte de « restes » de l'organisme a cette fois dégringolé de 10 % en 2002, a indiqué la directrice générale, Elaine Côté. « Ce n'est pas une journée rose pour nous de devoir couper les maisons d'hébergement, a-t-elle déclaré. Mais nous avons choisi de prioriser les organismes de charité essentiellement alimentaires, conformément à notre mission première. »

M^{me} Côté a dit que plusieurs des 13 ou 14 succursales régionales de Moisson Québec n'ont jamais placé les maisons d'hébergement sur leur liste permanente d'organismes secourus.

Le président de l'organisme, Marcel Gagnon, a reconnu qu'il ne serait pas facile de convaincre les producteurs et marchands d'effectuer de vrais dons. « Mais, a-t-il dit, c'est la seule façon de pouvoir continuer à aider décemment les gens qui sont dans le besoin. »



La directrice générale de Moisson Québec, Elaine Côté

Payez dans
6 mois

SANS FRAIS
SANS INTÉRÊT

HEAT-N-GLO®

Série au gaz

BEAUTÉ — EFFICACITÉ — CONVIVIALITÉ
LA QUALITÉ DE VIE...

Peu importe le modèle, la série direct-vent vous procurera tout le confort et la sécurité pour le meilleur rendement dans l'industrie.

Choix de modèles

TRADITIONNEL
PÉNINSULE

COIN TRC
et encore plus

PAYEZ ET
EMPORTEZ

6 x 36 po 62⁷⁷

7 x 36 po 69⁷⁵

Cheminée garantie
30 ans

CHEMINÉES
SÉCURITÉ

Sections de
6, 7, 8 ou 10 po
résistance 2100°

OUVERT 7 JOURS

DURAND inc.

POÊLES • FOYERS • CHEMINÉES

APCHA

9635, boul. de l'Ormière, Québec (418) 843-2223

www.durand.ca

Vente des manufacturiers

Du 4 au 8 septembre

Ne ratez pas nos
meilleurs prix de
l'année sur tout

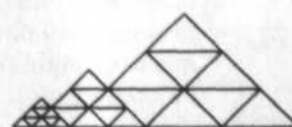
Économisez jusqu'à

30 %

sur les démonstrateurs

Votre rêve...
notre flamme

accord D
Desjardins



Centre de chaleur
GIROUX-MAÇONNEX

Membre de l'alliance



5690, Pierre-Bertrand N.
Québec

(418) 622-8500

Internet haute vitesse
EXPRESS



Wow!

FINIE L'ATTENTE EN LIGNE~
Seulement
29⁹⁵ / mois

Vous en avez assez des coupures du câble!

Obtenez 60 \$ pour votre modem câble en vous abonnant avec Oricom *

DSL est un service de branchement haute vitesse permanent qui permet la transmission simultanée de la voix et des données sur une ligne téléphonique traditionnelle.

- Jusqu'à 30 fois plus rapide
- La ligne téléphonique demeure libre pour le téléphone et le télécopieur
- Téléchargez des logiciels, des jeux et de la musique en quelques secondes

Le modem DSL (interne et externe) est disponible en location ou achat

* Conditionnel à l'achat d'un de nos modems.

Branchement par modem régulier 56 k

Plan de base: 15 heures 9,95 \$/mois
Plan régulier: 100 heures 15,95 \$/mois
Plan illimité: 22,95 \$/mois
Plan illimité de jour de 6 h 00 à 18 h 00: 9,95 \$/mois

- Aucuns frais d'inscription
- Connexion modem jusqu'à 56 Kbps V.90

- Navigation continue sans période de déconnexion
- Espace disque de 6 megs pour une page web personnelle
- 4 boîtes de courrier électronique par plan d'abonnement
- Satisfaction garantie ou argent remis
- Support technique complet, rapide et sans frais

Branchez-vous maintenant !

Branchez-vous en haute vitesse avec une entreprise de Québec

Chez Oricom, vous en aurez du service!

Oricom Internet Inc.
www.oricom.ca
400, rue Nolin
Vanier, Québec

ORICOM

1-866-9oricom (418) 683-4557

Verres inclus

Obtenez vos verres* sans frais supplémentaires à l'achat d'une monture choisie parmi tous nos modèles en magasin à prix régulier.



* Verres simple vision plastique. Sur présentation d'une carte étudiante valide. Ne peut être combiné à aucune autre promotion. L'offre prend fin le 30 septembre 2002.

Lunetterie
SEARS



Payez votre achat avec votre carte Sears et accumulez des points du Club Sears. Sur approbation du crédit.

MD, Marque déposée de Sears, utilisée sous licence au Canada.

Carrefour Alma 662-6228 • Carrefour St-Georges 228-7775 • Lac Etchemin 625-4981

27 succursales au Québec

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Ne tournons plus autour du pot

Les sénateurs ont fait preuve d'audace en recommandant la légalisation de la marijuana. Le gouvernement fédéral doit s'inspirer de leurs propositions, quitte à passer par la simple décriminalisation pendant quelques années. L'hypocrisie entourant le cannabis a assez duré.

Le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites a surpris tout le monde, hier. Alors qu'on s'attendait à ce qu'il suggère la décriminalisation du pot, il a carrément recommandé sa légalisation dès l'âge de 16 ans.

La décriminalisation serait un pas dans la bonne direction. Elle permettrait aux adeptes de la marijuana de ne plus craindre un casier judiciaire. Mais elle laisserait entière la question de la production et de la distribution.

La légalisation pure et simple aurait l'avantage de couper l'herbe sous le pied aux organisations criminelles. C'est le monde interlope qui profite le plus de la situation actuelle.

Le rapport du comité bouscule bien des préjugés. Au plan scientifique, il affirme que le cannabis est moins dangereux que l'alcool et qu'il ne conduit pas directement vers des drogues dures.

Au plan criminel, le rapport relève — ô paradoxe ! — que la consommation de cannabis est plus élevée dans les pays où l'on a institué la tolérance zéro, comme en France ou aux États-Unis, que dans ceux où l'on a opté pour des mesures plus libérales, comme aux Pays-Bas, en Italie ou au Portugal.

Malgré les efforts des policiers et les milliards de dollars engloutis, le cannabis est plus disponible que jamais. Il pousse dans les champs de maïs. L'offre colle à la demande. Au Canada, deux millions d'adultes et 750 000 adolescents en ont consommé au cours des 12 derniers mois.

Pour briser ce cercle vicieux, le comité propose que la production et la vente de cannabis soient réglementées par l'État, comme le sont la bière et le vin. Cela dit, ce n'est pas demain matin que l'on verra apparaître une Société des alcools et des drogues.

La bouchée est très grosse à prendre pour Ottawa. Aucun pays au monde ne s'est encore rendu jusqu'à la légalisation. Le gouvernement canadien doit aussi composer avec des traités internationaux et avec son puissant voisin du sud, qui ne s'est jamais rangé dans le camp de la tolérance.

Le mois dernier, prenant prétexte du débat déjà en cours au Canada, le directeur du bureau de la politique nationale de contrôle de la drogue à la Maison-Blanche a lancé une mise en garde à Ottawa. John Walters a martelé que la marijuana est une « substance dangereuse créant des accoutumances » et que sa consommation est un « vice ».

Prudent, le ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon, s'en tient pour l'instant à son projet de simple décriminalisation. Dans son esprit, une éventuelle légalisation ne pourrait intervenir que dans une seconde étape. Son approche est probablement conforme à l'état d'esprit qui prévaut dans la population. Mais le ministre ne doit pas perdre de vue que la décriminalisation ne règlera qu'une partie du problème.

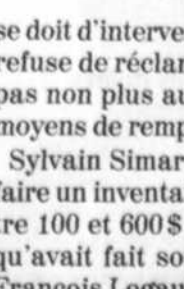
Un gel partiel

La Fédération étudiante universitaire du Québec part en croisade contre les frais afférents et de gestion exigés par les universités et elle fait bien. Non pas parce que les frais réclamés sont exagérés, mais bien parce qu'il est temps que cesse le double discours du gouvernement sur le financement des universités.

D'un côté le gouvernement se targue de maintenir le gel des droits de scolarité. Le Québec est en effet l'endroit au Canada où les frais d'accès sont les plus bas. De l'autre, même si Québec a injecté 600 millions \$ de plus dans le réseau depuis deux ans, les universités sont toujours dans une situation financière précaire à cause de la dure période de restrictions qui a précédé. Le réinvestissement étant insuffisant et les frais de scolarité bloqués, les universités tentent de regarnir leurs coffres en inventant des frais de toutes sortes.

Ce qui fait que paradoxalement, même s'il y a gel depuis 1994, la facture que doivent assumer les étudiants ne cesse d'augmenter. Le principe d'accessibilité invoqué pour maintenir le gel en est quelque peu altéré. Le ministre de l'Éducation se doit d'intervenir s'il adhère sincèrement à ce principe. S'il refuse de réclamer plus aux étudiants, qu'il ne le permette pas non plus aux universités et qu'il donne à celles-ci les moyens de remplir leur mission.

Sylvain Simard a promis aux associations étudiantes de faire un inventaire des frais non réglementés qui varient entre 100 et 600 \$ selon les établissements. Cela rappelle ce qu'avait fait son prédécesseur dans les cégeps, en 1999. François Legault avait lui aussi exigé un tri parmi tous les frais « champignons » imposés aux cégepiens pour compenser les baisses de financement. Trois ans plus tard, le ménage n'est toujours pas complété. Preuve que le discours ne colle pas toujours à la réalité.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

LE MAIGRE BUDGET MILITAIRE DU CANADA INQUIÈTE WASHINGTON...



CARREFOUR DES LECTEURS

Quand la gratuité scolaire fout le camp !

Monsieur le ministre, vous dites qu'un montant de 15 millions \$ sera versé aux commissions scolaires pour réduire les frais exigés aux parents, en début d'année. C'est généreux. Malgré vos louables intentions, j'ai l'obligation morale comme parent de vous informer, comme le dirait Jacques Grand'Maison dans *Quand le jugement fout le camp*, que cet argent est déjà utilisé à d'autres fins. En effet, sachez que les états de compte aux parents n'ont pas tous la réduction de votre allocation, que des écoles achètent plutôt des romans, que malgré la gratuité scolaire, des frais interdits sont néanmoins réclamés ou inclus dans des frais généraux et que plusieurs pratiques des écoles contreviennent à la Loi sur l'instruction publique.

Quand l'allocation aux parents fout le camp, quand la loi fout le camp, quand la conscience fout le camp, il nous reste, monsieur le ministre, le bonheur d'être avec nos enfants !

Bruno Tremblay
L'Ancienne-Lorette

L'édifice, pas juste la façade !

La rubrique Carrefour des lecteurs du 26 août 2002 mentionne en titre : *Sauvez la façade du YMCA*. On peut y lire la fin de mon article du 17 août. Je tiens à faire une mise au point : le sauvetage de la seule façade d'une démolition éventuelle de l'édifice n'est pas acceptable. C'est contraire à la bonne pratique de la conservation du patrimoine culturel bâti. Le titre revient au journal. Je n'y souscris point.

Marcel Junius

Ne modifiez pas le crédit d'impôt des handicapés

(En réponse à l'article du samedi 30 août, « Ottawa veut modifier le crédit d'impôt des handicapés »)

Restreindre l'accessibilité à l'assurance-emploi n'était pas assez. Par l'entremise du ministre des Finances, on s'attaque à un autre groupe de citoyens affaiblis, les personnes handicapées. Pourquoi le ministre Manley ne propose-t-il pas d'amendements en vue de resserrer l'admissibilité des dépenses des entreprises ? J'espère que l'Office des personnes handicapées du Québec fera tout en son pouvoir pour défendre nos intérêts car plusieurs des personnes lésées n'ont pas la force et la capacité financière pour se battre jusqu'au bout.

Pierre Roberge
Saint-Georges de Beauce

Virage à droite : au Québec, on a peur de tout !

Dans sa chronique, Normand Provencher trouve que 108 accidents en Ontario dans la situation du virage à droite au feu rouge, c'est beaucoup. Il pense qu'avant d'autoriser ce virage, on devrait y penser. Cela fait 20 ans qu'on y pense. Et j'y pense... Combien d'accidents y a-t-il eus en Ontario aux feux rouges ? Combien de personnes se sont-elles noyées dans des lacs ? Combien de feux ont-ils été causés par les systèmes électriques ? Hum... Peut-être devrait-on bannir les feux rouges, vider les lacs et s'acheter des chandelles... Pauvre province, toujours derrière les autres. Elle a peur de ceci, peur de cela, peur de payer pour les soins des accidentés, mais pas du tout peur de surtaxer ses contribuables.

Marie Roy,
Québec

Bagages en consigne chez Via

Le vendredi 23 août 2002, je me suis rendue à Montréal avec Via Rail au lieu de voyager en autocar ou avec ma voiture, la gare étant située au centre-ville de Montréal. L'accueil à la gare Sainte-

Foy fut excellent et le personnel à bord, très courtois. J'ai apprécié mon voyage. À Montréal, les employés de la consigne m'ont dit qu'ils ne pouvaient garder mon bagage pour la journée. La directrice voulait qu'ils ne consignent que les bagages des voyageurs en transit. Quelle déception ! Plusieurs étaient dans la même situation. Je vous suggère d'avoir un service de casiers pour votre clientèle, au moins pour la journée. Sinon je ne reprendrai pas le train pour reprendre l'autocar ou mon propre véhicule (moins écologique).

Hélène Barbeau
Saint-Nicolas

La langue de chez nous... Bravo !

Quel bonheur de regarder à la télévision le message publicitaire qui célèbre les 25 ans de la charte de la langue !!! Bravo et mille mercis aux concepteurs et commanditaires de cette réalisation empreinte de simplicité, rassembleuse, à mille lieues de la stridence habituelle des publicités à saveur politique ou partisane.

Il y a bien longtemps que la sobriété ne m'avait paru aussi enivrante. Chapeau !!!

Jean G. Lengellé
Embrun, Ontario

ÉCRIVEZ-NOUS !

Votre opinion compte pour nous. Pour être publiés, vos courriels ou vos lettres doivent être très courts, d'intérêt public, identifiés de vos nom, adresse et numéro de téléphone. Nous nous réservons le droit de les résumer, de les raccourcir ou de ne pas les publier.

Adressez-les comme suit :

Par courriel :

opinion@lesoleil.com

Par la poste :

Carrefour des lecteurs

Journal Le Soleil

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547

Succ. Terminus, Québec, Qc, G1K 7J6

Déshabille-t-on le Nord-Côtier pour habiller l'Innu ?

Thierry Rodon

L'auteur est professeur auxiliaire à l'École de politique publique et d'administration de l'Université Carleton

Sur les tribunes libres, beaucoup de citoyens affirment craindre d'être dépouillés de leurs droits et de leurs territoires. Ce que l'un gagne, l'autre le perd. La subvention, la route, le projet que l'un obtient, l'autre ne l'aura pas, c'est donc la compétition avec sa logique de gagnants et de perdants. Pourtant un projet ou une route profite aux uns et aux autres par ses retombées. C'est la logique de la coopération : ce que l'un obtient profite aux autres. Les ententes avec les autochtones font clairement partie de cette catégorie.

En fait, les Nord-Côtiers ont de bonnes raisons de se réjouir de la signature d'une entente avec les Innus dont ils vont grandement bénéficier car ils se sentent abandonnés des gouvernements qui privilégient leurs métropoles. On se rappellera la poignante sortie du maire de Natashquan. La signature d'une entente amènera dans la région une manne inattendue

comme l'Abitibi a profité des retombées de l'entente de la baie James et, bientôt, de celles de la Paix des Braves.

L'entente de principe prévoit qu'au moins 3 % des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles du Nitassinan reviendront aux Innus. Cela veut dire qu'une partie des bénéfices de l'exploitation va rester en région au lieu d'aller remplir les coffres du gouvernement ou, pire, de conseils d'administration de Toronto ou de New York. Bien sûr, ce sont les Innus qui vont toucher cet argent, mais ils vont d'abord le dépenser chez leurs voisins, dans la région. Cela crée aussi un précédent : si j'étais Nord-Côtier, je réclamerais les mêmes mesures de développement socio-économique pour compenser le pillage des régions-ressources ! Il en va de même avec tous les montants versés aux Innus, à titre de compensations ou pour du développement économique. C'est de l'argent neuf pour la région, une contribution au développement régional.

Quant aux droits de chasse et pêche des Innus, l'entente ne crée pas de droits que les autochtones n'avaient déjà. Ils chas-

sent déjà sans permis, à l'année. L'entente ne fait qu'entériner un droit reconnu par la Cour suprême, harmonisant les pratiques des uns et des autres. Cela n'enlève rien aux non-Innus, lesquels peuvent continuer à pêcher et chasser selon les lois et règlements du Québec.

Enfin, la question territoriale n'a rien pour faire peur au monde. Les Innus obtiennent un agrandissement de leurs minuscules réserves qui totalisent à peine 3000 km², sur 300 000 km². Cela représente peu. Quant aux fameux 300 000 km² du Nitassinan, lesquels semblent effrayer bien des gens, tout ce qui a changé dans l'entente, c'est le fait que les Innus doivent être consultés formellement dans tous les processus d'aménagement et d'exploitation du territoire et des ressources. Là encore, si j'étais un Nord-Côtier je serais heureux du précédent ainsi créé : c'est l'opportunité d'obtenir un meilleur contrôle sur la façon dont on sort le bois, et les autres ressources, de leur territoire.

Finalement, on est peut-être en train d'habiller le Nord-Côtier en habillant l'Innu...

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Le temps des « caribous »

Les dirigeants du Parti québécois n'auront qu'une rue à traverser, dimanche midi, pour passer du Palais des congrès de Gatineau à la rivière des Outaouais. Tels des « caribous », ils nageront jusqu'à épuisement pour éviter que les rapides ne les emportent vers les rives du Canada. Peut-être même que Jean Charest, du haut de la falaise où sa résidence officielle de premier ministre du Canada est plantée, leur adressera un dernier signe de la main... Ou du majeur!

Matraqués hier soir et ce soir par un autre sondage — Léger Marketing/TVA cette fois —, les membres du Conseil national vont serrer les rangs derrière ce qu'il leur reste de plus cher: « la cause ». Pour la forme, les « attendants » de François Legault tenteront bien de faire dévier le débat, mais les « jusqu'au-boutistes » finiront par l'emporter. Comme toujours...

Les membres du Conseil national se seront donc entendus sur une date butoir, l'an 2005, pour la tenue d'un référendum sur la souveraineté. Pas difficile puisque les militants veulent que ce soit « dans les deux ans suivant la réélection » d'un gouvernement du Parti québécois, et que Bernard Landry promet à la fois des élections en 2003 et un siège pour le Québec au Sommet des Amériques.

Le plan d'action du gouvernement, présenté mardi soir aux députés qui l'ont bien reçu, paraît-il, ne manque pas de panache: la souveraineté et le plein emploi. Qui dit mieux?

Et pour se consoler, les dirigeants du PQ trouveront, dans ces sondages, matières à consolation: le vote francophone n'est pas complètement perdu et, de toute façon, c'est pire pour les libéraux de Jean Charest! Mince consolation tout de même: entre une deuxième ou une troisième place, il n'y a aucune différence. La défaite, c'est la défaite...

Ce Conseil national est le premier d'une série de rencontres d'automne qui culmineront, au début de 2003, avec un « quasi-congrès » d'orientation politique. « Les militants veulent s'exprimer et on va leur trouver des tribunes », explique le nouveau directeur du parti, Martin Dubé. Ils sont officiellement 68 000, sans qu'il soit possible de vérifier. Presque moitié moins que la normale, mais on compte sur les assemblées de mise en candidature pour faire revenir les partisans au bercail. Le choix du successeur de Matthias Rioux aurait par exemple fait remonter le nombre de militants péquistes de la circonscription de Matane à 1500.

L'ancien directeur du parti, Raymond Bréard, espérait quant à lui donner à son chef le pouvoir de choisir quelques candidats de prestige et de



Michel Vastel

Mvastel@lesoleil.com

leur offrir une circonscription sûre. Le parti ne veut rien savoir.

Enfin, les stratèges du PQ doivent refaire tous leurs calculs stratégiques: c'est la première fois en effet qu'ils feront face à de vraies luttes à trois et le sondeur officiel, Michel Lepage, de même que les représentants régionaux, en arrachent à inventer une nouvelle arithmétique électorale. C'est de tout cela qu'on va discuter à huis clos samedi prochain.

Mais le problème est ailleurs...

Aussi injuste que cela puisse paraître, le « Plan d'action » du gouvernement ne semble pas séduire. Le plein emploi? Il n'impressionne plus personne depuis que des régions entières du Québec souffrent de pénurie de main-d'œuvre. La souveraineté? Personne n'y croit plus. Certes, les militants vont demander au gouverne-

ment « de revoir d'urgence sa politique de communication auprès de la population ». Ils vont même proposer de « prendre les mesures nécessaires pour contrer la désinformation dans les médias écrits et électroniques ». Autrement dit: le message est bon, mais il est mal lancé, ou les maudits journalistes le déforment.

En fait, le problème est plus profond que cela. On assiste peut-être à un changement de cycle politique où le Parti québécois, tel qu'on le connaît aujourd'hui, n'aurait plus sa place. Un correspondant de Montréal m'a proposé une analyse pertinente...

« Ce n'est pas Bernard Landry, l'homme ou le premier ministre, qui ne passe pas, avance-t-il, mais tout ce qu'il représente: une génération de politiciens, de décideurs, de « penseux-pelleteux de nuages-intellos-bolcheviques-péquistes à gogo »! C'est dur en effet, mais notez bien que cela s'adresse tout autant à une génération encore présente au Parti libéral du Québec. Et surtout, ces « pelleteux de boucane » sont plus nombreux dans la fonction publique qu'au Conseil des ministres...

En filigrane des « Propositions aux instances du parti et à l'Assemblée législative » dont il sera discuté samedi et dimanche, on sent une préoccupation

pour les Québécois pure laine de préférence, généralement jeunes et parlant français. On leur promet un message plus emballant, de nouveaux symboles, et surtout davantage de gouvernement. Et si le Parti québécois s'adressait à la mauvaise clientèle?

Mon correspondant poursuit... « Il y a actuellement une colère sérieuse et profonde qui gronde dans une grande partie de la classe moyenne, peu importe l'âge: cette vache à lait du fisc qui ne dit jamais rien, ces familles de deux

On assiste à un changement de cycle politique

adultes et de deux enfants qui ont des revenus de 40 à 60 000 \$ et qui, travaillant pour une PME, n'ont ni syndicat, ni plan d'assurance-maladie ou dentaire, ni fonds de pension... Une classe moyenne qui se fait racoler tous les quatre ans par les « vieux partis » et qui croit

s'être trouvé un porte-parole en Mario Dumont. Non pas tellement pour ce qu'il propose, mais parce que les citoyens croient que, une fois l'élection passée, il n'aura pas d'ascenseur à renvoyer à qui que ce soit...

Un nouveau parti qui ne devrait rien aux établissements syndicaux ni aux grands barons de l'industrie et de la finance? Cela ressemble au Parti québécois de 1970... Comme dirait l'autre, il faudrait « réinventer le Parti québécois »!

Un État palestinien pour contrer le Jihad et Al-Qaida

ANALYSE

LES IMPACTS DU 11 SEPTEMBRE

Le monde ne sera plus jamais le même après le 11 septembre. Un an après les attentats qui ont ému la communauté internationale, des politologues, sociologues, théologues, ismanologues, philosophes et autres universitaires de renom répondent à l'invitation du journal LE SOLEIL. Dans une série d'articles qui se poursuivent aujourd'hui, ces analystes livrent, chacun son tour, les réflexions que leur inspirent ces événements.

Michel Seymour

Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, M. Seymour est professeur titulaire du département de philosophie de l'Université de Montréal.

Ne doit-on pas être inquiets de voir se répéter des événements comme ceux du 11 septembre 2001? La politique extérieure adoptée par les États-Unis depuis les attentats survenus l'an passé n'est-elle pas susceptible de renforcer la probabilité que d'autres crimes de ce genre soient à nouveau perpétrés?

Pour empêcher cela, les Américains auraient-ils adopté une politique extérieure bien différente de celle qu'ils déploient sous nos yeux. Ils auraient-ils fait pression auprès des Nations unies, de l'OTAN et des pays arabes pour imposer aux Israéliens et aux Palestiniens un accord global inspiré par la proposition israélienne faite à Taba en janvier 2001, laquelle avait suscité une réaction favorable de la part de l'Autorité palestinienne.

Dans la perspective de la défense de leurs propres intérêts nationaux, du maintien de leur influence dans le monde et surtout de la neutralisation du terrorisme, les États-Unis se devaient impérieusement de jouer simultanément sur deux tableaux: se servir de leur droit à l'autodéfense en poursuivant inlassablement les responsables des attentats, et contribuer positivement à la création d'un État palestinien. Mais ils se sont contentés jusqu'à maintenant de faire la lutte au terrorisme.

Ils ont tout d'abord cherché à ne pas se mêler du tout du conflit au Proche-Orient, puis, à contrecoeur, et ils s'en

sont préoccupés, mais en défendant une position ajustée à celle mise de l'avant par Israël: le processus de négociation ne pourrait reprendre, affirmait-on, que si un cessez-le-feu était observé, ce qui revenait à laisser entre les mains des extrémistes l'agenda des négociations. Ils sont même allés jusqu'à réclamer le départ de Yasser Arafat. Et les voilà maintenant qui poursuivent de manière univoque leur lutte au terrorisme en voulant s'en prendre à l'Irak.

Cette stratégie est la pire dans les circonstances actuelles. Un rapide survol historique suffit à montrer que la stratégie américaine risque de contribuer à créer l'effet contraire de l'effet désiré.

Depuis le Traité de Versailles, les pays occidentaux, et je pense en particulier à la France, à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, ont volontairement ou involontairement rendu la vie difficile à ceux qui, au Moyen et Proche-Orient, cherchaient à favoriser la création d'États-nations civiques. Les États occidentaux ont, pour toutes sortes de raisons, maintenu en place leurs colonies, pactisé avec des gouvernements monarchiques en fonction de leurs intérêts pétroliers et cherché à contrer la menace communiste en appuyant des mouvements religieux.

Il est vrai que les États-Unis ont parfois tenté de convaincre leurs alliés d'accélérer le processus de décolonisation. Mais si l'on excepte les quelques efforts des présidents Jimmy Carter et Bill Clinton, la politique américaine à l'égard des États arabes a largement reproduit les comportements que les pays européens avaient adoptés avant eux: alliance stratégique avec le shah



De jeunes Palestiniens s'apprennent à lancer des pierres à des soldats israéliens qui occupent la ville de Ramallah. Le gouvernement Sharon a jugé qu'il était plus facile de faire exclusivement entrer le conflit dans une lecture simpliste de lutte au terrorisme que de s'engager dans des compromis douloureux.

d'Irak, puis avec la monarchie d'Arabie saoudite et du Koweït contre l'Irak pour la défense de leurs propres intérêts pétroliers; alliance avec les talibans pour contrer l'envahisseur soviétique; alliance avec Israël dans le conflit israélo-palestinien.

Il ne m'appartient pas de juger de la valeur de ces diverses politiques. Il se peut qu'un ensemble de circonstances aient rendu inévitables ces choix. Une politique extérieure est toujours le résultat de la prise en compte d'un très grand nombre de variables. Mais je n'ai de toute façon pas besoin de me prononcer sur la pertinence de telle ou telle politique pour justifier ma critique de la politique américaine actuelle: admettons pour les fins de la discussion que les pays occidentaux n'ont pas eu d'autres choix d'agir comme ils l'ont fait! Il n'en demeure pas moins que les politiques occidentales ont cumulativement eu pour effet de favoriser le développement du Jihad islamique. Les populations arabes ont été amenées à identifier les États occidentaux à des

Les É.-U. sont en train d'engager le monde entier dans une spirale de violence

États coloniaux. Elles ont fini par les associer aux monarchies corrompues qu'ils défendaient. La puissance américaine leur est apparue comme un impérialisme défendant un point de vue partisan en faveur d'Israël.

Il se peut que dans certains cas, la perception ait été erronée ou qu'elle ait été entretenue volontairement par des leaders fanatiques. Mais peu importe, le résultat est le même. La perception négative à l'égard des pays occidentaux a considérablement affaibli tous les mouvements qui auraient pu contri-

buer à exploiter le modèle occidental de l'État-nation civique et elle a, par le fait même, contribué à engendrer le monstre du Jihad islamique. Car les États occidentaux se sont retrouvés à chaque fois du côté des ennemis du « peuple »: en tant que colonisateurs, en tant qu'amis de régimes monarchiques riches, élitistes et corrompus ou en tant qu'alliés d'Israël. Comment alors les Arabes pouvaient-ils trouver quelque chose de bon dans les États occidentaux?

Si ce diagnostic est juste, alors le gouvernement américain n'avait qu'une seule chose à faire. Tout en engageant des représailles contre les terroristes et les États qui les soutiennent, étant appuyés dans cette démarche par le Conseil de sécurité et par l'OTAN, ils se devaient de changer les perceptions au sein des pays arabes en déployant tous les efforts requis pour favoriser la création d'un État-nation palestinien. Ils devaient forcer les deux parties à se mettre à table et à poursuivre les négociations interrompues depuis le début de 2001, et les avertir, toujours avec l'accord de l'OTAN et du Conseil de sécurité, qu'autrement une solution allait leur être imposée: retrait des colonies de peuplement, création d'un État palestinien dont la capitale serait Jérusalem-Est, pleine souveraineté sur le mont du Temple, compensation pour les populations réfugiées, assurance de paix et de sécurité pour l'État d'Israël et engagement de la part de tous à lutter contre le terrorisme du Jihad et du Hamas.

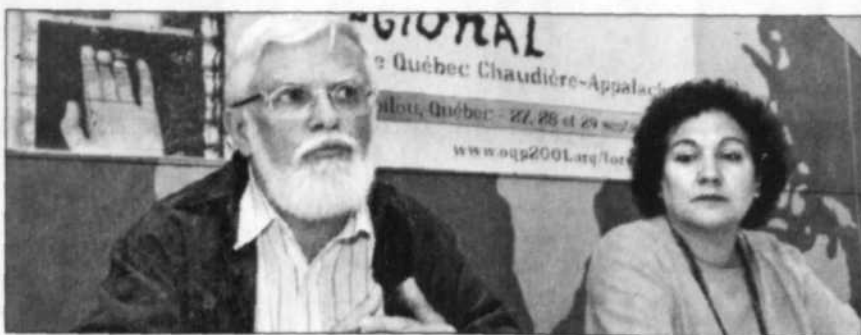
En exerçant un tel leadership positif au Proche-Orient, les États-Unis auraient obtenu l'appui de plusieurs pays arabes. Ceux-ci auraient été en mesure de convaincre leur population respective de la bonne foi des Américains. Cela aurait du même coup contribué à isoler les terroristes d'Al-Qaida.

Telle n'a malheureusement pas été jusqu'ici la politique suivie par le président Bush. En se concentrant sur une stratégie qui utilise le bâton, mais qui oublie la carotte, les Américains ont, au contraire, contribué à envenimer le conflit. Cette stratégie a permis au gouvernement Sharon d'emboîter le pas et d'adopter lui aussi une politique univoque de lutte contre le terrorisme sans juger bon de mener parallèlement des négociations avec l'Autorité palestinienne. Il a interrompu les négociations et a constamment attribué à l'Autorité palestinienne la responsabilité des attentats terroristes perpétrés par le Hamas, et ce, même si les représailles israéliennes ont rendu impossible le renforcement des contrôles en territoire palestinien. Le gouvernement Sharon a donc jugé qu'il était plus facile de faire exclusivement entrer le conflit dans une lecture simpliste de lutte au terrorisme que de s'engager dans des compromis douloureux. Cette stratégie ne pouvait d'ailleurs malheureusement pas faire l'objet d'une réprobation de la part de Washington, puisqu'elle se calquait en tout point à la politique américaine.

Pour sortir de l'escalade de la violence, il aurait fallu poursuivre les négociations sans se laisser influencer par les terroristes. Mais telle n'a pas été jusqu'ici la politique de Bush. Et pourtant, en s'enfermant dans une logique univoque qui est en train de conduire les Américains jusqu'à Bagdad, le gouvernement Bush risque de perdre ses alliés, de se mettre à dos les pays arabes et de renforcer la détermination des terroristes. Il crée en somme un tort considérable à ses propres objectifs de paix et de sécurité. En fin de compte, le gouvernement américain risque d'engager Israël, les É.-U. eux-mêmes et le monde entier dans une spirale ininterrompue de violence.



Michel Seymour



Serge Roy et Emilia Castro incitent les citoyens à venir discuter des dérapages de la mondialisation, du 27 au 29 septembre, lors d'un Forum social régional.

FORUM SOCIAL RÉGIONAL Dans la foulée de Porto Alegre

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

■ Des groupes syndicaux, étudiants, sociaux, environnementalistes des régions de Québec et Chaudière-Appalaches tiendront, du 27 au 29 septembre, un Forum social régional, un « rendez-vous citoyen » qui s'inspirera du Forum mondial de Porto Alegre.

Les organisateurs invitent les groupes comme les simples citoyens à venir débattre des dérapages de la mondialisation néolibérale et des stratégies que devraient adopter les organisations pour y faire face.

« Il doit y avoir un espace pour que le social s'exprime sans contrainte », déclare Serge Roy, président de l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau et coordonnateur politique de ce Forum.

Le Carrefour Tiers-Monde, la Coalition régionale des femmes contre la pauvreté et la violence, le Conseil central de la CSN, le Conseil régional de la FTQ, Opération Québec-Printemps (OQP) 2001, une quinzaine d'organismes en tout sont derrière cette initiative. Une centaine de participants sont déjà inscrits.

« La prise de conscience qu'on voudrait faire, c'est qu'il est possible d'agir au niveau local ou régional, sans oublier pour autant le contexte mondial », explique Emilia Castro, déléguée de la CSN et de la Coalition des femmes contre la pauvreté et la violence.

Serge Roy donne des exemples où une action locale peut contrer des tendances internationales, par exemple pour obtenir la reconnaissance du droit au logement, pour limiter l'ingérence des entreprises dans le monde de l'éducation.

« Plusieurs groupes des autres régions suivent de près ce qu'on va faire ici et il y a des gens qui songent déjà à ce qu'on pourrait faire à l'échelle du Québec », signale M. Roy.

CRAINTE ENVERS LA DROITE

Depuis le premier Forum social mondial de Porto Alegre, en janvier 2001, la formule a été reprise ailleurs, mentionne-t-il. Un forum a ainsi réuni 50 000 personnes en Argentine et un forum européen aura lieu cet automne, en novembre, à Florence.

La montée des idées de droite, que ce soit dans les partis traditionnels ou avec la soudaine popularité de l'ADQ, inquiète. « On nous propose des reculs, leur croyance dans les vertus du marché pour régler les problèmes de la société et leur vision de la place des femmes constituent des reculs », soutient le coordonnateur.

L'édifice du Café du monde sera rénové

PIERRE CHAMPAGNE
PChapagne@lesoleil.com

L'ancien entrepôt de la compagnie Chinic à Québec, situé au 57 de la rue Dalhousie, qui abritait le Café du monde, ne sera pas détruit lorsque le restaurant déménagera dans le terminal de croisières, le 21 octobre.

Le propriétaire du 57, Dalhousie, M. Normand Pépin, n'attendait que le départ du Café du monde pour entreprendre des rénovations qui se font attendre depuis 15 ans, soit la durée du bail qu'avaient signé les anciens propriétaires du Café à son ouverture.

M. Pépin, qui habite un loft aménagé au premier étage de cet édifice, est un professionnel qui a à son actif plusieurs grandes rénovations dans la région de Québec, dont l'ensemble Mé-duse dans la côte d'Abraham et la Caserne Dalhousie.

« La structure de notre édifice est en parfait état, assure-t-il. Nous ne pouvions y entreprendre de rénovations majeures parce que le Café du monde occupait tout le rez-de-chaussée, ce qui nous empêchait d'y aménager un hall d'entrée et une cage d'ascenseur qui permettra aux prochains occupants des lieux d'atteindre les autres étages plus facilement. »

Non seulement la structure est-elle en très bon état, mais « c'est le seul édifice qui relate l'influence de la Nouvelle-Angleterre dans cette partie du Vieux-Québec. C'est le même genre d'immeuble que vous trouverez au Quincy Market, dans le Vieux-Port de Boston, a précisé M. Pépin.

« On ne peut cependant pas faire ce qu'on veut avec ce genre d'édifice, ajoute-t-il. Il faut rencontrer les fonctionnaires de la Ville de Québec, ceux des Affaires culturelles et même des archéologues. Il nous faudra sans doute un an et demi pour développer ensemble un nouveau projet... et ça ne veut pas dire que c'est nous qui le réaliserons. »

L'édifice est en bon état, même si les étages supérieurs sont fermés depuis longtemps, et toutes sortes de projets peuvent y trouver place : des condos, des bureaux, un hôtel, voire même un autre restaurant qui ne prendrait cependant pas toute la place comme le Café du monde. En outre, il occupe un terrain très bien placé qui offre une vue imprenable sur le fleuve.



Notre solde d'automne est arrivé. C'est le temps de s'envoler.

Cet automne, Air Canada vous emmène au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde à des tarifs avantageux. De plus, accumulez des milles Aéroplan^{MD} et bénéficiez de meilleurs horaires en voyageant avec la compagnie aérienne élue meilleure société aérienne établie en Amérique du Nord.

Le solde se termine le 10 septembre 2002. Réservez maintenant !

Tarif de CHAQUE TRAJET à l'achat d'un voyage aller-retour. QUÉBEC, à partir de :

CANADA : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2002 (sauf avis contraire).

MONTRÉAL	OTTAWA	MONCTON/ SAINT JOHN	SEPT-ÎLES	ROUYN NORANDA/ VAL D'OR	HALIFAX	TORONTO	ST. JOHN'S	CALGARY/EDMONTON	VANCOUVER
105\$	135\$	143\$	152\$	161\$	166\$	169\$	228\$ Oct. 14 - Dec. 16, 2002	243\$ Oct. 14 - Dec. 16, 2002	262\$ Oct. 14 - Dec. 16, 2002
							248\$ Sept. 4 - Oct. 13, 2002	268\$ Sept. 4 - Oct. 13, 2002	287\$ Sept. 4 - Oct. 13, 2002

ÉTATS-UNIS : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 18 décembre 2002 (sauf avis contraire).

MIAMI	DETROIT	FORT LAUDERDALE	BALTIMORE/ WASHINGTON, DC	BOSTON	HARTFORD	PITTSBURGH/ NEWARK	CHICAGO	SAN FRANCISCO	LOS ANGELES
124\$ Sept. 4 - Sept. 30, 2002	145\$	147\$ Sept. 4 - Sept. 30, 2002	165\$	165\$	165\$	165\$	168\$	273\$	276\$

Réservez à aircanada.ca ou à **Destinaca**, notre partenaire en ligne.

Appelez votre agent de voyages ou Air Canada au 1 888 247-2262. Service aux personnes malentendantes (ATS) 1 800 361-8071.

Les aînés profitent de 10% de réduction sur tous nos vols au Canada.

Air Canada
Meilleure société aérienne
établie en Amérique du Nord
Meilleur programme
pour grands voyageurs
OAG Airline of the Year 2002

AIR CANADA  **Je t'attends**

En collaboration avec Central Mountain Air. En collaboration avec Air Georgian d.b.a. Air Alliance. En collaboration avec Air Labrador.
Ces tarifs ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations. À moins d'avis contraire les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou d'Air Canada Jazz. Les taxes, assurances, les relevances de navigation de NAV CANADA et le supplément des frais de carburant lorsque applicables, les frais d'airport et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien jusqu'à 24 \$ ne sont pas inclus. Les billets doivent être achetés au plus tard le 10 septembre 2002. Achats sept jours à l'avance. Destinations canadiennes: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2002 sauf avis contraire. Destinations américaines: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 18 décembre 2002. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Le rabais de 10% pour aînés est offert sur les destinations canadiennes pour les personnes ayant 60 ans et plus au départ et ne s'applique pas pour les réservations faites en ligne. Une carte d'identité avec photo et date de naissance sera requise lors de l'enregistrement. Séjour minimal et maximal et d'autres conditions s'appliquent.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

SAINT-AIMÉ-
DES-LACS

La mort des poissons serait naturelle

Un signe que le lac Nairn s'asphyxie

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

SAINT-AIMÉ-DES-LACS — La Société de la faune et des parcs du Québec conclut, dans un rapport préliminaire, que la mort de centaines de poissons dans le lac Nairn, à Saint-Aimé-des-Lacs dans Charlevoix, est attribuable à une cause naturelle.

« Les mortalités observées dans ce plan d'eau sont vraisemblablement d'origine environnementale », peut-on lire dans le rapport signé par les pathologistes Stéphane Lair et Geneviève D'Amours. En d'autres termes, c'est le manque d'oxygène qui aurait causé cette mort massive. Les tests ont aussi révélé une déficience de l'oxygène à plus de sept mètres de profondeur et ce, dans un lac peu profond.

La Direction de la santé publique a aussi modifié ses recommandations à la population, comme l'explique le Dr Henri Prud'homme. « Les gens peuvent reprendre les activités aquatiques, mais la consommation de l'eau demeure non recommandée parce que nous n'avons pas suffisamment de données », dit-il, ajoutant que l'automne, période propice à l'éclosion d'algues bleues porteuses de cyanobactéries, renforcera cette interdiction.

« De tout cela, ce qu'il faut retenir, c'est que le lac Nairn, après seulement 50 ans d'usage, est en phase d'eutrophisation. La véritable question est de savoir où en est-il rendu? Est-ce que nous sommes au point de non-retour ou peut-on agir efficacement à des coûts raisonnables pour stopper le processus? » cherche à savoir le président de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairn (APELN).

PLAN DE RÉHABILITATION

Les autorités municipales ont déjà annoncé leur intention d'établir un plan de réhabilitation du lac Nairn, ce à quoi s'affaire l'APELN depuis plusieurs années en combattant notamment les parasites responsables de la dermatite du baigneur.

« Il faut que la municipalité commence à mettre de l'ordre dans ses affaires avec, dans un premier temps, la vérification de toutes les fosses septiques des 240 résidents autour du lac. Maintenant que cet épisode est terminé, il faut éviter que ça se reproduise », ajoute M. Maltais, rappelant que les riverains du lac constituaient le tiers de la richesse foncière de Saint-Aimé-des-Lacs.

SEPT-ÎLES

Heli-Excel reconstruira

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — L'entreprise d'hélicoptère Heli-Excel de Sept-Îles, ravagée par les flammes durant le congé de la fête du Travail, sera reconstruite.

C'est ce qu'a confirmé hier au SOLEIL le directeur Jean Goyette. « Nous avons entamé les procédures avec nos assurances afin que le bâtiment soit remis debout le plus vite possible. »

Les experts en sinistre doivent arriver aujourd'hui afin de déterminer les circonstances entourant cet incendie. Selon le service d'incendie de la Ville de Sept-Îles, le feu aurait pris naissance dans la chambre à batterie. « À première vue, il semble accidentel, mais nous allons avoir besoin de quelques semaines pour compléter notre enquête », mentionne le sergent Serge Fillon, du nouveau service d'incendie.

Quelque 18 pompiers ont combattu le brasier durant sept heures. Un hélicoptère se trouvait alors à l'intérieur du bâtiment. Selon les pompiers, les dommages sont évalués à environ 1 million \$.

« Malgré cette malchance, la compagnie est demeurée ouverte. Le feu n'a empêché personne de travailler ou de voler. Nous avons 11 hélicoptères qui peuvent être loués. C'est notre pire tragédie depuis 1989, année de notre naissance », souligne M. Goyette.

Située dans le parc industriel, l'entreprise qui se spécialise en vol notisé emploie 32 pilotes, ingénieurs et personnel de bureau.

Le Témiscouata enterre Viandes du Breton

Le maire de Notre-Dame-du-Lac estime que l'entreprise doit à la Ville 225 000 \$ pour le système d'épuration des eaux

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Plus de 2000 personnes de partout au Témiscouata, élus et citoyens, ont fait leur deuil de l'usine des Viandes du Breton, que ses dirigeants veulent à tout prix reconstruire à Rivière-du-Loup. Ils lui ont servi un enterrement en règle hier soir. « Ils ne veulent plus de nous? Nous ne voulons plus d'eux », a lancé le maire de Notre-Dame-du-Lac, Réal Voisine.

Tout y était : le corbillard, le cercueil, la garde paroissiale. Même le curé de l'endroit a livré son discours. La voix éteinte par l'émotion, le préfet de la MRC, M. Serge Fortin, a même pleuré sur le parvis de l'église, avant que la procession ne débute au son du glas funèbre pour se diriger vers les restes de l'usine incendiée.

« Nous avons décidé de jouer à visière levée, ils ont tout fait en cachette. Nous avons monté un comité de relance qui a travaillé jour et nuit, ils n'ont même pas daigné nous envoyer une réponse de deux lignes. De mes 18 ans en politique, c'est la première fois que je vois un homme d'affaires ne pas retourner un appel du premier ministre. Nous avons respecté notre parole, ils n'ont pas respecté la leur », a lancé M. Voisine, très déçu de l'attitude des Breton.



Le maire Voisine a jeté sa casquette de Viandes du Breton. Il a été applaudi.

« Je n'ai plus besoin de cela. Je n'ai plus de temps à perdre », poursuit M. Voisine en jetant à la poubelle une casquette de Viandes du Breton. Ce geste a été applaudi par les citoyens et travailleurs. « Le groupe Breton a brisé la relation de confiance que nous avions, en agissant de la sorte. J'espère que Rivière-du-Loup ne sera pas soumis au même chantage. »

Réal Voisine est prêt à laisser partir l'usine, mais selon lui, la famille Breton ne partira pas sans payer ce qu'elle doit. « Lors d'un divorce, il faut consulter un avocat, et c'est exactement ce que nous allons faire. Nous avons profité de leur présence, mais ils ont aussi profité de nous. Mes concitoyens ont accepté de payer pour des infrastructures utiles aux Breton. Nous avons une belle usine d'épuration des eaux, mais nous n'avons pas besoin d'autant. J'estime qu'ils nous doivent 225 000 \$, »

Chose certaine, l'image corporative du groupe en prend pour son rhume. Le maire affirme qu'il contactera les clients de Viandes du Breton « pour leur dire quelle sorte de gens ils sont ».

LE MAIRE D'AMOUR À L'AISE

Espérant que la situation ne remettra pas en cause la collaboration entre les élus de la région, le maire de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour, se sent à l'aise avec la décision prise. « Les gens de Breton m'ont contacté le 16 août, et la première rencontre a eu lieu trois jours plus tard. Je ne leur avais jamais parlé auparavant, et nous ne leur avons rien offert de plus qu'aux autres entreprises qui veulent s'établir dans le parc industriel. »

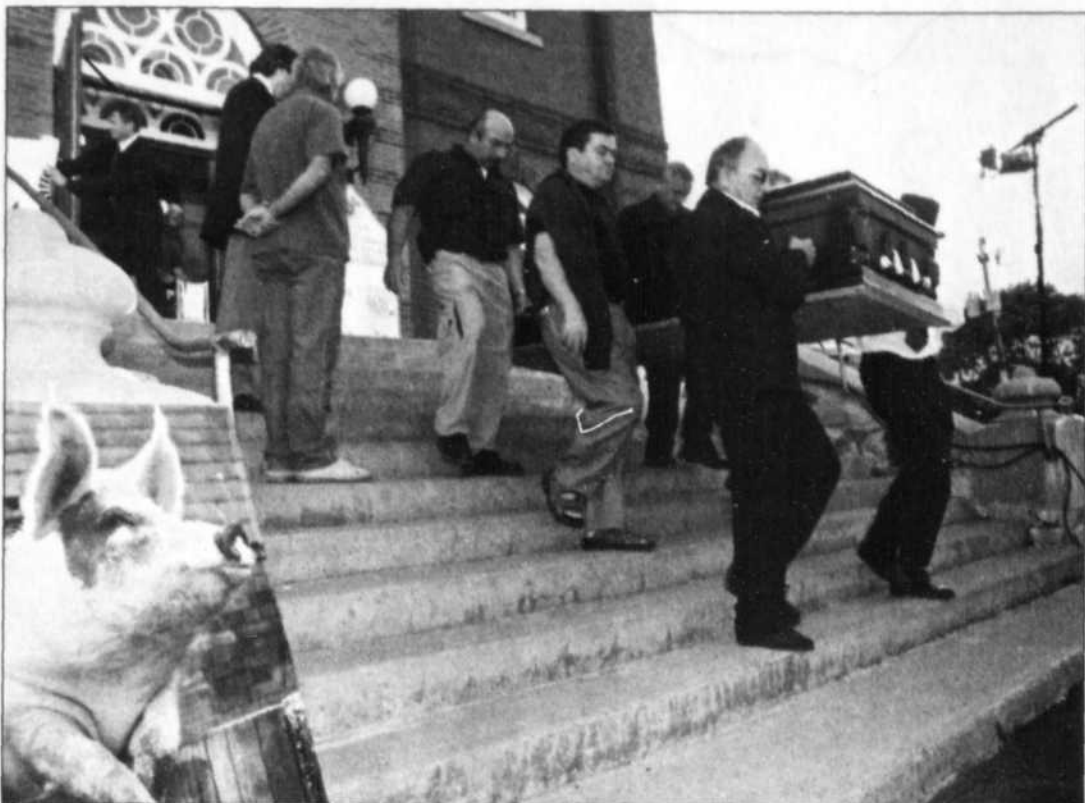
Du reste, M. D'Amour estime qu'il n'avait pas à prévenir les élus du Témiscouata. « Je savais que cela ferait mal, mais M. Breton, qui disait que la décision pressait, a souvent parlé de l'inertie du gouvernement. Par définition, un dossier de développement économique est secret. Ce n'était pas à moi d'en dévoiler la teneur. M. Breton m'a dit qu'il avait avisé les gens de Notre-Dame-du-Lac qu'il cherchait un autre site le 19 août. Quant à moi, j'ai

parlé à Réal Voisine le 29 août, peu avant la rencontre. »

L'OFFRE TIENT TOUJOURS

Hier à Québec, le ministre de l'Agriculture, M. Maxime Arseneau, a affirmé que l'offre du gouvernement demeure sur la table, « essentiellement pour conserver ces 450 emplois à Notre-Dame-du-Lac ». D'ailleurs, dit-il, si les conditions en ont été rendues publiques mardi, elles avaient déjà été communiquées aux dirigeants de Viandes du Breton dès jeudi. « S'ils étaient pressés de reconstruire, ils auraient pu nous donner signe de vie et nous l'aurions entériné ce matin au Conseil des ministres », a précisé M. Arseneau.

La firme National, porte-parole de la compagnie, semble minimiser l'offre gouvernementale de 25,3 millions \$. « On parle de prêts et de subventions en vertu de programmes normaux du gouvernement. Mais ce n'est pas de l'argent qui allait directement à la compagnie. Le groupe Breton a pris une décision d'affaires guidée par un certain nombre de facteurs, dont la facilité d'approvisionnement en eau », dit Marie-Claire Ouellet. Quant à savoir comment il est possible de bâtir une usine à la fine pointe de la technologie avec le même montant qu'une ancienne usine, M^{me} Ouellet demeure évasive, allant même jusqu'à remettre en question le montant versé par les



C'est un enterrement dans les règles qui a été réservé à Viandes du Breton à Notre-Dame-du-Lac, hier.

assurances.

« L'investissement à Rivière-du-Loup friserait les 40 millions \$. Je ne sais pas d'où vient le montant similaire avancé comme étant l'évaluation des dommages. Je crois que ce montant comprenait plus que la bâtisse comme tel. » Ce chiffre, qui a été livré quelques jours après le sinistre de mai et est véhiculé partout depuis, n'a jamais été remis en question par personne.

Les employés se réunissent en assemblée générale aujourd'hui à Sainte-Hénédine et à Notre-Dame-du-Lac. « L'ensemble du pacte social, qui n'est pas encore signé, tournait autour d'une reconstruction à Notre-Dame-du-Lac. Je laisserai les employés décider de la suite des choses. Pour ma part, je demeure à l'extrémité Est du comté et je ne sais pas si j'irai travailler à Rivière-du-Loup, dit le président du syndicat, Joël Dubé, ajoutant avoir l'impression de s'être fait passer un sapin. « Tout a été très vite. On nous a prévenu le samedi qu'un autre site était à l'étude, et trois jours après, tout était bouclé. »

Les élus témiscouatins seront à Québec lundi, pour discuter avec les autorités gouvernementales de la possibilité d'employer les 25,3 millions \$ promis aux Breton à d'autres projets créateurs d'emplois au Témiscouata. Avec la participation de Louis Tanguay, journaliste du SOLEIL au Parlement de Québec.

CANCER DU SEIN

Suzanne Lapointe se fait l'ambassadrice du dépistage

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — L'animatrice Suzanne Lapointe est en Gaspésie cette semaine afin de rencontrer des femmes de 50 à 69 ans de la péninsule et de les inciter à souscrire au programme provincial de dépistage du cancer du sein.

M^{me} Lapointe est marraine de la campagne provinciale, et souhaite que les femmes répondent en grand nombre, puisque la mammographie est encore le moyen le plus efficace pour prévenir le cancer du sein chez les 50 à 69 ans. « C'est désagréable, mais ça ne fait pas mal, dit-elle, pour rassurer celles qui auraient entendu dire que l'examen, qui consiste à compresser le sein, pourrait être douloureux. »

L'artiste parle de la mammographie en toute connaissance de cause. Elle a elle-même eu un cancer du sein. « La mammographie m'a peut-être sauvé la vie. J'avais une tumeur non palpable, même avec l'autoexamen des seins. » Maintenant sortie de cette expérience, elle veut éviter à d'autres femmes l'angoisse qu'elle a vécue à la suite de son diagnostic.

MILLIERS DE FEMMES EN ATTENTE

« Pendant que je serai là, comme marraine, je voudrais qu'aucune femme ne se fasse dire : madame, vous avez trop attendu (avant de venir) », souhaite-t-elle.



Suzanne Lapointe et le Dr Yvonne Bonnier-Viger.

Actuellement, 1300 femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont en attente d'une mammographie en vertu du programme national de dépistage du cancer du sein. CLARA, une unité mobile de dépistage mise en service en mai, viendra supporter les centres certifiés en octobre. L'imposante liste d'attente devrait ainsi être réduite à néant.

Dans la région, 12 500 femmes de 50 à 69 ans sont admissibles au programme de dépistage mis de l'avant par le ministère de la Santé. De ce nombre, 70 vivraient avec un cancer du sein, et une quinzaine en décéderont. Les Gaspésiennes et Madelinienues sont cependant moins nombreuses que leurs homologues du reste du Québec à avoir subi une mammographie de dépistage au cours des deux dernières années : 54 %, alors que la Santé publique aimerait voir ce nombre grimper à 70 %, ce qui permettrait de diminuer de 20 % la mortalité par cancer du sein.

PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Les gouvernements béniraient aussi la vente du Massif à Gauthier

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS — Le ministre des Affaires municipales, André Boisclair, a rencontré l'éventuel acheteur du Massif de Petite-Rivière-Saint-François, Daniel Gauthier, et le secrétaire d'État à Développement économique Canada, Claude Drouin, s'apprête à le faire dans les prochains jours. Tout indique que les gouvernements sont disposés à approuver la transaction qui ferait du cofondateur du Cirque du Soleil le propriétaire de la station de ski charlevoisienne.

« Le gouvernement fait l'analyse du dossier et nous sommes toujours en négociation sur les conditions et les façons de faire », a commenté le président de la Société de développement du Massif (SDM), Jean Labbé.

Ce n'est pas avant la semaine prochaine qu'une annonce pourra être faite. Mais selon le ministre Rosaire Bertrand, rien ne semble accrocher : « Nous voulons procéder rapidement pour permettre la préparation du début de saison. Ce n'est pas tous les jours que nous pouvons avoir un promoteur de cette qualité. »

Il n'y a pas que M. Bertrand qui soit favorable à la transaction. La MRC de Charlevoix, le CLD et l'Association des gens d'affaires ont signifié leur appui. « Il faut juste s'assurer de protéger les intérêts de la population », a signalé le ministre, faisant allusion aux 10 M \$ versés là-bas.

Le président de la SDM a toutefois affirmé que la station n'était pas en difficulté même si 3 à 4 millions \$ seraient les bienvenus pour compléter la seconde phase de développement. « Il s'agit d'une opportunité d'affaires. Nous sommes capables d'exploiter quand même. D'ailleurs, nous travaillons à la préparation de la saison depuis le mois de juillet », a précisé M. Labbé.



COUREZ
LA CHANCE
de gagner un
des 8 voyages
« DESTINATION
SOLEIL »
de votre choix*

Destination Tanguay

36 mois sans frais, sans intérêt sur toute la marchandise

Cuisinière (255564)

- ★ Cuisinière Évolution
- ★ Surface de cuisson vitrifiée
- ★ Minuterie électronique
- ★ Très grand hublot
- ★ Élément du four « Super Broil »



23⁶¹
par mois
849⁹⁵



18 PI CU de luxe

- Réfrigérateur 18 pi cu (255244)
- ★ Tablettes de verre ajustables antidébordement • Bacs à viande
 - ★ Bacs à fruits et à légumes à humidité contrôlée
 - ★ Balconnets ajustables dans la porte
 - ★ Disponible en noir

23⁶¹
par mois
849⁹⁵



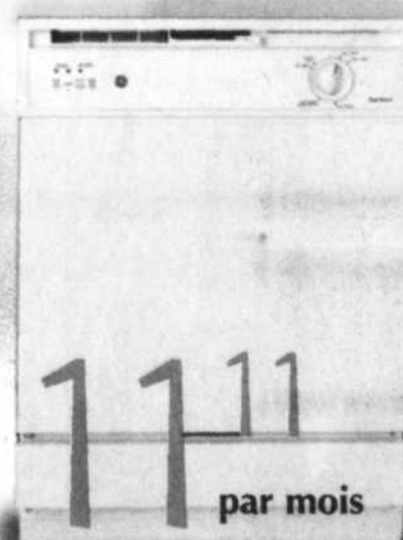
Super capacité

27⁵⁰
par mois
l'ensemble

989⁹⁰

- Laveuse (307727)
- ★ INSONORISATION DE LUXE
 - ★ Laveuse super capacité
 - ★ 8 cycles • 2 vitesses
 - ★ Niveau d'eau variable

- Sécheuse (261437)
- ★ INSONORISATION DE LUXE
 - ★ Extra large capacité
 - ★ 6 cycles



11¹¹
par mois

- 399⁹⁵
- Lave-vaisselle (302994)
- ★ 3 niveaux de lavage
 - ★ 4 cycles

Fontaine Centrigrade (294030)

- ★ Boîtier en polyéthylène
- ★ Réservoir d'eau en acier inoxydable
- ★ Thermostat d'eau froide ajustable
- ★ Système anti-éclaboussures universel



modèle
de luxe

6³⁹
par mois
229⁹⁵

- Danby
Mini-réfrigérateur
(294964)
★ 4 PI CU



2 dans 1
Dés humidificateur

7⁵⁰
par mois
269⁹⁵

- Dés humidificateur (308652)
★ DÉSHUMIDIFICATEUR de 40 pintes
★ VENTILATEUR à 2 vitesses

Fontaine Kelvin (263434)

- ★ Boîtier en polyéthylène
- ★ Réservoir d'eau en acier inoxydable
- ★ Thermostat d'eau froide
- ★ Système universel anti-éclaboussures

5⁵⁶
par mois
199⁹⁵

13⁸⁴
par mois
479⁹⁵



TANGUAY

magasinez en ligne www.tanguay.ca

LES SAULES 4875, boul. de l'Ornière 1 800 563-4411 • (418) 871-4411
BEAUPORT 535, boul. Sainte-Anne 1 800 563-6282 • (418) 667-6282
LÉVIS 5720, boul. Étienne-Dallaire (angle Kennedy) 1 800 563-4511 • (418) 833-4511
TROIS-RIVIÈRES 2200, boul. des Récollets 1 800 465-2200 • (819) 373-1111
RIMOUSKI 822, boul. Sainte-Anne, Route 132 1 800 463-4411 • (418) 725-4411
CHICOUTIMI 1990, boul. Talbot 1 800 363-4711 • (418) 698-4411
RIVIÈRE-DU-LOUP 245, Hôtel-de-Ville 1 800 510-4711 • (418) 867-4711
SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE 8955, boul. Lacroix 1 877 295-4411 • (418) 226-4411

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées.

* Règlements disponibles en magasin.
** Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées.